

3297 [1]



VOYAGE

DANS

LES XIII CANTONS SUISSES,
LES GRISONS, LE VALLAIS,
ET AUTRES PAYS ET ETATS ALLIÉS
OU SUJETS DES SUISSES.

*Par M. ROBERT, Géographe ordinaire du
Roi, de l'Institut de Bologne, Membre de
l'Académie Royale des Sciences de Berlin.*

TOME PREMIER.

A PARIS,

Hôtel d'Aubeterre, rue & cul-de-sac St. Dominique.

N^o. 6.

1790.

VOYAGE

DANS

LES XIII CANTONS SUISSES

LES GRISONS, LE VALAIS,

ET AUTRES PAYS ET ETATS ALLIES

OU SUJETS DES SUISSES.

Par M. ROBERT, Géographe ordinaire du
Roi, de l'Institut de Bologne, Membre de
l'Académie Royale des Sciences de Berlin.



TOME II

[1762]

A PARIS,

Hôtel d'Anjou, rue de la Harpe, au Salon de la Dominique.

N.º 6

1762

T A B L E.

Le chiffre romain indique le tome, & le chiffre arabe désigne la page.

- | | |
|--|---|
| <p style="text-align: center;">A.</p> <p>Aar. I, 164. II, 12, 16.</p> <p>Abaissement des montagnes.
I, 251.</p> <p>— de la surface des eaux.
I, 250. II, 64.</p> <p>Adula. (monts) I, 297.</p> <p>Agaune. II, 303.</p> <p>Agriculture. <i>Etat noble.</i> I, 202.</p> <p>Aigle. II, 306.</p> <p>Aigles. (les) I, 29.</p> <p>Alliance des Suisses avec la France. I, 98.</p> <p>Alliés des Suisses. I, 93.</p> <p style="padding-left: 2em;">Distingués en Associés & Confédérés. <i>Ibid.</i></p> <p>Alpes. I, 32, 297, 299.</p> <p style="padding-left: 2em;"><i>Maritimes</i>, <i>ibid.</i> <i>Cotienes</i>, <i>ibid.</i> <i>Grecques</i>, <i>ibid.</i> <i>Pen-nines</i>, <i>ib.</i> <i>Rhetiennes</i>, <i>ib.</i> <i>Septentrionales</i>, <i>ibid.</i> <i>Jules</i>, <i>ibid.</i> <i>Noriques ou Carnienes</i>, <i>ibid.</i> <i>Lépointiennes</i>, <i>ibid.</i></p> <p>Andermatt. <i>Voyez</i> Urfere.</p> <p>Animaux. I, 27.</p> <p>Altorf. II, 221.</p> <p>Andes. (<i>Comparaison avec les Alpes.</i>) II, 298.</p> | <p>Antiquités. II, 56. I, 124.</p> <p>Apennin. I, 300.</p> <p>Appenzell. I, 228.</p> <p>Arau. I, 164.</p> <p>Arberg. II, 111.</p> <p>Arbourg. I, 164.</p> <p>Architecture. (Remarques relatives à l') I, 158.</p> <p>Aristide. I, 152.</p> <p>Arlesheim. I, 128.</p> <p>Arriere-Rhin. I, 296.</p> <p>Arvangen. I, 164.</p> <p>Auberges en Suisse. I, 59.</p> <p>Aubonne. II, 310.</p> <p>Augst. II, 124.</p> <p><i>Augusta Rauracorum.</i> I, 124.</p> <p>Avalanches. I, 38.</p> <p>Avant-Rhin. I, 296.</p> <p>Avenche. II, 56.</p> <p>Avicula. (le Mont) I, 301.</p> |
| B. | |
| <p>Bade. I, 169.</p> <p>Baillages d'Italie. I, 94.</p> <p>Bas-Rhin. I, 296.</p> <p>Bâle. I, 105.</p> <p>— (Evêché de) I, 126.</p> <p>Baume. (la grande) II, 302.</p> <p>Bellelay. I, 137.</p> <p>Bellinzone. I, 94.</p> | |

T A B L E.

- Berne. II, 112.
 Bernouilli. (les) I, 118.
 Bestiaux. I, 50, 52.
 Bevioux. II, 304.
 Bex. II, 304.
 Biell. *Voyez* Bienne.
 Bienne. I, 147.
 — (Lac de) I, 150.
 Borde. (M. de la) I, 309.
 Bormio. I, 95.
 Braunen. II, 174.
 Brientz. II, 240.
 — (Lac de) II, 240.
 Bruck. I, 166.
 Brunen. II, 174.
 Burnet. (Lac) II, 84.
 Byrse. I, 146.
 C.
 Cadée. (Ligue) I, 264.
 Canal entre les Lacs de Neuchatel & de Genève. II, 111.
 Canigou. I, 298.
 Cantons. (les XIII) I, 91.
 — (les anciens) I, 92.
 — (Catholiques.) I, 91.
 — (Protestans. I, 91.
 — (les petits) I, 93.
 — (Leurs différens Gouvernemens.) I, 92.
 Cataracte du Rhin. I, 187.
 — de Lauterbrunn ou de Staupach. II, 33.
 Chamois. (chasse au) II, 210.
 Chapelle de Guillaume Tell. II, 227.
 Chapigre. (fromage de) II, 203.
 Charbonieres. (Lac des) II, 84.
 Chaux-de-Fond. (la) II, 90.
 Chemins. I, 60.
 Chiavene. I, 95.
 Cimplon. (le) II, 267.
 Clarens. II, 309.
 Coire. I, 280.
 Constance. I, 207. [(Concile de) I, 210.
 — (Lac de) I, 212.
 Constitution politique de la Suisse. I, 3.
 Copet. II, 312.
 Coraçon. II, 299.
 Cordillieres. (*comparées aux Alpes.*) II, 298.
 Corps Helvétique. I, 4.
 Côte. (la) II, 310.
 Cretins. II, 273.
 Crispalt. (Mont) II, 296.
 Cuilli. II, 309.
 D.
 Danse des morts. I, 116.
 Davos. I, 279.
 Dauben. (Lac de) II, 249.
 Dele. I, 129.
 Delemont. I, 135.
 Délices. (les) II, 388.

- Dent molaire d'éléphant. I, 131, 30.
 Dévouement patriotique. I, 20.
 Diableret. (M. d₃) II, 303.
 Dietes des Suisses. I, 95.
 — Ville où elles s'assemblent. I, 203.
 Difentis. I, 291.
 Divorce. I, 72.
 Dranse. (la) II, 301.
 E.
 Ecluse. II, 393.
 Education. II, 156.
 Eglisau. I, 187.
 Einsidlen, ou Notre-Dame-des-Hermites. II, 183.
 Eléphant. (dépouilles fossiles d') I, 30, 131.
 Etalieres. II, 93.
 Etudes. (digression sur les) II, 156.
 F.
 Falzabert. II, 212.
 Favieres. *Voyez* Pfeffers.
 Ferney. II, 388.
 Fluelen. II, 225.
 Forêts. I, 55.
 Fourche. (Mont de la) II, 1.
 Fravenfeld. I, 203.
 Fribourg. II, 65.
 — (Hermitage de) II, 72.
 Fromages. I, 50, 52.
 Fromage verd. II, 203.
 Frutigen. II, 242.
 G.
 Gaster. I, 243.
 Géans. (bataille des) I, 17.
 Gemmi. II, 244.
 Genève. II, 316.
 — Constitutions de 1782. II, 337.
 — (Lac de) II, 49.
 — Villes qui le bordent. II, 309.
 Gersau. II, 172.
 Gessner. I, 182.
 Gex. (pays de) II, 314.
 Glaciers. I, 41.
 — du Rhône. II, 7.
 Glaris. II, 201.
 Gothard. (Mont Saint) I, 307.
 Gourguez. (la) I, 286.
 Grand'Baume. (la) II, 80.
 Granthal. II, 213.
 Grimf. I, 10.
 Grindelvald. II, 23, 30.
 Grisons. I, 264.
 H.
 Hakenberg. II, 175.
 Hapsbourg. (*Château de*) I, 79, 166.
 Hasli. (*Pays de*) II, 18.
 Haut-Rhin. I, 296.
 Hautes-Alpes. I, 297.
 Hérifau. I, 239.
 Hermitage de Fribourg. II, 72.

- Hermites. (Notre-Dame des) II, 183.
 Hindelbanck. II, 144.
 Histoire Naturelle. I, 48.
 Hommes célèbres. I, 24.
 Hospice du Grimsel. II, 11.
 Hospitalité. II, 19.
 I
 Ilantz. I, 287.
 Industrie. I, 45.
 Interlaken. II, 240.
 J
 Joux. (Lac & Val de) II, 82.
 Jung-Frau-Horn. I, 301.
 Jura. (Mont) I, 300.
 — (Passage intéressant du) I, 136.
 — (Vue remarquable du haut du) I, 146.
 K
 Kandel. II, 37.
 Kandel-Steg. II, 243.
 Kerfvasser. I, 46.
 Koenigsfeld. I, 167.
 L
 Langue latine. II, 156.
 Langues usitées en Suisse. I, 63.
 Lanquart. I, 280.
 Lassar. II, 87.
 Lauffen. (Cataracte de) I, 187.
 Lausanne. II, 42.
 Lauterbrunn. II, 35.
 Lavanges. I, 38.
 Leuck. II, 283.
 — (Beins de) II, 281.
 Lichtensteig. I, 243.
 Ligue basse ou inférieure. I, 271.
 Ligue Cadée ou de la Maison-Dieu. I, 264.
 Ligue des Dix-Droitures, Communautés, ou Jurisdictions. I, 273.
 Ligues Grises. I, 264.
 Limat. I, 185.
 Linth. II, 213.
 Locarno. I, 94.
 Locle. II, 90.
 Loix somptuaires. I, 70.
 Loteries. I, 73.
 Luc. (M. de) II, 31.
 Lucerne. II, 146.
 — (Lac de) II, 170.
 Luckmanier. (le) I, 301.
 Lugano. I, 94.
 Lustri. II, 309.
 Luzerne. II, 32.
 M
 Mag. (le) I, 185.
 Maison-Dieu. (ligue de la) I, 264.
 Marignan. (bataille de) I, 17.
 Marmotes. I, 28.
 Martigni. II, 301.
 Meaux. (retraite de) I, 18.

T A B L E.

- Mers. (Changement dans leur niveau.) II, 277.
- Mettelberg. (le) I, 300.
- Meyenfeld. I, 278.
- Milice des Suisses. I, 65, 67.
- Ministres des Cours Etrangères. I, 97.
- Ministres Protestans, ou Pasteurs. I, 78.
- Monoies. I, 64.
- Mont-Blanc. II, 291.
- Mont-Jura. I, 300.
- Mont-Maudit. *Voyez* Mont-Blanc.
- Mont-de-l'Oiseau. I, 301.
- Mont-Pilate. II, 154.
- Montagnes. I, 32.
- (abaissement des) I, 251.
- (digression sur les) II, 257.
- Monument à détruire. II, 310.
- Morat. II, 61.
- Morgarte. I, 90.
- (bataille de) I, 16.
- Morges. II, 309.
- Motiers-Travers. II, 88.
- Moudon. II, 51.
- Moutiers-Grand-Val. I, 142.
- Etat ancien de la Vallée de ce nom. I, 136.
- Mulhausen. I, 93.
- N.
- Näfels. (bataille de) II, 196.
- Necker. II, 374.
- Neuchatel. II, 95.
- (Lac de) II, 110.
- Noblesse. I, 227.
- Notre-Dame-des-Hermites. II, 183.
- Nyon. II, 312.
- O.
- Obervald. II, 9.
- Observations générales sur la Suisse. I, 1.
- Office divin chez les Protestans. II, 356.
- Optique. (illusion d') I, 231; II, 47, 394. |
- Orbe. II, 78.
- (source de l') II, 78.
- Orthographe. II, 165, 310.
- Ossuaire de Morat. II, 61.
- Ossuaires. I, 233.
- Ostracisme. II, 273.
- Ouchi. II, 309.
- P.
- Pantenbruck. II, 204.
- Patrie. (*Définition.*) I, 54.
- Pâturages. I, 50.
- Payerne. II, 54.
- Pays de Vaud. II, 48.
- Pfeffers. I, 261.
- Pic de Ténériffe: I, 298.
- Pierre. (île S.) I, 151.
- Pierre-Pertuis. I, 244.
- Pisse-Vache. (cataracte de) II, 301.

- Plantes vénéneuses. I, 56.
 Pleurs. II, 256.
 Police. I, 70.
 Pont de Bellegarde. II, 394.
 Pont du Diable. I, 309.
 Ponts dignes de remarques.
 (autres) I, 172, 196.
 Porrentruy. I, 130.
 Presse. (liberté de la) I, 78.
 Prononciation du latin par
 les Allemands & les Ita-
 liens. II, 161.
 R.
 Raperfwil. (pont de) I, 185.
 Rauraques. (les) I, 124.
 Realp. II, 1.
 Reichenau. (île de) I, 213.
 — (château de) I, 286.
 Retraite de Meaux. I, 18.
 Revenus publics. I, 68.
 Révolution de la Suisse. I, 80.
 Reufs. I, 167.
 — (sources de la) II, 3.
 Rhin. (le bas) I, 296.
 — antérieur. I, 296.
 — du milieu. I, 296.
 — (cataraëte du) I, 187.
 Rhône. II, 395.
 — (sources du) II, 4, 7.
 — (glacier du) II, 6.
 Rivieres. (décroissement des)
 I, 250.
 Rolle. II, 311.
 Roschach. I, 215.
 Rougemont. II, 38.
 Rousseau. I, 151. II, 89,
 360.
 Routes. I, 60.
 Rufs. (la) II, 3.
 S.
 Sacrifices. (symboles des)
 II, 68.
 Saint Bernard. (le grand)
 II, 288.
 Saint Bernard. (le petit) I,
 299.
 Saint Gall. I, 216.
 — (Abbaye de) I, 216,
 220.
 Saint Gothard. I, 307.
 Saint Jacques. (bataille de)
 I, 118.
 Saint Jean de Davos. I, 279.
 Saint Imier. (val) I, 129.
 Saint Maurice. II, 303.
 Saint Pierre. (île) I, 151.
 Saint Prex. II, 309.
 Sainte Urfane. I, 134.
 Salis. (maison de) I, 284.
 Salpêtre. I, 237.
 Sandbach. II, 214.
 Sapins. I, 140.
 Sargans. I, 261.
 Sarnen. II, 233.
 — (Lac de) II, 236.
 Sant périlleux. II, 114.
 Schaffhouse. I, 191.
 — (cataraëte de) I, 191.

- Schœnis. I, 244.
- Schreckhorn. I, 301, 302.
- Sciences. I, 23.
- Seckingen. II, 204.
- Sempach. (bataille de) I, 20.
- Serrieres. (la) II, 99.
- Service étranger. I, 22.
- dépeuple-t-il la Suisse. I, 99.
- Setz. (la) I, 185.
- Signaux. I, 66.
- Simmen. II, 37.
- Simples. I, 49.
- Simplon. II, 267.
- Sion. II, 285.
- Sol. (nature du) I, 7, 32, 37.
- Soleure. I, 156.
- Sonettes. (peine des) I, 114.
- Spectacles. I, 70.
- Splugen. I, 301.
- Stantz. II, 231.
- Staupach. II, 33.
- Subsides payés par la France. I, 99.
- Suisse. (observations générales sur la) I, 1.
- étendue. I, 32.
- température. I, 9, 26.
- nature du sol. I, 7, 32, 37.
- bornes & situation. I, 3.
- division. I, 91.
- étymologie du nom. I, 90.
- élévation du sol. I, 43.
- mœurs. I, 13, 14, 25, 69.
- bravoure. I, 16.
- fidélité. I, 22.
- commerce. I, 44, 53.
- population. I, 11.
- industrie. I, 45.
- productions. I, 32, 44, 46, 55.
- milice. I, 65, 67.
- troupes au service étranger. I, 22.
- constitution politique. I, 3.
- puissance & stabilité. 101.
- aisance des habitans. I, 12.
- habillement. I, 57.
- révolution. I, 80.
- Suisse occidentale. I, 37.
- orientale. I, 32.
- Suitz. II, 176.
- Sujets des Suisses. I, 94.
- Summa Alpes.* I, 297.
- T.
- Tavetsch. I, 294.
- Tell. (histoire de Guillaume) I, 84.
- (chapelle de) II, 227.
- Température de la moyenne région de l'air. II, 23.
- Tempête sur le Lac de Val-lenstadt. I, 247.

- sur le Lac de Lucerne. II, 170.
- Thiele. (la) II, 110.
- Thour. II, 200.
- Thourgau. I, 203.
- Thunn. II, 37.
- Thur ou Thour. I, 200.
- Lac de II, 241.
- Figurini. I, 180.
- Toggenbourg. II, 240.
- Tour de Pyl. II, 309.
- Trient. II, 302.
- Troupeaux. I, 50, 52.
- U.
- Undervald. II, 232.
- Untervalden. Voyez Under-
vald.
- Unterseven. II, 240.
- Uri. II, 223.
- Urfere. I, 305.
- (Lac d') I, 302.
- Uznach. I, 243.
- V.
- Valstadt. I, 260.
- Val de Rufs. II, 94.
- Val de Trayers. II, 88.
- Val-Urfere. I, 305.
- Vallais. II, 8, 265.
- (bains de) II, 281.
- Vallengin. II, 94.
- Vallenstadt. I, 260.
- (Lac de) I, 246.
- Valorbe. II, 78.
- Valteline. I, 95, 175.
- Vangen. I, 164.
- Vaucluse. II, 79.
- Vaud. (pays de) II, 48.
- Vautour doré. (le) I, 30.
- Vaux. (la) II, 42.
- Velan (le) I, 310.
- Verfoix. II, 312. I, 211.
- Vesen. I, 247.
- Veterhorn. I, 301.
- Vettingen. I, 173.
- Vevay. II, 39.
- Villeneuve. II, 308.
- Vimmis. II, 37.
- Vindisch. I, 167.
- Vinterthur. I, 200.
- Vogelsberg. I, 301.
- Voltaire. II, 388.
- Vosges. I, 300.
- Vue du haut du Jura. I, 146.
- Vulnérables. I, 49.
- Vyl. I, 226.
- Y.
- Yverdon. II, 75.
- (Lac de) ou Lac de
Neuchatel. II, 95.
- Z.
- Zug. II, 167.
- Zuingle. I, 243.
- Zurich. I, 175.
- (Lac de) I, 185.

V O Y A G E

E N S U I S S E .

VUES générales sur la Suisse; Nature du Pays; Gouvernement; Caractère moral des Habitans; Industrie; Commerce; Productions, &c.

NUL pays dans le Monde, l'Italie exceptée, qui soit le terme d'un voyage aussi intéressant que l'est celui de la Suisse : encore, à beaucoup d'égards, la Suisse l'emporte-t-elle sur l'Italie.

Elle l'emporte par le spectacle sublime qu'y présentent les hautes Alpes, & par les merveilles qu'y prodigue, à chaque pas, la nature. Elle l'emporte par les impressions profondes que causent, sur l'ame du voyageur, ces tableaux inattendus, la grandeur effrayante & majestueuse de ces rocs, dont le front, couronné de glaces éternelles, se cache dans les nues, & dont les masses imposantes, aussi anciennes que le monde, ont préexisté & survécu aux grandes catastrophes de notre Globe.

La Suisse l'emporte sur l'Italie par le spectacle de la félicité publique, opérée par de sages institutions, par des loix qui ont couvert les rochers d'hommes & d'habitations, par des loix qui ont suscité l'activité & l'industrie dans des contrées infécondes, & qui ont fait germer l'abondance & la richesse dans des climats voués par la nature à la désertion & à la solitude.

La Suisse l'emporte par le spectacle touchant qu'elle offre d'un Peuple chez qui le caractère sacré que lui imprima la nature, n'est point oblitéré par des institutions mensongeres & déordonnées. Elle l'emporte par le spectacle d'un Peuple qui a conservé des vestiges de cette simplicité antique de mœurs qui a disparu du reste de la Terre, & chez lequel la dignité de l'homme se déploie encore sur un front serein. Sous ce rapport, la Suisse est sans doute de tous les pays de l'Univers le plus digne de fixer les regards du philosophe.

On aime enfin à fouler une terre où une Nation libre, courageuse, & fiere, voit du haut de ses rochers, sans les craindre, les fluctuations, les balancemens, les orages qu'excitent la politique & l'ambition des Cours, & que l'intrigue ou le glaive dissipent ou repoussent successivement.

La Suisse a des villes qui se font remarquer :

Berne est une des plus belles villes de l'Europe; elle tient le pair avec les premières & les plus superbes de l'Italie. La Suisse a des Antiquités; elle est riche en Histoire Naturelle. Les Lacs y font spectacle, ces nappes d'eaux qui s'y développent sur vingt-lieues quelquefois d'étendue. Les Glaciers, les montagnes de glace pure, y en présentent un plus piquant encore, ainsi que ces neiges permanentes qui revêtent la cîme des montagnes au cœur des étés les plus chauds. Il n'est aucun pays au monde qui offre des sites comparables à ceux de la Suisse. La multitude & la variété de ses gouvernemens, tous atténués au bonheur des Peuples, présentent d'utiles leçons dans le grand art d'administrer les sociétés politiques. Enfin, les lieux qui en ont été les témoins, rappellent les exploits & les hauts faits d'armes qui ont consacré la bravoure Helvétique, & qui ne retrouvent d'exemples en aucun temps, ni chez aucun Peuple de la Terre.

LA Suisse est une grande & puissante République, située entre la France, l'Allemagne & la Lombardie. On comprend sous ce nom la Suisse proprement dite, ou les Treize-Cantons, qui sont autant de Républiques confédérées pour leur mutuelle sûreté, & les ligues des Grisons, le Vallais, & autres Alliés des Suisses. La réunion

des Treize-Cantons forme ce qu'on nomme le *Corps Helvétique*, & conjointement avec leurs Alliés, on les désigne plus particulièrement sous le nom de République générale des Suisses & Grisons.

LA constitution politique de la Suisse ne ressemble à celle d'aucun Peuple de l'Europe. On croiroit d'abord pouvoir l'assimiler à celle des Provinces-Unies des Pays-Bas. On trouve, en effet, entre l'une & l'autre, quelque ressemblance dans cette étroite alliance qui réunit les Treize-Cantons pour la défense commune ; dans cette maniere de procéder dans leurs dietes générales, comme membres d'un même corps ; dans les traités qu'ils ont faits en commun avec plusieurs Etats & Princes étrangers : mais si on observe les choses de plus près, on voit que les Cantons forment autant de Républiques indépendantes les unes des autres, qui ne sont réunies par aucun acte public, & qui n'ont aucun engagement réciproque qui, de toutes, ne fasse qu'un seul corps, un seul état, une même souveraineté. Chaque Canton exerce le pouvoir souverain dans les limites qui le circonscrivent : chacun a sa milice, sa monnoie particulière, son trésor public.

Il n'y a aucune alliance immédiate & directe de chaque Canton en particulier avec tous les

autres. Chaque Canton est absolu, & forme un état souverain & indépendant, qui se régit par ses propres loix, envoie & reçoit des Ministres publics.

Les dietes générales de la Suisse n'exercent aucun acte de souveraineté, ni sur la généralité des Cantons, ni sur chacun d'eux en particulier; elles ne décident ni de la paix, ni de la guerre; elles n'ont ni la puissance législative, ni le pouvoir exécutif; elles ne peuvent asséoir aucune taxe, aucune charge publique; elles ne sont point un tribunal dont les décisions aient force de loix. Il arrive journellement qu'un Canton proscrie le cours des monnoies de l'autre lorsqu'il le juge convenable, & qu'ils exercent respectivement des prohibitions sur l'exportation ou l'importation des productions du sol ou des marchandises. Aucun Canton n'est assujetti aux résolutions de la pluralité, ils n'ont dans ces dietes qu'un point de ralliement, & elles ne doivent être considérées que comme des conférences qui ont pour but l'entretien de l'harmonie entre les Cantons, & les meilleures mesures à prendre pour le bien général & la sûreté de la confédération. Enfin, il n'y a ni centre d'autorité, ni pouvoir exécutif, ni revenu public, ni écu armorié, symbole de la Suisse, & la cohérence des Cantons n'est fondée que sur le rapport &

l'unité d'intérêt, sur le serment de se prêter une mutuelle assistance. Le secours, la défense & la protection réciproque contre tout attentat du dehors; voilà le but essentiel, & en même-temps le lien de l'association. Si un Canton étoit attaqué, les douze autres seroient obligés de marcher à son secours, &, suivant le sentiment le plus général, ce seroit, non par une alliance directe qu'il ait avec tous, mais par celle qu'il a avec un ou plusieurs Cantons, & ainsi de proche en proche, jusqu'à l'universalité du Corps Helvétique.

Il est stipulé dans les pactes des huit anciens Cantons, que chacun pourra traiter avec des Puissances étrangères, sans déroger toutefois aux anciens engagements. Dans les nouveaux Cantons, il a été arrêté qu'ils ne lieront & ne prendront aucun engagement, avec quelque Puissance que ce soit, sans la participation, l'agrément & le consentement des anciens.

Ce qu'il y a de mieux ordonné, le point le plus salutaire dans la confédération Helvétique, est que les Cantons ne soient pas réunis en un seul Corps de République générale. A n'examiner que superficiellement la constitution politique de la Suisse, ces Souverainetés, de toute espèce, engrenées les unes dans les autres, cette fluctuation, cette incertitude dans l'application des

forces, qui n'est déterminée que par l'intérêt commun; point de Chef, point de centre d'unité: on croit y voir le chaos. C'est le chef-d'œuvre de la sagesse! c'est le *Palladium* de la liberté en Suisse! & la Suisse n'existe que par la liberté. Assujettissez les Cantons à la décision de la pluralité; la corruption se mettra bientôt de la partie, bientôt elle empêchera que les résultats ne penchent du côté de la raison, bientôt l'or des Puissances voisines, ou leur influence, les entraîneront dans les partis & les factions qui divisent l'Europe. La liberté dans chaque Canton altérée, & moins entière, entraîneroit dans la même proportion la ruine ou la restriction des avantages qui en dérivent. Plus il y a d'intérêts différens qui se contre-balancent dans un régime, plus difficilement s'achemine-t-il à l'arbitraire, fléau des sociétés politiques; & un Chef général de la République menaceroit à chaque instant les libertés.

IL s'en faut bien que les Suisses habitent une terre fortunée: le sol y est rebelle à la culture. Le pays est couvert de forêts, hérissé de montagnes, partie couvertes de neiges & de glaces aussi anciennes que le monde. Les terres en sont froides & humides. Les montagnes qui environnent les champs ensemencés, y font des

réservoirs de pluies, de grêles & de tempêtes ; & les fruits de la terre sont très-souvent gâtés par des orages ou gelés par des pluies froides. Les moissons, souvent peu abondantes, manquent quelquefois entièrement. Les fleuves, grossis par la fonte des neiges, échappés de leurs lits, jonchent les prairies de sables, de pierres & de cailloux. Les nombreux torrens qui descendent des montagnes entraînent les terres végétales, & interceptent les communications. Les rivières, qui s'y trouvent à chaque pas, ne sont pas navigables, soit par leur extrême rapidité, soit par les rochers dont leur lit est hérissé. Il n'est pas rare de voir des villages détruits, ensevelis sous des lavanges, sous des monceaux de roches, de graviers, de vase & de cailloux. Combien de petites forêts auxquelles il est sévèrement défendu de toucher, comme devant servir de boulevard contre les lavanges, les éboulemens de terre, la chute des rochers. Plus d'une fois, au fond des vallons, en creusant à de grandes profondeurs, on a retrouvé des vestiges de forêts, anciennement ensevelies par des éboulemens.

Il n'est qu'une petite partie de la Suisse qui offre des terres susceptibles de culture. Sur la plus grande partie de son étendue, ce ne sont que montagnes, les unes destinées aux pâturages, les autres couvertes d'immenses forêts de sapins,

dont l'extraction est souvent impossible : d'autres ne présentent que le roc nud , sec & aride ; d'autres enfin , font le séjour éternel des neiges & des glaces , qui y bravent la vicissitude des saisons. Le pays se trouve loin de la mer qui , par la pêche , fournit à la subsistance du Peuple , & , par le commerce , vivifie la culture & les fabriques.

L'hiver , semblable à celui de la Sibérie , y est long ; l'été tardif. Il est des districts où , des premiers jours de Décembre jusques vers le 10 de Janvier , c'est-à-dire vingt jours avant le solstice d'hiver & vingt jours après , les rayons du soleil sont absolument interceptés par l'énormité des montagnes. En hiver , les maisons y sont comme ensevelies sous les neiges ; en bien des endroits , elles le sont entièrement. En été , la chaleur y est souvent insupportable.

Dans la plus grande partie de la Suisse , les routes ne sont pas praticables aux voitures ; souvent même elles sont inaccessibles aux chevaux , par l'aspérité du terrain. Il est même des Capitales de Canton où jamais voiture n'aborda.

Les terres ne donnent que ce qu'on leur extorque. Lorsque la charue a ouvert les sillons , elles doivent être retravaillées à la pioche. Le labour n'est qu'un préparatif au travail des bras , & ces

mêmes terres exigent des herbes d'une pesanteur proportionnée à leur tenacité : elles sont si lourdes, que je les ai communément vues attelées de six bœufs. En France, on y attèle un seul cheval. Ces terres sont si froides & si humides, que, peu après la récolte, elles se trouvent converties en prairies; en quoi elles n'ont fait que reprendre leur état naturel, auquel on les avoit soustrait en trompant les intentions de la Nature. On y voit communément la charue silloner des flancs de montagnes, où les animaux, associés au travail de l'homme, ont peine à assurer leurs pas, tant elles sont rapides. En général, on est fort content lorsque le bled confié à la terre rend cinq fois la semence; & la Suisse ne fournit pas la dixième partie du grain nécessaire à la consommation de ses Habitans, encore n'est-il pas de bonne qualité.

Et ce pays, que la Nature sembloit avoir destiné bien plus à être le repaire de bêtes féroces, qu'un lieu d'habitation pour des hommes; ce pays qui, sous un autre régime, ne présenteroit que l'aspect lugubre de la pauvreté & de la désertion; sous un Gouvernement sage, il est couvert d'un Peuple nombreux : par-tout ce sont des villes charmantes, par-tout c'est l'aisance, l'abondance, & la sérénité. La terre n'est avare que pour les tyrans & les esclaves ! Elle prodigue

des trésors au-delà de toute espérance, dès qu'elle est remuée par des mains libres. En Suisse, un Peuple guerrier & cultivateur de la même main, trace les sillons, & tient le glaive qui protège son pays & défend ses propriétés.

Dans les contrées de l'Europe privilégiées de la Nature, on compte huit cents habitans par lieue quarrée; sur le sol ingrat de la Suisse, on en compte plus de mille, & la totalité de sa population s'éleve à deux millions d'habitans. Bref, tous les germes du bien sont fécondés chez une Nation libre; & les rochers y produisent, tandis qu'on voit languir ailleurs des terres que la Nature appelle à la fécondité. Les terres semblent se dessécher, même par la sueur des esclaves. Le despotisme se dévore lui-même; &, comme l'a dit Montesquieu, le Chef d'un tel Gouvernement agit comme ces sauvages qui abattent l'arbre pour en avoir le fruit.

Le Tableau de la population relative de divers États, que contient le *Voyage dans la Suisse Occidentale*, présente des énoncés très-inexacts. Il donne à la France une population de deux mille huit cents soixante-dix-sept habitans par lieue quarrée. Des dénombremens faits d'autorité publique, & qui m'ont été communiqués, ne portent qu'à huit cents le nombre moyen des Habitans du Royaume, par lieue quarrée de deux

mille deux cents quatre-vingt-trois toises , ou de vingt-cinq au degré.

Il lui donne une superficie de neuf mille deux cents quatre-vingt-quatre lieues quarrées ; elle en a vingt-huit mille : & le calcul , eût-il été fait comme il est annoncé , en lieues de quinze au degré , on se trouveroit encore bien distant de la vérité. Les autres résultats sont aussi plus ou moins fautifs.

La propriété, le commerce, & l'industrie , ont formé , dans la Suisse , beaucoup de maisons puissantes par leurs richesses , principalement à Genève , à Bâle , à Zurich , à Saint-Gall , à Neuchâtel.

Dans l'État de Berne , on trouve fréquemment des paysans qui ont de 20 à 30,000 livres de bien ; plusieurs ont de 40 à 50,000 écus , & quelques-uns jusqu'à 3 & 400,000 livres.

La vie , dans toutes les classes de Citoyens , est abondante & saine. Chez les Nobles & les Gens aisés , elle est délicate & recherchée : on y est servi avec une propreté extrême ; les vins les plus exquis y font les délices des tables. On y a du gibier de toute espèce & d'excellent poisson , qu'on y sert à tous les repas. A dîner , il précède le bouilli. Le bas Peuple y est généralement mieux nourri que ne le sont communément les Bourgeois des pays voisins. Des gens

qui viennent de travailler la terre, trouvent toujours plusieurs plats sur leur table, jamais dépourvue de vin.

Toutes choses égales d'ailleurs, les Cantons Protestans sont plus peuplés que les Cantons Catholiques; ils sont plus riches & plus industrieux. La suppression des Couvens concourt certainement à ces avantages & à cette supériorité : ils regardent les Couvens, dans les Cantons Catholiques, comme des tombeaux multipliés, où des filles au désespoir, où des indolens entassés, absorbent la graisse de la terre, en éteignant les races présentes & les races futures.

LES Suisses sont justement loués par leur candeur, leur bonne foi dans les traités, leur attachement à la justice. Le coin du monde qu'ils habitent, est celui où on retrouve le plus de ces mœurs qu'on nomme Antiques. Si l'âge d'or exista jamais, c'est-là qu'on peut en voir encore quelques vestiges.

Dans les Cantons Démocratiques, ainsi que chez les Grisons, les vergers sont ouverts & sans clôture; les fruits de toute espèce y mûrissent intacts le long des grands chemins, dans les rues & au milieu des villages; souvent même les maisons restent ouvertes, tandis que les villa-

geois sont répandus dans les campagnes, & vaquent à leurs travaux.

Une nourriture abondante & saine, le sentiment de la propriété dans le citoyen, une ame qui n'est point resserrée par le besoin & par la conviction de la dépendance, y suscitent une race d'hommes vigoureux & forts, & leur impriment un caractère moral analogue. Les payfans sont grands, robustes, vigoureux. J'admirois la merveilleuse facilité avec laquelle ils montent & descendent les montagnes, même chargés. Les payfannes sont belles & bien constituées; tous sont laborieux, parce que le travail est un plaisir pour qui est sûr d'en recueillir le fruit. Mais on remarque que les villages des Cantons Démocratiques sont, en général, mieux bâtis, plus propres, & ont encore un plus grand air d'aifance.

Il est de l'essence d'une société mal constituée, mal gouvernée, asservie à des préjugés & à des usages déraisonnables, dégradée par le despotisme, corrompue par le luxe, aveuglée par de fausses opinions, de se remplir de citoyens vicieux & légers, d'esclaves rampans, d'ambitieux sans idées de vraie gloire, d'avares & de prodigues, de fanatiques & d'hommes dissolus. C'est un sol fertile en plantes venimeuses : elles y croissent en abondance, elles s'y pressent, s'y étouffent !

en abondance, elles s'y preffent, s'y étouffent ! C'est sur un fol cultivé par les mains de Lycurgue, que l'on voit naître des Citoyens intrépides, fiers, désintéressés, étrangers à la mollesse. Dans une terre cultivée par Tibere, l'on ne trouvera que des scélérats, des ames basses, des délateurs & des traîtres.

Chez les Suiffes, les richesses s'acquierent par une économie héréditaire & par un travail dont personne ne vient leur disputer le prix ; chez eux, les bienséances sont aussi respectées que les loix. Les frivolités étrangères leur sont presqu'inconnues. On y trouve de la modestie chez les femmes, de la modération chez les hommes, de l'union dans les ménages, & des vertus domestiques garantes des vertus publiques. Les enfans y portent deux ans le deuil de leurs pere & mere. Les peres & meres portent six mois celui de leurs enfans, même en bas-âge.

Chez eux, la justice distributive est rendue avec une intégrité qui fortifie l'amour de la patrie, & qui établit l'empire de la bonne foi dans toutes les classes des citoyens. Rendue avec une stricte équité, elle l'est aussi avec promptitude & sans frais : quelques sols suffisent pour ceux d'une sentence.

Dans un pays où les mœurs se sont conser-
vées, les crimes sont très-rares, & le glaive

de la justice a rarement des victimes à frapper, Quelqu'un a-t-il été volé, il se trouve presque toujours que le coup a été fait par quelque vagabond étranger.

Les banqueroutiers y sont poursuivis sans miséricorde, & toute action qui fait scandale, tout acte qui blesse les mœurs, y trouve son châtiement. Il n'est donc pas étonnant que l'adultere, un des crimes les plus odieux, y imprime sur le coupable la note d'infamie. Les loix prononcent contre lui confiscation des biens & bannissement.

UNE qualité distinctive des Suisses est la valeur. Les batailles de Morgarte, de Sempach, de Næffels, de Granfon, de Morat, de Saint-Jacques, de Marignan, l'attesteront à la postérité la plus reculée, & les différentes Nations de l'Europe connoissent tout l'avantage de les faire servir dans leurs troupes, en les payant fort cher. A la bataille de Morgarte, trois cents Suisses mirent en déroute une armée de vingt mille Autrichiens, commandée par l'Archiduc Léopold. A la bataille de Sempach, où le même Archiduc perdit la vie, une armée de quatre mille Autrichiens fut battue par un corps de treize cents Suisses. A la bataille de Næffels, dans le Canton de Glaris, deux cents habitans du Canton, renforcés successivement jusqu'à sept cents,

cents, s'opposèrent à l'invasion de treize mille Autrichiens : forcés onze fois, ils se rallierent onze fois, & à la onzième ils fondirent avec tant d'impétuosité & de furie sur les Autrichiens, qu'ils les firent plier, les mirent en déroute, & les poursuivirent jusqu'au lac de Vallenstadt. A la bataille de Saint-Jacques, près de Bâle, quinze cents Suisses marchèrent à la rencontre de l'armée Françoisise, composée de trente mille combattans; ils attaquèrent & battirent l'avant-garde, portèrent ensuite leurs efforts sur l'armée, où d'abord ils couchèrent six mille hommes sur le champ de bataille; &, après avoir fait des prodiges de valeur, ils périrent tous les armes à la main, à la réserve de dix qui, étant retournés chez eux, furent regardés comme des lâches, chassés, & notés d'infamie. L'armée Françoisise étoit commandée par Louis XI, alors Dauphin, qui marchoit au secours des Autrichiens contre les Suisses, alors divisés entr'eux.

Je citerai la fameuse bataille de Marignan, où ils succomberent, & qui dura deux jours. Le vieux Maréchal de Trivulce disoit, des dix-huit batailles où il s'étoit trouvé, que c'étoit des jeux d'enfans; mais que celle de Marignan étoit une bataille de géants. C'est de cette époque que date l'alliance perpétuelle de la France avec les Suisses. L'estime que François I^{er} conçut pour

eux à cette terrible journée, lui fit désirer de les avoir pour amis, & le porta à rechercher leur alliance.

En 1567, six mille Suisses, ayant à leur tête le général Pfiffer, arriverent à Meaux, où s'étoit renfermé Charles IX, sur l'avis qu'il reçut que les Chefs des mécontents avoient pris le parti de l'enlever avec toute sa Cour. Le Conseil du Roi s'assemble; on étoit dans la plus grande perplexité : le Connétable de Montmorenci, à qui le retour à Paris semble impraticable, à travers dix lieues d'un pays occupé par les ennemis, veut qu'on coure dans Meaux les hafards d'un siege. Le Duc de Nemours prétend, au contraire, qu'il seroit insensé de rester, sans munitions & sans artillerie, dans une ville dont les antiques & foibles murailles tombent en ruines de toutes parts. Pfiffer entre. La sérénité que déployoit son front rassure la Cour, & il détermine le Roi à confier sa personne à la valeur de ses Suisses, qui s'offrèrent à lui ouvrir, à la pointe de leurs piques, un chemin assez large pour passer commodément à travers l'armée de ses ennemis.

Après une heure de marche, on apperçoit la cavalerie des Réformés qui vient les charger. Pfiffer s'arrête, forme ses rangs, ferme son bataillon avec des cuirassiers, & disperse sur les

ailes, le petit nombre de ses soldats armés d'arquebuses. Au milieu de cette phalange hérissée de piques, étoient la Reine-Mere, Charles IX, le Duc d'Anjou son frere, les Ambassadeurs étrangers & toute la Cour, dans l'attente de l'événement. Là, les plus belles femmes d'une Cour brillante, éplorées ou tremblantes, eussent intéressé leurs défenseurs, si, pour les Suisses, il étoit besoin d'autre motif que celui de l'honneur.

Alors Pfiffer, à l'exemple de ses ancêtres qui commencerent ainsi les batailles de Morgarte, de Morat, &c. tombe à genoux avec tout son régiment, étend les bras vers le Ciel, & fait prononcer la priere d'usage : puis les Suisses se relevent, serrent leurs files profondes, croisent leurs piques abaissées, & reçoivent, sans s'ébranler, les décharges meurtrieres de la mousqueterie. En vain Condé & l'Amiral de Coligni fondent sur eux d'un côté, avec mille chevaux ; en vain la Rochefoucault & d'Andelot les harcèlent, sans relâche, de l'autre ; rien ne peut rompre leurs rangs. Pendant sept heures d'une marche lente, ils sont attaqués à-la-fois en tête, en flanc, & en queue, sans trouver le moment de panser leurs blessures. Un renfort de quinze cents arquebusiers vient joindre Condé, & l'attend sur le bord escarpé d'un ruisseau que

le Roi doit passer, & où doit se faire le choc le plus rude. Les Suisses arrivent au ravin; &, sans rompre leur ordre de retraite, cette citadelle ambulante culbute, renverse tout ce qui s'oppose à son passage. Alors les Réformés se débandent, en donnant eux-mêmes des éloges non suspects, au courage & à la constante discipline de ces fideles étrangers, sans le secours desquels la Famille Royale tomboit au pouvoir du Prince de Condé.

LA Suisse a eu des Héros, & l'antiquité n'offre pas de plus bel exemple de dévouement patriotique, que celui d'Arnold Vinckelried de Stantz, dans le Canton d'Omdervald, qu'on peut mettre à côté des Décius & des Scevola. Brave Vinc-kelried, qui mourus pour la Patrie, que ton nom, que tes mânes reçoivent le tribut d'éloge qui leur appartient! Que cet acte éclatant de patriotisme franchisse les barrières des temps & des siècles, & parvienne à la postérité la plus reculée. A la bataille de Sempach, qui décida du salut des Suisses, les phalanges Autrichiennes, pressées & couvertes d'armures pesantes, ne pouvoient être entamées: elles opposoient, à l'impétuosité & à la valeur des Suisses, un front inexpugnable, & rendoient inutiles tous leurs efforts. Vinckelried entendit dans son cœur le

cri de la Patrie : sûr d'y trouver la mort, il se précipite au-devant d'une forêt de lances, il en fait, il en embrasse le plus qu'il peut, & tombe à l'instant percé de mille coups; mais il avoit ouvert une brèche dans les bataillons ennemis. Les Suisses, enflammés à cet acte de vertu, s'y jettent avec furie : ils frappent, ils écartent, ils renversent; la mort vole devant eux, par-tout ils portent le désordre & la confusion, & la déroute devint bientôt générale. Le sang de Vinkelried sauva la Patrie, & la victoire fut le prix de sa vertu. Encore aujourd'hui son nom n'est prononcé en Suisse qu'avec attendrissement : il vivra dans les fastes Helvétiques, & il passera d'âge en âge, chargé des bénédictions des hommes.

Léopold, Duc d'Autriche, qui commandoit l'armée ennemie, ne voulant pas survivre à sa défaite, se jeta au milieu des rangs, & périt en combattant, avec l'élite de son armée, & six cents soixante Seigneurs de la première noblesse de l'Empire. On conserve encore son armure à l'arsenal de Lucerne. Cet événement, du 9 Juillet 1386.

Sur le champ de bataille, à une demi-lieue au-dessus de la ville de Sempach, les Suisses éleverent une chapelle mémorative, qui existe encore de nos jours, & où l'on voit le portrait

de Vinckelried, celui de Léopold d'Autriche, avec ceux des principaux Seigneurs qui restèrent sur le champ de bataille, & qui se reconnoissent à leur écu armorié.

Dans ce combat, les Suisses n'opposèrent que treize cents des leurs à quatre mille Autrichiens.

LA valeur n'est pas le seul attribut des troupes Suisses, elles sont également recommandables par leur fidélité & leur attachement au service de ceux auxquels elles sont engagées. On voit dans l'histoire des troupes sorties des mêmes cantons qui se trouvant dans des services différens, se sont chargées avec furie, & ne donnoient lieu à aucun soupçon de collusion entr'elles. Des troupes Suisses forment la garde du Roi de France, du Roi de Naples, du Pape, & celles de Gênois.

Le Roi de France entretient toujours sur pied un régiment de Garde-Suisses, & il paroît ainsi partager sa confiance entre ces troupes étrangères, & celles prises entre ses propres sujets, pour la garde de sa personne : & les Hollandois entretiennent constamment un corps de dix mille hommes de cette Nation, en temps de paix, lors même qu'ils réforment une partie de leurs troupes Nationales, & quoique la paye

des Suisses soit beaucoup plus forte. En général, il y en a communément cinquante mille employés au service des différentes Puissances de l'Europe.

Les Suisses n'en permettent la levée qu'aux Puissances dont ils sont les Alliés ou les Amis. Ces levées, qui ne peuvent se faire que pour agir défensivement, & jamais pour attaquer, se font volontairement de la part de ceux qui s'enrôlent, & il n'en rentre, à l'Etat auquel ils appartiennent, aucun émolument, si ce n'est de la part de la France.

LES Lettres & les Sciences ne sont pas en Suisse sur un pied florissant. Je citerois quelques grandes Capitales de Cantons où il n'y a point de Libraire : il n'y en a point à Lucerne, il n'y en a point à Soleure, je n'en ai point vu dans tout le Vallais, ni dans Sion sa Capitale. Une Nation sage, essentiellement occupée des objets d'utilité réelle, dont tous les regards se portent vers sa sûreté, vers le plus grand degré possible de prospérité d'un peuple nombreux; qui, pour perpétuer la paix, l'abondance dans son sein, & entretenir l'harmonie au-dehors, se fait un devoir primitif & capital de la science du Gouvernement, de la connoissance de la Morale, de la

Politique & des Loix; où l'on trouve son bonheur au sein de sa Famille & de sa Patrie : une telle Nation n'attache pas un grand prix aux sciences de pur ornement, aux productions de l'imagination exaltée; elle sera toujours portée à dire : *A quoi bon cela ?*

Il s'est néanmoins montré parmi les Suisses des gens d'un très-grand mérite, d'une profonde érudition, des génies du premier ordre. Témoins, les Haller, les Bernouilli, les Rousseau, les Gessner, les Euler, les Turretins, M. Crouzas, Holbein, Paracelse, Burlamaqui, Casaubon, MM. Tronchin, Tissot, De Luc, Bonnet, Le Court de Gébelin, & tant d'autres, dont les noms passeront à la postérité, & dont je ferai mention à l'article des villes du sein desquelles ils sont sortis. Keller qui fondit d'un seul jet la superbe statue de Louis XIV, de la place Vendôme à Paris, & qui a donné tant d'autres preuves d'habileté dans son art, eut la Suisse pour patrie.

D'ailleurs, dans le maniement des affaires générales, où trouve-t-on plus de discernement, plus de finesse de tact ? où trouvera-t-on des connoissances politiques plus profondes & plus étendues qu'en Suisse, à Berne, par exemple : ce qui fait regarder l'Ambassade en Suisse comme une des plus difficiles.

A Berne & à Bâle , il y a des Sociétés littéraires occupées de la pureté de la langue allemande ; à Zurich une Société de Physique , des Universités à Laufanne , à Bâle , & à Genève. Mais en général il se trouve plus d'hommes lettrés & instruits dans les Cantons Protestans , que dans les Cantons Catholiques.

LES Suisses n'ont pas nos plaisirs bruyans , mais chez eux existe la plus grande somme de bonheur & de contentement qui se retrouve chez aucun Peuple de la Terre.

Ils jouissent , par leur félicité domestique , par leur attachement à leurs femmes , par la vertu & la tendresse de celles-ci , par l'amitié qui lie les peres aux enfans , les enfans aux auteurs de leurs jours ! Les liens d'homme à homme étant plus forts chez eux , que ceux de parent à parent chez d'autres Nations , ils jouissent par les liens de bienveillance mutuelle qui les unissent. L'amour de la Patrie identifiant les Citoyens , associe l'un à la prospérité de l'autre. Ils jouissent par la sagesse de leurs institutions , par la réputation qu'ils se sont acquise au-dehors , par la prospérité & l'abondance qu'ils ont fait naître au-dedans ; ils jouissent par le sentiment de l'indépendance , par la fierté & l'énergie que la liberté & la vertu impriment dans leurs ames.

Enfin leurs jouissances sont peut-être plus vives, parce qu'elles ne sont point émouffées, dénaturées, empoisonnées par le trouble des passions, & par une foule toujours renaissante de besoins factices; aussi les Suisses, hors de leurs pays, éprouvent-ils communément un ennui qui dégénere quelquefois en une langueur mortelle!

EN Suisse, l'état du Ciel, & la température de l'air varient à des distances peu considérables. Le même vent, qui se fera porté suivant la longueur d'une vallée, & qui, à l'une des extrémités, aura procuré un ciel beau & serein, en chariant avec lui les brouillards & les nuages qu'il y aura trouvés; les déposant & les accumulant à l'autre extrémité de la vallée, où ils se résolvent en pluie, y procure un temps humide & froid. D'autres fois, une file de montagne sera la ligne de division entre le beau temps dont on jouit d'un côté, & le temps nébuleux & pluvieux, qui enveloppe les habitations, du côté opposé.

En général, les froids y sont très-âpres, & les nuits, dans toutes les saisons, ordinairement très-fraîches. De-là, cette coutume qu'un étranger y voit avec surprise, de coucher en tout temps entre deux lits de plume, dont un tient

lieu de couverture. En hiver, on y allume de grands poëles, dont la bouche n'est point dans la pièce que l'on a dessein d'échauffer, parce qu'elle y attireroit continuellement un courant d'air extérieur & glacé.

En beaucoup d'endroits, aux approches de l'hiver, on est obligé de coucher les ceps de vignes, & de les charger de terre pour les préserver de la gelée. Quelquefois on se contente de les tenir appliqués contre terre, & de laisser à la neige, dont ils sont ensuite recouverts, le soin de les garantir.

ON trouve en Suisse des ours, des aigles, des vautours, des faucons, des chamois, des bouquetins, des cerfs, des chevreuils, des daims, des sangliers. La perdrix rouge & grise, la gélinote, les faisans, les coqs de Bruyeres, la bécasse, la bécassine, les canards & oies sauvages n'y manquent pas, & on y retrouve presque toutes les espèces d'oiseaux connues en Europe, & qui vivent dans les plaines, sur les montagnes, dans les marais & sur les eaux.

Le lièvre y mue en hiver, & devient tout blanc, tellement qu'il est très-difficile à appercevoir sur les neiges avec lesquelles il se confond. Il y a beaucoup d'écureuils, de hérissons ou porcs-épics, & de marmotes. Il est en Suisse des

aigles de la plus grande espèce, qui ont jusqu'à quinze pieds d'envergure.

Les ours y sont moins communs qu'autrefois. A mesure que la population a augmenté, les habitans les ont détruits. Il s'en trouve davantage dans la partie méridionale du Jura, & dans les montagnes de la Savoie, voisines de la France, tant parce que les habitans n'y ont pas un intérêt si direct à les détruire, que parce que n'étant pas armés comme en Suisse, on n'y fait pas la guerre à ces animaux avec le même avantage.

Le chevreuil & le lièvre y sont généralement excellens. On y mange aussi d'excellent poisson. Les lacs & les rivières y donnent abondamment des saumons qui y remontent par le Rhin, des truites de toutes grandeurs, du rouget, de la carpe, du brochet, de la tanche, de l'anguille, de la lote, de la brème, de la perche, du barbeau, de la plie, des lamproies, des écrevisses, & quantité d'autres poissons. On pêche dans le lac de Genève des truites de quarante & cinquante livres pesant, & quelquefois plus.

Les marmotes, qui sont une espèce de blaireaux, appartiennent, comme eux, au genre des cochons, & c'est à tort qu'on les nomme *Mures alpini*. Aux approches de l'hiver, elles se trouvent grasses au point qu'il en est qui pesent

jusqu'à vingt livres. On les chasse alors, on les apprête comme les cochons de lait, & on les mange. Les marmotes vivent d'herbe. Quand les froids approchent, elles se terrent, & se rassemblent quatre, cinq, & six au plus dans le même trou, dont elles bouchent bien l'entrée avec du foin & de la mousse, dont elles ont d'abord eu soin de se faire une bonne litière. Là elles dorment jusqu'au commencement de Mai. Une quinzaine de jours avant de se terre, elles cessent de manger, & boivent beaucoup pour évacuer & avoir les intestins libres. Plus le froid est vif, plus leur sommeil est profond, & alors on peut les prendre & les emporter sans les réveiller. Elles sont fort grasses quand on les déterre au commencement de l'hiver, & fort maigres vers le temps de leur réveil.

On trouve en Suisse l'*Aigle des Alpes* plus terrible & plus fort que l'*Aigle Royal*, & qui paroît être le *Condor* ou *Cuntur* du Pérou. Celui-ci est blanc & noir, l'autre est jaune par tout le corps, avec des cercles blancs autour du col. C'est en cela à-peu-près qu'est toute leur différence. L'*Aigle des Alpes* est placé, par M. de Buffon, dans la classe des *Vautours dorés*. Les habitans du pays le nomment le *Vautour des Agneaux*. M. de Bomare le met à la tête des *Aigles*.

Cet oiseau de proie est d'une force prodigieuse. Ses ailes ont quatorze & quinze, & même jusqu'à seize pieds d'envergure, c'est-à-dire, du bout d'une aile à l'autre. Ce tyran des airs est d'une férocité extrême, & il fait une cruelle guerre aux chamois, aux lievres, aux marmotes & aux corbeaux. Rarement approche-t-il des troupeaux; cependant il enleve quelquefois des agneaux, des chevreaux, de jeunes chamois, & quelquefois des enfans. Voit-il, sur un roc escarpé, quelque animal trop fort pour le combattre, il dirige son vol à côté de l'animal, de maniere à le faire tomber dans le précipice, où il va recueillir le fruit de sa dextérité. Il n'y a pas bien des années, un de ces oiseaux, nommés en allemand *Lœmmer-Geyer*, fondit sur un enfant âgé de trois ans, & il se mettoit en devoir de l'emporter lorsque le pere accourut aux cris de son enfant, armé d'un bâton. Il en vint aux prises avec le ravisseur; le combat fut opiniâtre, mais la victoire se décida en faveur du montagnard, qui étendit mort son ennemi sur la place.

Dans les Alpes, les chiens sont farouches à l'excès, & très-colere; &, pour cela, les habitans n'osent en élever que de la petite espèce, ceux de la grande dévoreroient les passans.

Des dépouilles d'Eléphants, trouvées dans plu-

lieux endroits de la Suisse, attestent que cette espèce y exista, & qu'il y en eut de la plus grande. Témoin cette dent molaire d'éléphant, trouvée dans l'intérieur des montagnes du Jura, dont j'ai enrichi le cabinet du Roi, & qui me fut donnée en 1777, avec d'autres débris du même animal, par feu M. le Prince régnant de Porrentrui. Des travailleurs, en coupant une montagne, la trouverent dans le sein, dans le vif du roc. Elle est, de beaucoup, plus grande que toutes les autres dents fossiles d'éléphants qui existoient déjà au cabinet du Roi; & M. le comte de Buffon me prodigua ses remerciemens d'un don aussi précieux pour l'Histoire Naturelle.

Reste maintenant à savoir comment les éléphants, qui habitent la Torride, ont promené leur masse pesante dans nos climats qui ne leur sont point attempérés. La chose, ce me semble, n'a pu arriver que de deux manières. Les flots de la mer en gagnant de proche en proche sur leurs contrées, les ont repercutés dans nos régions en les chassant des climats où ils sont indigènes; où les différens parralleles du Globe, compris sous les cinq zones, n'ont pas toujours eu le même aspect du soleil, ni la même température ardente, glaciale, ou modérée que nous leur connoissons aujourd'hui.

LA Suisse forme une étendue de pays, de soixante-dix lieues d'orient en occident, & de cinquante du nord au sud ; au nord, elle est assez constamment bornée par le Rhin qui la sépare de la Suabe ; au midi, elle confine à la Savoie, au Piémont, au Milanez, & à l'Etat de Vénise. Elle a le Tirol à l'orient, & à l'occident la Franche - Comté dont elle est séparée par la chaîne du Jura.

Qu'on tire une ligne idéale de l'endroit où le Rhin verse au lac de Constance, jusqu'à Vevay vers le haut du lac de Genève ; toute la partie de la Suisse, au sud-est de cette ligne, est chargée du poids des grandes Alpes ; le pays est, généralement, sans culture, sans routes praticables aux voitures. Le peuple n'y vit que du produit de ses troupeaux ; les saisons y sont rigoureuses. Les éboulemens de neiges, de terres & de roches y menacent continuellement la vie & les habitations du peuple. Les montagnes qui couvrent le pays, en se groupant de mille manières différentes, présentent un assemblage de cîmes de formes aussi bizarres que variées ; elles vont, en s'élevant, par degrés, elles s'entassent, s'accumulent, & forment au-dessus des nues des chaînes de rocs prolongées à de grandes distances, & en toutes sortes de directions, & qui sont chargées de glaces & de neiges, qui étonnent

étonnent les yeux du voyageur, au cœur des étés les plus chauds.

Cette partie de la Suisse est un assemblage de montagnes contiguës, ou entassées les unes sur les autres, & de vallées plus ou moins larges, plus ou moins profondes, dont les directions, la forme & l'étendue varient sans cesse.

Le bas des vallées, suivant leur évasement, de loin en loin, montre quelques maigres cultures, où le peu de grain qu'on y confie, à la terre, n'acquiert qu'une maturité imparfaite. Souvent même cette foible récolte est emportée ou noyée par les eaux, gelée ou détruite par l'intempérie des saisons.

A une moyenne hauteur, les côtes les moins rapides donnent une herbe courte, sèche, dure, mais odoriférante; le reste est couvert de forêts, souvent inaccessibles. Plus haut, le roc nud, & le voisinage, des glaces permanentes, ne présentent que l'aspect lugubre de la plus affreuse stérilité. Aucune production pour la subsistance de l'homme, ou celle des animaux! Point d'arbres, point d'arbrustes, point de plantes, nul vestige de terre végétale. C'est un autre monde; plus d'hommes, plus d'êtres vivans, plus de verdure, plus d'habitations, plus de mouvement! Par-tout où l'on porte ses pas, c'est la solitude & le silence, point d'autre bruit que

celui des torrens qui heurtent contre les rochers.

Plus haut encore, ce sont des montagnes & des mers de glaces, des enchaînemens de sommets couverts de neiges, qui donnent l'aspect du plus rigoureux hiver, au milieu de l'été. Ces montagnes, entassées, portent les derniers sommets à une telle hauteur, que, trois quarts-d'heure après le coucher du soleil, on les voit encore éclairés par cet astre. Ils offrent le spectacle simultanée du jour & de la nuit; vers le solstice d'été, on n'y voit point d'intervalle entre le crépuscule du soir & celui du matin. Ces sommets s'élevent plus de deux mille quatre cens toises au-dessus du niveau de la mer, quelques-uns s'apperçoivent de quatre-vingt lieues de distance, & plus encore.

Dans les hautes Alpes, le mélange contrasté de grands bois, de roches renversées, de torrens, de lacs, de cavernes, de gorges, de rivieres, de cascades, de glaciers, d'abîmes & de précipices, de plaines à plusieurs milliers de toises au-dessus de la mer; ce mélange de montagnes accumulées, des pics qui disputent de hauteur, de cîmes de rocs qui s'élevent au-dessus des nues; ces rochers antiques qui bravent depuis tant de siècles l'action & le pouvoir des temps, les ombres & la lumiere, la solitude & le silence y

émeuvent l'ame, & forment un des spectacles les plus grands, les plus majestueux, les plus imposans! Rien n'enfante des réflexions aussi profondes que ces lieux où le philosophe médite sans distraction & sans trouble, dans le silence de la nature, au milieu de ses merveilles, au milieu des plus anciens monumens de la Terre, échappés aux grandes catastrophes de notre planète! Un sentiment profond y double l'existence.

Il n'est point de pays qui présente des aspects plus pittoresques & plus variés que la Suisse. Souvent les sites les plus sauvages contrastent avec les points de vue les plus riants & les plus animés. Les glaciers touchent quelquefois à des pâturages émaillés de fleurs; & des fraises excellentes, cueillies à leur voisinage, donnent le spectacle simultanée du printems & de l'hiver.

Du haut des Alpes, la couleur du ciel devient, à l'œil, plus foncée; le soleil paroît plus petit, il est d'une blancheur éblouissante; &, quoiqu'il brille de l'éclat le plus vif, son disque cesse d'être radieux. Les étoiles perdent aussi leur scintillation. La lune paroît plus voisine de nous, & sous un diamètre moindre que celui que nous lui voyons dans la plaine.

L'atmosphère plus dense à la surface de la terre qu'à la moyenne région de l'air, & la dif-

férence de réfraction dans les rayons de lumière ; à leur passage dans ces milieux différens , occasionnent cette diversité dans l'aspect des astres & dans celui du ciel.

Dans les Alpes , les coups de tonnerre fortifiés & répétés par les rochers & les échos , font affreux. Souvent l'habitant des Alpes voit l'orage se former sous ses pieds , & entend le tonnerre gronder au-dessous de lui : & tandis que , dans la plaine , le cultivateur épouvanté voit la foudre s'abattre sur sa chaumière , il contemple , sans danger , la sérénité du ciel. Les nuages qui lui dérobent la vue de la terre , développent à ses yeux comme une mer immense , où les sommets des montagnes qui s'élevent au-dessus , forment autant d'îles ; le charme de cette perspective augmente lorsqu'il vient à se faire une ouverture dans les nues , à travers laquelle l'œil plonge jusqu'à la terre.

Quel frappant spectacle pour un étranger , d'y contempler d'énormes montagnes assises sur les nuées. C'est celui dont j'ai joui plus d'une fois , lorsque quelques corps intermédiaires me dérobaient la partie de la montagne comprise entre la terre & les nuages , ne me laissoient voir que celle qui s'élevoit encore à une demi-lieue au-dessus.

Les cascades s'y rencontrent à chaque pas ; &

lorsque, à cause de l'élévation d'où elles tombent, les nuages cachent le lieu d'où elles s'élancent, elles semblent verser du ciel même.

TELLE est la partie de la Suisse, placée au sud-est de la ligne que j'ai indiquée, & formant au-delà des deux tiers de sa superficie. Au nord-ouest de la même ligne, le pays est haché; on y trouve beaucoup de rivières & de lacs fort poissonneux, des montagnes assez hautes qui disparoissent à l'aspect des grandes Alpes qui sont à la vue du pays. Cette partie, si inégale qu'elle soit, & qui offre même des montagnes de deux mille & de deux mille cinq cents pieds de hauteur, présente l'aspect d'une vaste plaine, vue du haut du Jura d'où l'œil atteint aux Alpes. Le bas des montagnes est couvert de vignes, de champs, de prés, de bois qui s'étendent quelquefois jusqu'au haut. Ici, on ne trouve plus d'Alpes, plus de bancs de roche, ni de cascades, & il n'y a ni neige, ni glaces en été. Les montagnes ne sont point entre-coupées par de profonds abîmes, & les prés y sont couverts d'arbres fruitiers.

C'est ce qu'on nomme *Suisse occidentale*. Elle se propage dans le Jura qui s'étend des bords du Rhône, au-dessous de Genève, à ceux du Rhin près de Bâle. Dans cette haute chaîne de montagnes, la nature est la même que dans la

région inférieure des Alpes. Ses crêtes les plus élevées ne retiennent les neiges que jusqu'au commencement de juin, & n'atteignent tout au plus qu'à la moyenne hauteur des Alpes. Leur plus grande élévation est de mille toises perpendiculaires au-dessus de la mer.

En général, les neiges disparaissent des terres les plus basses de la Suisse, dès la fin de février; elles découvrent les montagnes basses en mars & avril, & ainsi successivement jusqu'en juillet où la fonte se porte jusqu'aux glaciers. Cette progression du dégel est un bienfait signalé de la nature. La fusion seule des glaces qui sont sur les cîmes, produit des fleuves nombreux, rapides & considérables; si la fusion, sur toute la superficie de la Suisse, & à toutes les hauteurs, s'effectuoit en même-temps, le pays, chaque année, seroit submergé par les eaux.

Les pays enclavés dans les hautes Alpes, sont exposés au fléau des lavanges ou avalanches, ces éboulemens de neiges qui ensevelissent les voyageurs, les hommes & les animaux, les habitations même qui se trouvent sur leur direction ou au lieu de leur chute. C'est pour cela que les habitans évitent de bâtir au pied des montagnes dont la pente est rapide, à moins qu'ils ne soient garantis par quelques bois, par une touffe d'arbres, ou par quelques pointes de

rochers interposés. S'ils trouvent quelques avantages à y fixer leur demeure, & qu'il n'y ait point de bois au-dessus d'eux, ils construisent derrière leurs maisons un mur épais en forme d'éperon, dont la pointe regarde la montagne.

Dans les passages des Alpes, rendus périlleux par les avalanches, les conducteurs des bêtes de somme remplissent de foin les sonnettes des mulets ou des chevaux, & s'abstiennent même de parler, de peur que les vibrations de l'air ne donnent une commotion à des masses de neiges qui n'attendent plus que l'impression la plus légère pour se détacher. Quelques-uns, avant de s'y engager, tirent un coup de pistolet pour essayer la stabilité des neiges, & déterminer la chute de celles qui seroient au moment de se précipiter.

Pour la même raison, en quelques endroits du pays des Grisons, les cloches ne sont suspendues qu'à quelques pieds de terre, afin que leur son, contenu & étouffé entre les maisons, n'aille pas occasionner au loin quelques lavanges; & en quelques autres, & dans la même crainte, on ne se sert absolument point de cloches.

Lorsqu'on est surpris par une lavange d'anciennes neiges, on est perdu sans ressource, à moins qu'on ne soit secouru bien promptement; mais si la lavange est de neiges récentes, les

mains & la chaleur de la respiration ont bientôt excavé un assez grand espace pour avoir la respiration libre.

Il s'est vu des hommes qui ne sont parvenus, qu'au bout de trois jours, à se tirer de ce tombeau.

Lorsqu'on voit tomber une lavange, il faut détourner promptement la tête, parce que le vent & la neige pourroient suffoquer.

On cite entre mille, une lavange de quatre cents pieds de long, quatre-vingt-quatorze de large, & soixante-six de profondeur, qui ensevelit, durant trente-sept jours, dans une étable, deux femmes & un enfant, qui, pendant cet espace, vécut du lait de deux chevres qui s'y trouvoient, & qui tiroient elles-mêmes leur subsistance du fourrage qui restoit dans l'étable. La neige, convertie en eau par la chaleur des mains, servoit de boisson.

Les voyageurs courent une autre espèce de danger, en franchissant, dans une saison avancée, les montagnes revêtues de neiges & de glaces. Un vent du nord, perçant & glacial, ce qui est fréquemment arrivé, peut les saisir & les transir, sur-tout s'ils sont à cheval, & le danger s'annonce alors par une forte envie de dormir, qui naît de l'abondance du sang portée au cerveau, par la contraction des vaisseaux sur l'habitude du corps. Dans cette circonstance,

s'ils cedent au sommeil, s'ils ne mettent pied à terre, s'ils ne marchent & ne s'agitent, c'en est fait d'eux.

LES chemins de communication traversent souvent les glaciers, & on n'y marche pas sans péril. Dans les changemens de temps sur-tout, ces glaces se fendent quelquefois sous les pas avec un fracas épouvantable, & forment des crevasses très-profondes, larges de trois ou quatre pieds, quelquefois même de huit à dix pieds. C'est pour se garantir de cette espèce de danger, que ceux qui traversent les glaciers plusieurs ensemble, marchent à la file les uns des autres, en se tenant à une même corde, ou à une longue perche. Au moyen de cette précaution, si le glacier vient à s'entrouvrir sous l'un d'eux, la corde ou la perche à laquelle il se tient attaché, sert aussitôt aux autres à le retirer. Il en est de même si quelqu'un d'eux, en avançant avec confiance, vient à se trouver sur une ancienne crevasse, comblée de neige, qui cede sous ses pas. Chacun d'ailleurs doit être muni d'un bâton ferré, pour éviter les chûtes fréquentes.

Si on voyage seul sur les glaciers, c'est avec une perche sous le bras, portée horizontalement, afin qu'on puisse demeurer suspendu sur les cre-

vasses qui peuvent se former, ou qui sont recouvertes de neiges, & dont la profondeur va quelquefois jusqu'à cinq cents pieds.

Les glaciers se minent en-dessous, par la fusion qu'ils y éprouvent; & lorsqu'ils viennent à se fendre par l'affaissement de la masse excavée, c'est avec un bruit, un fracas épouvantable, & qui se fait entendre à plusieurs lieues. On croiroit que c'est le tonnerre ou une décharge générale de pieces d'artillerie. Cela arrive le plus souvent la nuit, à cause de la fonte que le glacier a éprouvée dans le jour, ou dans les changemens de temps; & c'est le barometre des Alpes.

On a observé que les glaciers, ainsi que les neiges permanentes, gagnent de plus en plus en étendue & en quantité. On a les titres de biens & de possessions existans dans des vallées qui sont aujourd'hui le séjour perpétuel des glaces, & ces titres ne sont pas fort anciens. Plusieurs actes, conservés dans les archives du pays, font mention de quelques villages & de plusieurs chemins qui ont entièrement disparu sous les neiges. La quantité de glace qui se fond en été, est moindre que celle qui se forme en hiver. Mais cette progression des neiges & des glaces ira en diminuant, & elle aura un terme fixé par l'abaissement des lieux, leur position, la longueur de l'ombre des montagnes ambiantes.

Le côté du glacier s'éleve quelquefois perpendiculairement, & alors il présente un mur de glace.

Les glaciers sont ordinairement couverts de pyramides de formes irrégulieres & très-bifarres. L'aiguïsement de ces parties prominentes dérive de ce que les fommités, à raison de leur plus grande distance du glacier, se trouvent placées dans une atmosphere plus chaude, & éprouvent une fusion plus abondante.

Ces aiguilles & pyramides des glaciers sont le résultat des sinuosités & des canaux que s'y sont creusés les courans provenus des neiges fondues ; ces courans étant plus abondans à la partie inférieure des glaciers, les pyramides y ont plus de hauteur.

Les glaciers sont un bienfait de la nature, & il faut les considérer comme des châteaux d'eaux qu'elle tient en réserve. Les glaciers se fondent dans les ardeurs de l'été, où les fleuves qu'ils forment laisseroient leurs lits presqu'à sec. Le lac de Geneve, qui a trente lieues quarrées, croît de dix pieds & plus en été, par l'accroissement des eaux du Rhône, enflé par la fonte des glaciers.

LA Suisse, par son exhaussement, domine tout le reste de l'Europe. Le Rhône, le Rhin,

le Tesin, l'Inn, la Reufs, le Limat, l'Adda; & quelques autres qui, dans des directions contraires, versent aux extrémités opposées de l'Europe, à l'Océan, à la Méditerranée, à la Mer-Noire, à la Mer-Adriatique, prennent leur source en Suisse, en descendent avec une rapidité extraordinaire, & l'indiquent incontestablement pour la région la plus haute de la partie de la terre que nous habitons. C'est le réservoir de quantité de fleuves & de rivières qui coulent en Allemagne, en France, & en Italie.

L'AIR de la Suisse est sain & pur; on y recueille beaucoup & de très-bons vins, sur la côte qui longe le lac de Neufchâtel, & sur celle qui s'étend le long du lac de Genève; on en recueille abondamment dans la Valteline. Il en croît sur-tout de très-délicat, en blanc, dans le pays de Vaud, près d'Aubonne, & qui acquiert une qualité supérieure en vieillissant. Les côtes exposés au levant & au midi, donnent des vins communs, qui se consomment dans le pays, & quant à ce genre de productions, la Suisse n'attend rien de ses voisins. Un arpent de vignes, de trente-deux mille pieds, bien situé, se vend de 8000 à 9600 livres. Dans les districts trop éloignés des vignobles, on supplée au vin par du cidre fait de pommes & de poires.

La Suisse a d'excellens pâturages, qui nourrissent une grande quantité de bestiaux & de chevaux. On en tire des bois de charpente & de construction, du beure, des cuirs, & sur-tout quantité de fromages qui font la branche essentielle de son commerce. On en tire, sur-tout de France, quantité de chevaux de trait, & pour les remontes, les trains d'artillerie, & le carrosse. Le débit des bêtes sauvages, comme sangliers, cerfs, chevreuils, daims, lui fait encore un produit, ainsi que les bouquetins & les chamois.

On y recueille beaucoup de lin, qui s'emploie dans les manufactures du pays. Les toiles qui en sortent, vont en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, & donnent lieu à des retours considérables. Il s'y fait un grand commerce de mouffelines, de toiles de coton, d'indiennes, de crêpes, de futaines, de coutils, de toiles d'emballage. On y fabrique des étoffes de soie, & demi-soie, quelques-unes même brochées d'or ou d'argent. On y fait des velours, des taffetas, des fatins unis & damassés, des bas de soie, des tapis, des rubans, des dentelles, des galons d'or & d'argent, & des mouchoirs qui imitent ceux des Indes. On en tire beaucoup de droguets, de calemandes, des couvertures de lit, des flanelles, des ratines, des camelots, des bouracans.

L'horlogerie & l'imprimerie y font aussi sur

un pied florissant, & les montres de Suisse vont jusqu'en Amérique, en Perse, & dans le Levant. Il y a des fonderies de caracteres pour l'imprimerie, des usines, martinets, & fileries, pour fabriquer & travailler le fer. Le pays tire en grande partie de l'Etranger les matieres premieres pour les toiles de lin & de chanvre qui sortent de ses fabriques. Leur produit, ainsi que celui des cotons qui s'y filent & s'y façonnent, doivent donc être imputées presqu'uniquement à l'industrie.

Les bois & planches de sapin, qui sont encore une branche du commerce actif de la Suisse, lui seroient un objet bien plus lucratif, sans la disproportion entre le volume de la marchandise & le prix.

On trouve sur les montagnes des simples & herbes médicinales très-estimées, & l'on y rencontre d'abondantes mines de crystal de roche, & des carrières de marbre qui s'y polit. A ces objets de commerce, joignez le kerfwasser, le chapsigre, la résine qui s'obtient des sapins par incisions, la térébenthine, &c.

Le kerfwasser ou eau-de-vie de cerise, que l'on obtient par la distillation des petites cerises noires, est excellent en Suisse, & bien supérieur à celui que l'on tire de l'Alsace. Mais il faut être bien servi, parce qu'il n'est pas rare que ceux

qui en font commerce, ne le mêlent avec de l'eau-de-vie de prunes. Plus il est vieux, meilleur il est, & la vétusté le convertit en une sorte d'huile balzamique. Cette branche de trafic fait qu'en Suisse les cerisiers sont très-multipliés.

Les noyers le font aussi, & ils y font d'une grande ressource. Ils fournissent la plus grande partie de l'huile qui se consume dans le pays, & le bois, converti en planches, descend par le Rhin jusqu'en Hollande où on en fait de belles boiseries. En plusieurs endroits il croît des marronniers, &, dans certaines vallées méridionales, des amandes, des figues, des grenades, des citrons, des cedras, des oranges.

Les habitans des campagnes sechent une quantité considérable de pommes, de poires & de prunes. Ces fruits séchés sont recherchés en France, en Allemagne, en Hollande, & dans les Etats du nord où il s'en fait des envois.

Les pommes-de-terre y font encore une abondante ressource, sur-tout dans des temps de disette; & elles n'ont point l'âcreté de celles qu'on recueille en France. La bonté des paturages, les plantes vulnérables & aromatiques que paissent les troupeaux, donnent, au lait de Suisse, sur-tout dans les Alpes & le Jura, une suavité, un parfum qui le distinguent de celui des autres pays de l'Europe.

On y a de la tourbe , & plusieurs bonnes mines de houille , dont on fait peu d'usage dans un pays aussi chargé de bois que la Suisse , mais dont l'exportation est considérable. Il y a aussi des ardoisieres ou carrieres d'ardoises qui sont tirées principalement par les Anglois & les Hollandois.

Le marbre blanc y est rare , mais il y en a de noir veiné de blanc , du gris avec des épanchemens de blanc , du gris rouge , & du jaune parfemé quelquefois de vert. On en transporte beaucoup en France. Dans le voisinage des glaciers on trouve du porphire tacheté de rouge & de blanc ; il s'y rencontre aussi de l'albâtre , dont le plus beau est celui du Vallais. On y trouve communément une espèce de pierre d'un brun vif , susceptible d'un poli très-brillant.

Les naturalistes rencontrent en Suisse une grande variété , en quelques endroits une abondance singuliere de pétrifications , de coquillages marins , de crystaux taillés à facetes & de forme tantôt pentagonale , d'autres fois exagonale avec une justesse & des proportions qu'on ne se lasse point d'admirer , & telles qu'on seroit tenté de les croire un ouvrage de l'art plutôt que de la nature. Différens cabinets d'Histoire Naturelle sont devenus , en Suisse , les dépôts de ces productions singulieres de la nature. Nous aurons soin de
les

les indiquer à l'article des villes où ils se trouvent.

La Suisse a des salines, du salpêtre, du soufre, de l'antimoine. Dans le sable de certaines rivières, on trouve des grains d'or massif. Elle a des mines de cuivre & de plomb, & quelques-unes du mélange desquelles on obtient immédiatement le pur acier. Le pays, d'ailleurs, est riche en excellentes mines de fer. En général, les métaux y sont trop aigres, & se raffinent difficilement. Elle a du safran, & on y commence à planter le tabac.

C'est dans le voisinage des glaciers que les botanistes recueillent ces simples si précieux, & les herbes vulnéraires qu'on emploie dans la médecine; on trouve même en Suisse, les plantes qui croissent dans les régions, tant boréales que méridionales. Les premières se recueillent dans le voisinage des glaciers, à quinze cents toises, & plus, au-dessus du niveau de la mer. Les dernières se trouvent dans les vallées exposées au midi.

La nourriture du bétail est la principale richesse des Suisses. Elle fournit la branche de leur commerce, & la plus considérable & la plus lucrative. Les prés que l'on peut arroser y sont les fonds les plus précieux. Ils y surpassent, de beaucoup, la culture des champs, & ne le cèdent gueres au produit des vignes; cependant

le fourage sec & rare des montagnes, a plus de force, fournit plus de lait, un lait doux, parfumé, & d'une suavité aromatique.

Au commencement de l'été, lorsque les neiges disparoissent de la moyenne région des montagnes, on conduit le bétail sur les Alpes, & il est soigné par des vachers qu'en Suisse on nomme fruitiers; ces gens y trouvent des étables ou chalets, & des hutes. Ils y portent tout ce qui est nécessaire à la manipulation du lait, du beurre, & du fromage. Ils en rendent compte au propriétaire du bétail, ou ils lui paient une somme convenue pour jouir du produit ou fruit de ses troupeaux pendant la belle saison. En général, pour rendre le fromage plus gras, on ne fait point, ou on ne fait que très-peu de beurre sur les Alpes. Le lait, aussi-tôt exprimé, est versé dans la chaudiere, & soumis à l'action du feu. Journallement j'ai été dans le cas d'en être témoin.

Dans le haut Vallais, & dans quelques autres districts de la Suisse, les vaches d'un canton se menent toutes ensemble & sans distinction dans les pâturages des Alpes; le fromage se fait en commun, & deux fois durant la saison. Les propriétaires viennent le partager à raison du nombre des vaches qu'ils ont fournies dans le troupeau de la communauté.

20 Durant le temps où le troupeau est indivis, s'il vient à périr quelque tête de bétail, la perte s'en supporte en commun, & le cas n'est pas absolument rare, parce qu'indépendamment des maladies, ces animaux se hasardent quelquefois au bord des précipices, soit dans le parcours, soit en voulant atteindre à un brin d'herbe, qu'il leur greve d'abandonner, ce qui occasionne des chûtes de temps à autre.

21 Dans les pâturages des Alpes, indépendamment de l'excellente qualité du lait, il y est encore très-abondant. Deux fois le jour on traite les vaches, & chacune donne de seize à vingt pintes de lait, quelques-unes en fournissent jusqu'à vingt-quatre pintes, & les moins bonnes douze; il faut entendre ici, par pinte, celle qui s'emploie pour la mesure du vin; & ce lait est si gras, qu'après que la crème en est enlevée, il est encore aussi épais que l'est le nôtre lorsqu'il n'est point écrémé.

22 Les bergers ont un cri par lequel ils se répondent dans les vallées, à la distance d'une lieue & plus. Ils ne séjournent sur les Alpes, avec leurs troupeaux, que pendant quatre mois de l'année, en quelques endroits pendant un ou deux mois seulement, ils en redescendent ensuite. La rigueur du froid n'y permet point de demeures fixes; toutes les habitations qui s'y

voient durant l'été, sont vuides & abandonnées pendant l'hiver.

Le fromage de premiere qualité se fait sans sel, tel est celui qui se fait sur les hautes Alpes. L'odeur aromatique des plantes, & la fermentation suffisent pour l'imprégner d'une qualité saline.

Les fromages demeurent long-temps empilés & contenus chacun dans une espèce de cerceau qui lui donne la forme, &, dans cet état, ils sont chargés d'un poids très - lourd qui les affaisse, qui en rapproche les parties, & qui en exprime toute sérosité. Lorsqu'ils ont acquis de la consistance, ils sont exposés à l'air libre sous des angars. Pour les y garantir des souris, ils sont placés sur une table d'ardoise, élevée de quatre pieds de terre, & portée par quatre pieux qui la laissent déborder au moins d'un pied tout-autour.

Le fromage Suisse est tiré dans tous les pays de l'Europe, même en Amérique; dans la France seule il s'en exporte trente mille quintaux annuellement.

La bonté des pâturages fait, qu'en Suisse, les bêtes à cornes parviennent à une grandeur peu commune. En 1682, il y fut tué un bœuf qui se trouva peser deux mille six cents cinquante-trois livres, la livre de dix-huit onces.

Lorsque les troupeaux sont sur les montagnes, ils ne sont point à l'abri des incursions & des ours & des loups, &, dans ces occasions, on ne fauroit trop admirer l'instinct dont les doua la nature; un loup vient-il fondre sur un troupeau de vaches, elles se rangent aussi-tôt en cercle, la tête à la circonférence; au centre du cercle viennent se mettre les veaux & le menu bétail, & de quelque côté que le loup se présente, il trouve un rempart inexpugnable & tout hérissé de cornes.

Mais un ours paroît-il, la terreur est générale. Les bœufs & les vaches s'enfuient vers leurs étables, ou, s'ils restent, ils courent à leur bouvier comme à leur sauve-garde. Il devient leur point de ralliement; ils l'entourent, ils le pressent, ils le serrent de plus en plus, au point qu'il lui en coûte quelquefois la vie. L'ours n'en est pas toujours victorieux, & il arrive assez souvent qu'un taureau furibond le laisse mort sur la place.

L'importation des pays étrangers, en Suisse, consiste en bleds qui viennent d'Alsace, de Suabe, & du Tirol; en chanvre qui vient aussi en grande partie de l'Alsace. On y porte du lin, quelques vins, des productions du crû de l'Asie, & de l'Amérique, & diverses espèces de marchandises de fabriques étrangères. Les

salines qu'elle a ne suffisent pas à sa consommation ; la Suisse en tire de la France, de la Savoie, de la Baviere, & de l'Etat Vénitien, La France lui en fournit annuellement douze cents tonneaux, à deux sols & demi la livre.

Tout le commerce de la Suisse se fait par les villes réformées ; il est languissant & nul dans les villes catholiques, quoiqu'avantageusement situées. Il est comme inconnu à Lucerne, à Fribourg, à Soleure. Les Suisses ont des fonds considérables en France, en Allemagne, & surtout en Angleterre.

Observons que le régime de la Suisse a, prodigieusement, corrigé le vice du sol & du climat qui, sous les ducs d'Autriche, n'étoit couvert que de forêts, de marécages, d'arbres aquatiques, de bruyeres, d'arbuscules & de pâturages. Sur cette terre, entierement sauvage, le bled, les grains, les fruits, l'hortolage y étoient presqu'entierement inconnus. La chasse, la pêche, & le produit des troupeaux y étoient toutes les ressources des habitans. La face du pays a changé, quoique le sol & le climat soient restés les mêmes ; elle a commencé à changer du moment qu'ils eurent commencé à avoir une patrie. Peu de peuples en ont une ; & elle existe par-tout où la force publique n'attente point aux propriétés particulières ; elle existe par-tout où le gouvernement

s'occupe du bonheur de tous. Mais ces peuples n'en ont point chez qui la partie la plus nombreuse des citoyens travaille pour fournir au luxe, à l'oïfiveté & aux vices de l'autre; ces peuples n'en ont point chez qui le souverain met son bonheur en opposition avec celui des citoyens; Dans leur propre pays ils sont sur terre étrangere, ils sont en pays ennemi. Qu'ils s'en fassent le reproche, ils ont mis en oubli que, dans chaque société politique, le droit de souveraineté inhérent à la Nation est immuable, éternel, imprescriptible.

On n'y trouve presque d'autres forêts que des forêts de sapins, qui y croissent quelquefois à la hauteur de cent vingt & cent trente pieds. Le pin y est commun; le chêne, le hêtre, l'orme, y sont très-rares: l'érable l'est moins. Le sapin est à-peu-près le seul bois que l'on y emploie dans les bâtimens, & dont on use pour le chauffage. Il est si commun que, dans les endroits difficiles, il est employé en plateaux contigus pour couvrir les chemins, & les maisons des payfans en sont entièrement construites. Le charpentier & le menuisier en sont les seuls architectes.

L'exploitation des bois ne se fait ordinairement que durant l'hiver. Les ravins, les fondrières, les inégalités du terrain sont alors comblés d'une neige durcie, sur laquelle on traîne les bois vers

le penchant des montagnes, où, abandonnés ; ils se portent avec impétuosité jusqu'au fond des vallées. Souvent, tant par l'abondance des bois que par la difficulté, même l'impossibilité de les extraire, on les abat, on enlève l'écorce, & on les laisse. J'ai vu, dans les forêts, de grands & superbes sapins, de plus de quatre pieds de diamètre, abattus, dépouillés de leur écorce, & pourrissans sur place. Le sapin, si commun en Suisse, est un arbre analogue à l'austérité des lieux. Sur toute la longueur de ses branches, étendues horizontalement fort loin du tronc, ses rameaux, pendans verticalement en festons rembrunis, semblent exprimer le deuil de la Nature.

Dans les pâturages des Alpes, il se rencontre des plantes vénéneuses ; mais, par un admirable effet de la Providence, le bétail n'y touche point, & les évite : elles sont cependant dangereuses pour les jeunes bêtes, qui ne peuvent point encore les distinguer. Entre ces plantes, celle que les montagnards nomment *Eiser-utli* est un aconit si violent, si actif, qu'il cause la mort par le seul attouchement. Le Traducteur de M. Coxe, homme de beaucoup de talent, & en même-temps très-digne de foi, rapporte l'exemple de deux jeunes fiancés, qui, ayant dansé ensemble toute une soirée, suivant l'usage

du pays, qui veut que le danseur ne change jamais de danseuse, furent empoisonnés, & moururent l'un & l'autre peu d'heures après, par l'effet d'un bouquet de cet aconit, que le jeune homme portoit à la main. Il raconte que M. Pfiffer de Lucerne, ayant un jour cueilli quelques fleurs de cette plante meurtrière, sentit bientôt son poignet engourdi, avec une partie de l'avant-bras. M. Pfiffer ne doute point que cet engourdissement n'eût fait de rapides progrès, s'il n'eût promptement jeté ce bouquet fatal.

DANS le Canton de Berne, les Suisses ont encore assez communément l'habillement que nous voyons aux Cent-Suisses de la Garde. Quant à celui des femmes, elles n'ont généralement d'autre coëffure que de légers chapeaux de paille diversement enjolivés, plus ou moins galans, tous ornés de rubans. Leurs cheveux, ordinairement fort beaux, descendent par une double natte, prolongée par deux rubans noirs jusqu'à deux doigts de terre. Leur jupe, noire ou bleue, & bordée de rouge, par-tout tient à leur corset; elle remonte jusques sous le sein & les épaules, & leur couvre entièrement la taille. Ce corset, de drap rouge ou brun & toujours sans manches, ne revêt que le dos & partie des côtés; le reste

est fourni par une piece de corps, soutenue par un ruban passé en échelle. Tout ce vêtement ne descend pas plus bas que le genou ou la jarretiere, qu'il est ordinaire de voir lorsqu'elles marchent. Leur chemise est à collet, sur lequel elles ajoutent un collier noir bordé de rouge. Ordinairement une chaînette d'argent, repliée sur elle-même & suspendue entre les épaules, redescend de droite & de gauche, repasse en flottant sous les bras : les deux extrémités se rejoignent & s'attachent sous le sein, d'où elles redescendent librement. Leurs bas sont rouges & à coins noirs, & les souliers plats, pour la facilité de la marche.

Cet usage où sont les femmes Suisses de porter leurs jupons si courts, dérive vraisemblablement de la nécessité où elles sont de monter journellement & habituellement les côtes, les collines, les montagnes, & d'être toujours par monts & par vaux. Cet habillement leur devient alors plus commode & moins gênant. J'ai néanmoins vu quelques villages, dans la partie haute de l'Aar, où les femmes, ayant également leurs jupons ceints sous les aisselles, elles les font descendre jusqu'à terre. Grandes comme elles sont, ce vêtement les transforme en colosses aux yeux d'un étranger, à qui elles paroissent des tours ambulantes.

Quant à l'usage de ceindre leurs jupons sous

les bras , il dérobe à la vérité la taille ; il n'est ni svelte ni agréable , mais on y gagne du côté de la salubrité , par la libre circulation de l'air sur toute l'habitude du corps : cet habillement ne gêne point les mouvemens , il ne déforme point la taille , & , s'il est moins élégant , il est peut-être plus voluptueux.

LES auberges sont vastes , spacieuses , commodes , souvent de belle apparence. L'on y est servi avec autant de profusion que de propreté , même dans les campagnes : il n'est pas rare d'y être servi à trois services. Il ne me souvient pas d'y avoir vu de gens à qui leur bourse , plutôt que leur santé , prescrivant un régime trop austère , leur conseillât de se contenter des fumées du dîner , dans l'attente d'un souper tardif. Ces auberges sont chères à raison de l'abondance du numéraire ; si d'ailleurs l'on fait entrer en considération la manière dont on y est traité , on conviendra facilement qu'elles le sont beaucoup moins qu'en France. On n'y a d'ailleurs jamais à marchander ; & les aubergistes , qu'on soit du pays ou étranger , ne demandent point au-delà de ce qui leur appartient ; ils ne vous rançonnent point pour subvenir aux tributs du fisc. En Suisse , il est fort touchant de voir , presque par-tout , l'hôtel-de-ville offrir un asyle

au voyageur, dans une portion de ses bâtimens destinée à servir d'auberge, où l'étranger est sous la sauve-garde de l'État, sous l'égide de la force publique; c'est un hommage rendu à l'hospitalité.

LES chemins, en Suisse, sont très-étroits, deux voitures y passent à peine : en bien des endroits, il ne peut y en passer qu'une. Les terrains de quelque rapport y sont trop précieux, on les économise; dans les autres, il est trop difficile d'en pratiquer. Dans les petits Cantons, au Vallais & chez les Grisons, il est ordinaire que ce qu'on nomme Grand-chemin, n'ait pas plus d'un pied de large : il eût été inutile de leur donner plus de largeur, puisqu'ils n'eussent jamais été praticables aux voitures. Les chemins, dans les endroits les plus scabreux, sont taillés en degrés presque toujours dégradés; & ce qui est pire encore, souvent ils sont en glacis ou talud sur des bancs de roche, où de simples lignes taillées au ciseau, souvent usées, présentent un plan incliné, très-dangereux au pied du voyageur ou aux fers des chevaux, qui bravent également le danger.

Le péril augmente, lorsqu'à côté de pareils chemins, des précipices affreux viennent s'offrir aux regards intimidés. Souvent les sentiers par

où les chevaux sont obligés de passer, sont si âpres, si escarpés, que le conducteur saisit la queue de celui qui est le plus chargé ou le plus foible, pour l'aider à garder l'équilibre en le tirant vers le côté opposé à celui où il menace d'être entraîné par la charge ou par la secoussé d'un faux pas : ils en usent de même dans les pentes rapides, pour les aider à se retenir. Fort souvent, les chemins ne sont pas même praticables aux mulets. Dans le Canton d'Uri, & près du village d'Ursere, le chemin du mont Saint-Gothard est percé en dedans & à travers du rocher. Il est des villages, dans le Vallais, qui ne communiquent entr'eux que par des sentiers, suspendus sur l'abîme par des barres de fer ; il en est qui ne communiquent que par des échelles, de trois ou quatre cents pieds de haut, scellées contre le roc ; il en est enfin, qui ne peuvent point du tout communiquer avec les villages voisins. En beaucoup d'endroits les chemins, plus bas que les terres adjacentes, servent de lit aux courans d'eau descendus des montagnes. Après quelques heures de pluie, les chemins sont coupés par des torrens difficiles à traverser. S'il pleut quelques jours consécutifs, c'est autre chose, ce sont de grosses rivières très-rapides, qu'il faut braver ou retourner sur ses pas. Si on les passe, c'est avec bien du danger, tant

par la violence des eaux que par l'inégalité & la mobilité du fond sur lequel roulent ces torrents. Souvent le sentier auquel on s'est confié disparoît sur la pelouse, sans qu'on puisse en recouvrer la trace. Enfin, dans la Suisse Orientale, on fait quelquefois des journées entières sans trouver de villages.

Dans la Suisse Occidentale, on trouve par fois de fort beaux chemins : ils sont tels de Bâle à Genève, vers Zurich, Winterthour, Frauenfeld, &c. Je ne crois pas néanmoins que la confection des grands-chemins soit un bien pour la Suisse. Les affaires mercantiles en recevront, à la vérité, plus d'activité; mais au détriment de *l'esprit public* & de la sécurité nationale, la facilité des communications étant un véhicule au progrès & à l'admission des mœurs étrangères, en même-temps qu'un moyen ouvert à des invasions plus faciles.

Le transport des marchandises, dans la plus grande partie de la Suisse, se fait par des chevaux de bât ou de charge, & il n'est pas possible d'en user autrement par la nature des chemins, qui n'admettent point de voitures.

Sur les montagnes, lorsque la largeur du chemin le permet, les chevaux & les mulets, par un heureux instinct, au lieu de monter en ligne droite, se portent en zig-zag de la droite à la

gauche du chemin ; les diagonales inclinées les unes aux autres , qu'ils parcourent successivement , rendent moins rapide la pente par laquelle ils s'élevent.

De distance à autre , & fort voisines les unes des autres , les chemins sont coupés par des barrières , non pas comme en d'autres pays , pour y mettre le voyageur à contribution , mais pour contenir le bétail , l'empêcher de passer d'un héritage dans un autre , ou de se disperser.

En plusieurs endroits , j'ai vu des bancs sur les chemins , pour la commodité des voyageurs.

Dans toute la lisière occidentale de la Suisse , on fait usage de la Langue Française , qui regne encore tout le long du lac de Genève , & en remontant le Rhône jusqu'à Sion , où elle expire. Dans tout le reste de la Suisse , c'est l'Allemand , qui est la Langue nationale , celle dont on se sert dans les dietes , dans les conférences générales , dans les affaires d'État , pour l'expédition des lettres & réponses concernant les Confédérés , tant dans les Treize-Cantons que dans le Vallais & chez les Grisons. L'Italien n'est usuel dans aucune partie de la Suisse ; il se parle , il est vrai , dans les Baillages Ultramontains , dans la Val-teline , & les Comtés de Bormio & de Chiavene ; mais ces districts sont terres d'Italie , dont ils sont des démembrements.

CHAQUE Canton, chaque République, chaque Etat souverain, en Suisse, a sa monnoie particuliere; mais on n'y frappe que de la petite monnoie, & quelques pieces d'argent, dont les plus fortes n'excedent ordinairement pas la valeur de trente sols de France. Les monnoies d'or & d'argent des États voisins sont admises concurremment avec la monnoie du pays; & les paiemens, pour peu considérables qu'ils soient, se font en argent étranger; de France, d'Italie, d'Empire, & des différens Souverains de l'Empire: les anciennes monnoies de France y sont hors de cours.

Le bœuf se paie, en quelques endroits, cinq sols, en d'autres six sols la livre de dix-huit onces.

Les villes de Suisse sont généralement bien bâties, propres, décorées de fontaines peintes & dorées, & le dehors des maisons est orné de peintures. Les fontaines, au milieu d'un grand bassin, offrent une colonne statuaire. Il en est toujours une consacrée à la Justice & décorée de la statue de Thémis, & une autre où la colonne qui s'éleve du milieu du bassin est surmontée du Champion de la ville, d'une nature forte & bien prononcée. Il est calqué, cuirassé, armé de pied en cap & de toutes pieces: il porte l'étendard ou oriflamme de la ville & du Canton, & il est revêtu d'une armure de fer qui accuse le nud

&

& se prête à la faillie des muscles, qui expriment la force du Guerrier, désignée d'une maniere encore plus énergique par les marques de la virilité, qui ne sont voilées que très-imparfaitement.

Dans toutes les villes & les bourgs de la Suisse, on annonce les heures dans les différens quartiers pendant la nuit. Ce ne seroit pas une idée fort heureuse d'annoncer les heures à ceux qui dorment, ou de les éveiller pour les leur apprendre; il est plus naturel de croire qu'on a, dans les crieurs publics, des sentinelles qui veillent à la sûreté publique. Le même usage a lieu dans les villages de quelqu'importance, par leur population ou leur position.

LES Suisses n'entretiennent point de troupes réglées sur pied; ils n'en eurent jamais: ils savent, par l'expérience de tous les siècles, qu'une armée constamment entretenue mettroit leur liberté en danger, en même-temps qu'elle ouvreroit la porte aux impositions. Mais, dès qu'un garçon a atteint l'âge de seize ans, ou, pour mieux dire, aussi-tôt qu'il est jugé capable de servir son pays, il est enrôlé, exercé au maniement des armes; &, au premier signal, il doit se rendre au poste qui lui est assigné, avec son uniforme, son équipage militaire, quatre

livres de plomb, deux livres de poudre, des vivres pour huit jours, & des armes en bon état.

Tous les hommes, depuis seize ans environ jusqu'à soixante, font partie de la milice. Chaque baillage ou chaque communauté considérable a son arsenal, contenant un assortiment d'armes pour ses troupes, indépendamment de l'arsenal établi dans la Capitale, qui, à tout événement, pourroit fournir des armes à tout le Canton. Chaque communauté tient encore en réserve une somme suffisante pour soudoyer, pendant trois mois, toute sa milice.

Après avoir ainsi ordonné la milice, qui est toujours prête à marcher, on a pris des mesures pour la rassembler promptement, en cas d'alarme. On a disposé, à cet effet, des signaux dans toute la Suisse, à des distances convenables, & qui se correspondent. Dans chaque baillage on entretient, sur la cîme d'une montagne ou d'une éminence, une pile de bois sec, & un monceau de fourage; le bois, pour donner de la flamme pendant la nuit; le fourage, pour faire de la fumée pendant le jour. En temps de guerre, il y a, jour & nuit, à chacun de ces signaux, un détachement, qui a ordre de mettre le feu au signal, en cas qu'il se manifeste quelque irruption de troupes étrangères, ou s'ils voient les

signaux de leurs voisins allumés; tellement que d'un moment à l'autre, la Suisse entière peut être sous les armes.

La milice des Suisses, par les soins qu'on y a donnés, est bien disciplinée, & la mieux réglée de l'Europe. Des Commissaires d'Armes font annuellement l'inspection des différentes communautés, & ils tiennent la main à ce que ceux qui sont enrôlés sous les étendards du pays, fassent régulièrement l'exercice au sortir de l'Office divin. D'ailleurs, les Suisses sont dans l'usage d'envoyer servir leur jeunesse, trois ou quatre ans, dans les troupes de leur Nation, qui sont au service étranger. Ce terme expiré, les congés sont invariablement délivrés; d'où il arrive que la plupart des Suisses ont servi: leur milice doit être regardée comme une armée cantonnée; & il est constant qu'au besoin, ils peuvent la porter à trois cents mille hommes, & au-delà.

Par toute la Suisse, le peuple s'exerce à tirer; par-tout il est des prix pour ceux qui s'y distinguent, & dont les frais sont faits ou par le Magistrat, ou par la Communauté. On s'exerce aussi avec des mousquets, qui, par leur volume & leur poids, équivalent presque à des coulevrines, & dont on ne se sert qu'en appuyant le bout du canon sur une fourchette. Il est des prix proposés pour les canoniers & les bom-

bardiens , qui s'exercent l'espace d'un mois à tirer au but avec du canon & des mortiers.

Nul homme ne se marie , qu'il ne produise tout son équipage militaire , uniforme , fusil , sabre , gibeciere , & vingt-quatre coups à tirer. C'est par une suite de cet esprit militaire , que les Magistrats siègent dans les Tribunaux & au Sénat l'épée au côté : *Felix Respublica quæ etiam in pace de bello cogitat.* Point de villes fortifiées en Suisse , si ce n'est Genève & Soleure.

LES revenus publics , en chaque Canton , sont peu considérables ; maxime excellente ! Le trésor n'est jamais mieux placé qu'entre les mains des particuliers : il y fructifie , il répand le mouvement & la vie dans l'habitude du corps politique , & il s'y retrouve sûrement au besoin. Malheur à la République dont les revenus croissent , & en croissant fournissent à l'augmentation du revenu dans les emplois publics. Sa ruine ne sera point éloignée , lorsqu'on verra les premiers citoyens commencer à prétendre que la République doit leur fournir de quoi soutenir leur rang & leur dignité , & vivre d'une manière conforme à leur naissance. L'émulation dans le bien , l'activité , le grand ressort de l'industrie seront brisés , anéantis aussi-tôt que le citoyen pourra envisager une ressource certaine dans le trésor de l'État.

Les lods , les péages , les cens , les dîmes , les biens patrimoniaux , forment les revenus de chacun des États Souverains de la Suisse , & , de plus , dans les Cantons Protestans , les biens des Chapitres & des Monasteres , qui sont devenus les biens de tous. Dans les Cantons Aristocratiques , la redevance annuelle des contribuables est de trois à quinze sols. La collecte d'un gros village fournit de dix à vingt , quelquefois vingt-cinq écus. Dans les Cantons populaires , on ne paie rien : on n'a point à s'y défendre de l'avidité insolente & effrénée des traitans. Là , cette classe impitoyable NE BOIT PAS LE SANG DU PEUPLE DANS DES COUPES D'OR.

En Suisse , les mœurs sont surveillées. Dans toutes les villes , il y a des tribunaux appelés Consistoires , pour tout ce qui y a trait. Dans les villages même , il y a des Prud'hommes qui doivent faire leur rapport de ce qui peut les intéresser. Pour la même fin , & pour la manutention de tout ce qui a rapport au Culte divin , deux fois par an , tous les Ministres d'un Baillage s'assemblent en colloque , sous l'inspection du Bailli.

Les femmes sont généralement chastes , & font toute leur occupation des soins du ménage. Tout commerce réel de galanterie est regardé comme un crime , & puni comme tel. Les bals

& les danses ne sont permis que dans les noces.

La somptuosité dans les habillemens, en or, argent, soie, dentelles, pierreries, est interdite aux deux sexes. On a seulement quelque indulgence pour les femmes, à qui on permet, en certains Cantons, des habits de soie.

Le bon Gouvernement prévient les crimes : aussi sont-ils très-rares en Suisse ; & , si l'on apprend qu'il s'en soit commis quelqu'un, c'est, le plus souvent, par des étrangers fourvoyés dans le pays. Pour les écarter & pourvoir, autant qu'il est possible, à la tranquillité des familles & à la sûreté des campagnes, des poteaux, plantés au point de concours des chemins de traverse avec les grandes routes, portent défense à tous étrangers mendians, vagabonds, & gens sans aveu, de se jeter dans ces chemins de traverse, sous des peines afflictives & corporelles. Quelques-uns de ces poteaux énoncent pour peine la perte d'une oreille.

Point de Spectacles dans le sein de la Suisse : on craint, avec raison, le goût de la parure, celui du luxe, de la dissipation, & du libertinage, que les troupes de Comédiens entraînent à leur suite. La fréquentation seule du Théâtre peut amener ce goût par son appareil, par la parure des Acteurs, par les scènes qui s'y développent.

Dans une République bien ordonnée, où l'amour du bien & du vrai domine essentiellement, un pere, un fils, un mari, un magistrat, ont des devoirs si chers à remplir, qu'ils ne leur laissent aucun vuide à dérober à l'ennui, ni de temps à donner à des frivolités qu'ils goûteroient peu.

L'on croit s'assembler aux Spectacles : c'est-là que chacun s'isole ; c'est-là qu'on va oublier ses amis, ses voisins, ses proches, sa patrie ; qu'on va s'oublier soi-même, pour se livrer à des fictions. Le Spectacle d'ailleurs, interrompt, durant une partie notable de la journée, le cours des affaires civiles & domestiques, offre à l'oisiveté une ressource assurée, devient une occupation qui en éloigne de plus sérieuses, substitue le goût des plaisirs à celui du travail, décourage l'industrie, énerve les ames dont il use & fatigue les ressorts par les secouffes & les grands mouvemens qu'il y excite. Le Spectacle est un Roman mis en action ; & quoi de plus pernicieux pour les mœurs que les Romans : le Spectacle bannit la tranquillité des familles, il y engendre le désordre, & fait chercher à plusieurs les moyens de subsister sans rien faire. C'est plus qu'il n'en faut à la prévoyance républicaine, pour éloigner à jamais de ses murs cette source de corruption, & pour abandonner

les Spectacles à certains pays, où ils deviennent nécessaires pour distraire les gens puissans sur les affaires générales, & le peuple sur sa misere & son abandon. C'en est donc encore trop aux Suisses de tolérer, chez eux, des troupes passageres, qui jouent un mois ou six semaines. Et la Salle de Spectacle, transportée du village de Châtelaine dans le sein de Genève, est un avant-coureur certain de sa décadence. Son érection occupa le premier soin des Aristocrates, en 1782, lorsqu'ils eurent renversé la constitution de Genève, & détruit le Gouvernement populaire, pensant sans doute qu'il leur falloit d'autres hommes & d'autres mœurs.

Toutes les villes ont un ou plusieurs Médecins & Chirugiens gagés par l'État, suivant la grandeur de la ville; les grandes en ont jusqu'à quatre. Dans les petites, le traitement qu'on fait au Chirurgien est de cent écus, du grain & une maison. Par-tout ils traitent gratuitement les pauvres, & la ville vient au secours de ceux qui ne sont point à leur aise. Dans les grandes villes, les appointemens vont à 1500 livres.

D'ailleurs, en chaque ville il y a une *chambre des pauvres*, qui assiste les nécessiteux en grain & en argent.

Dans les Cantons Protestans, le divorce s'accorde sur la seule incompatibilité d'humeur. Les

deux parties se présentent au Juge, exposent leur demande. D'après les motifs dont elles l'appuient, le Juge n'accorde quelquefois qu'un divorce d'un an. Au bout de ce temps, si les parties persistent dans leur demande, on le leur accorde pour toujours. Le mari peut se remarier au bout de six mois, la femme au bout d'un an.

Quel fléau ! quelle peste insigne dans un Gouvernement, que l'existence des Loteries, mille fois pires qu'un impôt de pareil produit pour le fisc ! Dans un État bien ordonné, il n'en existe point ; il n'en existe point en Suisse : on s'y attend de reste.

Les Loteries assoupissent l'industrie, elles éteignent l'activité, elles dévorent la subsistance des malheureux, elles engourdissent leurs bras, elles enchaînent leur activité par la perspective qu'elles leur offrent de pouvoir vivre sans l'avoir gagné par le travail. Les Loteries préparent des banqueroutes, elles préparent des suicides par des espérances trompées dans des momens décisifs ; les Loteries sont un piège tendu à l'avidité, elles entretiennent une fièvre lente dans le corps politique, elles sont enfin un jeu public, où le Prince joue contre la classe la plus indigente de ses sujets, à chances inégales.

Tandis que des milliers & des milliers de gens s'occupent de la combinaison des nombres,

tandis qu'ils s'occupent & s'inquietent des numéros qui sont sortis depuis une époque donnée, tandis qu'ils sont à la piste de ceux qui se sont montrés rarement, ou qui n'ont point paru du tout depuis un terme plus ou moins prochain, plus ou moins éloigné; l'application très-sérieuse qu'ils mettent à ces objets, leur anxiété sur le sort du prochain tirage, sont autant de pris sur ce qu'ils doivent à leur état, à leurs affaires, à leur commerce, à leurs devoirs.

Tel qui se livreroit avec ardeur à un travail profitable pour lui, profitable pour la société, s'endort, dans l'espoir que des billets de loterie pourvoient, tôt ou tard, à sa subsistance; il trouve plus commode d'attendre sa fortune du sort, que du bon emploi de son temps.

Ajoutons qu'en excitant dans l'ame de l'indigent la fausse lueur de la richesse, elles lui font ressentir plus vivement toute l'amertume de sa pauvreté, qu'elles aggravent. Respectons les malheureux, & n'abusons pas aussi cruellement de leur crédulité & de leur misère.

Les Loteries, funestes à ceux qu'elles ruinent, le sont encore lorsqu'elles enrichissent, ou seulement lorsqu'elles sont momentanément propices. L'argent acquis sans peine se dépense légèrement; il donne le goût de la dissipation & des plaisirs, il inspire un dégoût invincible

pour le travail, au détriment des individus & de la société. Sont-ce des lots majeurs? les Loteries enlèvent au commerce; elles enlèvent à la classe des artisans & des ouvriers, des hommes utiles, pour les classer parmi les gens oisifs & augmenter les suppôts du vice. Non, on ne le connoît pas, combien il est pernicieux, dans un État, d'ouvrir à la fortune une autre route que celle de l'industrie, du travail, & du mérite. Ces fortunes inattendues, qui inondent tout-à-coup l'indigence, y portent le trouble, l'enivrement, le désordre, le vice, & l'extravagance. — Est-ce un bien? C'est un grand mal. Elles présentent un exemple funeste, un attrait empoisonneur & irrésistible à la multitude accablée, dont il devient la ruine. Est-ce là un bienfait? C'est un fléau, c'est une peste destructrice!

D'ailleurs, ces lots heureux irritent encore davantage la cupidité du joueur; il se croit fait pour une fortune sans bornes: &, dans son délire, il reverse successivement à la Loterie ce que la dissipation n'a point encore dévoré! Sa chute est seulement retardée de quelques momens.

L'expérience ne l'a que trop appris, les Loteries influent prodigieusement sur le caractère moral d'un Peuple. Peut-on se dissimuler que ce jeu

insidieux , après avoir ravi au Peuple le fruit de son travail , le livre à chaque instant à la tentation de le recouvrer , par toutes sortes de voies ? Oui : elles ouvrent la porte au crime ! elles excitent , elles enflamment la cupidité , & la cupidité irritée & trompée , le désespoir , la douleur , & la misère ne connoissent plus de frein ! Chaque jour , l'appas des Loteries provoque l'infidélité du fils envers son pere ; il provoque l'infidélité de la femme , rendue sourde aux cris de ses enfans ! il provoque l'infidélité des serviteurs envers leurs maîtres ; & les Loteries dissolvent les liens domestiques comme elles anéantissent ceux de la société , en isolant les individus : elles précipitent enfin dans la mendicité , ceux qu'elles ne vouent point au crime , & préparent une surcharge pour les hôpitaux.

Les Loteries sont d'ailleurs un véritable impôt. Qu'il soit commandé par le glaive , ou qu'il le soit par un fol espoir , le résultat est le même ; c'est un impôt commandé & perçu , avec cette différence que les suites de celui-ci sont incomparablement plus funestes. Nous ne pouvons trop le dire , les Loteries sont une plaie au corps de l'État , dont on n'a jamais bien sondé toute la profondeur !

Et par quelle fatalité ces Loteries , qui dé-

doivent si cruellement les joueurs, ne présentent-elles au fisc qu'une ressource mensongère ! Le bénéfice qu'il croit y trouver est pleinement illusoire & chimérique. Si tant de millions qu'y verse le malheureux, en s'arrachant le strict nécessaire, augmentoient la consommation journalière ; si ces millions, qui font gémir tant de familles qui languissent, tournoient à l'accroissement de l'activité, de l'industrie, & de la richesse nationale ; les canaux qui aboutissent au trésor public, y verseroient plus abondamment : on ne les verroit pas si souvent taris & desséchés ! Et d'ailleurs, le bénéfice des Loteries pour le fisc, fût-il aussi réel qu'il est réellement chimérique, il seroit de la dignité d'une Nation généreuse de repousser avec indignation, d'entre les branches de son revenu, des produits dérivant d'une source aussi impure ! Que doit-il donc en être, lorsqu'il est démontré qu'il n'en dérive par-tout que stérilité, perte, ruine, & désastres !

C'est donc-là le fruit détestable des Loteries ! Puissions-nous en voir extirper parmi nous jusqu'au souvenir ; &, dans l'intervalle qui nous sépare de leur proscription, il est du devoir de l'homme de bien de les flétrir dans l'esprit de son siècle, & d'en hâter la chute ; il aura mérité la couronne civique !

DANS les Cantons Catholiques, l'office se fait en musique, dans les villes même du dernier ordre & dans les bourgs un peu considérables, tant dans les Eglises Paroissiales, que dans les Abbayes de Bénédictins & de Bernardins.

Rien de si édifiant, de si réglé, de si exemplaire que la conduite du Ministre Protestant, tant dans les fonctions respectables de son Ministère, que dans l'intérieur de son domestique. Pere de Famille, il marie ordinairement ses enfans à ceux d'un autre Ministre; &, dans les Cantons réformés, il existe, pour ainsi dire, une tribu spécialement consacrée au Sacerdoce. Si la Famille d'un Ministre est nombreuse, & qu'il ne puisse, qu'avec peine, fournir à son entretien, l'Etat vient à son secours; & si quelques-uns de ses enfans ne se sentent point appelés à l'état de leur pere, le Souverain les fait instruire à ses dépens dans quelque autre profession.

On conçoit de reste que la liberté de la Presse existe en Suisse, & c'est un des grands biens dont puissent jouir les Nations policées. Indépendamment des lumieres qu'elle répand, c'est un contre-fort à l'irruption du mal. Elle fait trembler les pervers, & sauve à la société une foule de défordres qui l'inonderoient & qui feroient gémir sur-tout les foibles & les gens de bien! elle sauve au corps politique une foule innombrable

de défordres qui tendent à le miner , à le détériorer , à en diffoudre insensiblement les ressorts , & qui en attaquent dans leurs fondemens la stabilité & la durée. La seule ignorance pourroit élever des doutes sur son utilité : voit-on qu'elle nuise à la prospérité de l'Angleterre ? voit-on qu'elle nuise à l'Etat florissant de la Hollande ? voyons-nous qu'elle trouble l'harmonie & le bonheur de la Suisse ? elle concourt très-puissamment, au contraire, à perpétuer , à corroborer dans chacun de ces Etats les avantages précieux dont ils jouissent : c'en est une des sauve-gardes les plus efficaces.

SUR un monticule , aux rives de l'Aar , & battu des vents , se montrent , dans le Canton de Berne , quelques pans de murs en ruines , restes misérables d'un édifice qui ne donne qu'une chétive idée de ce qu'il fut autrefois. C'est le château de Hapsbourg , si l'on peut décorer de ce nom ce qui ne fut jamais qu'une mince bicoque. Un Evêque de Strasbourg le bâtit l'an 1027 , & le donna à son frere Vernier ou Werner , dont les descendans prirent , au douzieme siecle , le nom de Comte de Hapsbourg. C'est la souche de la maison d'Autriche.

Ce château , & ses dépendances , à titre de Domaine Seigneurial , fut le point que la maison

d'Autriche occupa d'abord , sujete des Empereurs d'Allemagne. Ce fut là son berceau ; la foiblesse des Empereurs , leurs divisions avec le S. Siège , les guerres funestes où ils se trouverent engagés , le besoin qu'ils eurent de se faire des partisans parmi les Seigneurs puissans ; le désordre , le trouble , & les malheurs des temps , la longue anarchie où tomba l'Empire , préparèrent la voie à l'indépendance des Nobles , des Ecclésiastiques puissans , & des villes considérables , & convertirent de simples Gouvernemens de Province en Souverainetés héréditaires.

Les Comtes de Hapsbourg , sur-tout , tirerent parti de ces temps de confusion , pour leur agrandissement. Simples Seigneurs , ils reçurent quelques terres de l'Empereur Frédéric Barberouffe , comme fiefs mouvans de l'Empire. Ils furent établis Gouverneurs en d'autres districts où ils se rendirent ensuite indépendans. Les Nobles , les Ecclésiastiques parvenus à la souveraineté , chercherent à s'affervir les villes qui se trouvoient à leur convenance , & qui jouissoient de leur liberté. Pour se la conserver , ces villes songerent à s'appuyer de quelque Prince puissant qui les garantît de l'invasion. La plupart , dans cette conjoncture , eurent recours à Rodolphe de Hapsbourg qu'elles déclarerent leur protecteur , & lui assignerent une rétribution annuelle , par
forme

forme d'équivalent. Elles lui permirent d'envoyer chez elles des baillis ou gouverneurs, se réservant leurs droits, franchises, & libertés, ces baillis n'ayant reçu que le seul pouvoir de juger les causes criminelles.

Dans ces entrefaites, Rodolphe parvint à l'Empire par le bienfait des Suisses qu'il gouverna avec douceur pendant toute sa vie. Son fils, Albert, ne l'imita point : il forma le projet de subjuguier la Suisse, de l'affervir à sa maison, & de la convertir en un domaine qui lui fût propre. L'artifice, les promesses, les appas insidieux, les négociations, les moyens de corruption, furent les agens qu'employèrent d'abord les Gouverneurs Autrichiens qu'il établit dans le pays. Ils ne dédaignoient point de mettre en usage les plus petites ressources pour se concilier la confiance de ces Peuples.

Ces moyens ne lui ayant point réussi, il se tourna vers les voies de rigueur & de sévérité. Les Gouverneurs empiéterent de jour en jour sur les privilèges des Suisses, qui, alarmés d'une telle conduite, firent une députation à l'Empereur pour se plaindre de l'injustice des Gouverneurs & de l'infraction de leurs privilèges. Les Députés furent mal accueillis, & reçurent l'alternative, ou de se soumettre à son obéissance ou de s'attendre qu'il déploieroit sur eux les

efforts de sa vengeance, & les réduiroit par la force de ses armes. Les Députés lui représenterent que les Suisses étoient prêts à lui rendre hommage comme au Chef de l'Empire dont ils étoient membres : qu'au reste, ils formoient un Peuple libre, indépendant d'aucun Souverain particulier, & finirent par demander la confirmation des privilèges dont ils étoient en possession.

L'Empereur, sourd à la voix de l'équité, se refusa à leurs demandes, les menaça du poids de sa colere, & les renvoya.

Alors les Gouverneurs commencerent à lever le masque : & exercerent un pouvoir odieux. Ce ne fut dès-lors, par-tout, que violations des privilèges, vexations, concussions, tyrannie. On se livroit aux exactions les plus iniques. On ne voyoit, tous les jours, dans le pays, qu'enlevemens, pillages, emprisonnemens ; les délits les plus légers encouroient des amendes énormes qu'il étoit même quelquefois impossible de payer. On punissoit les gens sur de simples soupçons ; & les Gouverneurs se livroient à tous les excès qui pouvoient flatter leur avarice, leur cruauté, ou les déréglemens de leurs mœurs. Violences commises particulièrement sur ceux qui avoient le plus de crédit parmi ces peuples, & qui étoient regardés comme les auteurs du

refus qu'ils faisoient de recevoir le joug qu'on vouloit leur imposer.

Les Gouverneurs enhardis par le succès & l'impunité, se portoient tous les jours à de nouveaux excès. Dans un temps ou ces traitemens infensés & barbares aigrissoient de plus en plus l'esprit des Peuples, un gentilhomme du pays de Suits supportant impatiemment & les maux dont gémissoit sa patrie, & les persécutions qu'il éprouvoit de la part du Gouverneur, devint le moteur de la conspiration qui fut le salut de sa patrie. Il s'ouvrit à un particulier du Canton d'Underwald qu'il favoit être personnellement mécontent du gouvernement. Ils n'eurent point de peine à se faire un troisieme associé dans la personne d'un citoyen du Canton d'Uri, qu'ils mirent dans le secret, & qui leur tenoit également par le lien de l'amitié & par le ressentiment particulier qu'il avoit à venger. Leur longue amitié se trouvoit cimentée par leurs disgraces communes; leur génie hardi, leur vertu, leur attachement à la patrie, la maturité & la prudence qui dirigerent leurs opérations, tout concouroit en eux au succès de la révolution qu'ils méditoient.

Les portraits en pied de ces trois hommes se retrouvent dans toute la Suisse, dans les places publiques, sur les édifices & les monumens pu-

blics. Le peuple honore encore aujourd'hui leur mémoire. Il célèbre, par des fêtes annuelles, les jours de leur naissance, & chante des vers à leur louange. Ces braves & généreux citoyens, ces héros, jurèrent le secret, & s'engagerent à se joindre chacun, dans son Canton, autant de gens déterminés qu'il s'en trouveroit, sur la foi desquels ils pussent compter, & qui fussent propres à un coup de main.

Ils s'assemblerent avec quelques-uns des plus affidés, en un lieu indiqué, près du lac de Lucerne. Là, ils résolurent un soulèvement général dans les trois Cantons, la surprise & la démolition des châteaux fortifiés, & l'expulsion des Gouverneurs & de leurs partisans. Le jour fut fixé au premier janvier de l'an 1308. Chose étrange ! le secret étoit confié à une multitude, il le falloit : les conjurés s'assemblerent plusieurs fois, il fallut un espace de trois mois pour préparer & mûrir les moyens qu'ils avoient à employer, & le secret se garda, & le secret ne s'éventa point : Quel préjugé pour la vertu d'un tel Peuple !

Dans l'intervalle de l'exécution, il survint un incident qui paroïssoit devoir anéantir toutes les mesures, détruire & faire échouer le projet ! rien ne changea.

Le Gouverneur d'Uri, Gessler, cet homme également insensé & barbare, dans le délire de la

Tyrannie, fit planter une perche sur la place du marché d'Altorf, fit mettre son chapeau au-dessus, & rendit une ordonnance portant injonction à tous les habitans de fléchir le genou devant ce ridicule symbole de sa personne & de son pouvoir, sous peine de mort contre les contrevenans. Tell, jeune homme intrépide, l'un des conjurés, dédaigna des ordres outrageans : il passa souvent devant le chapeau sans le saluer. Le Gouverneur en fut instruit, il l'envoya chercher, & , après lui avoir demandé la raison de sa défobéissance, il le condamna, par forme de punition, à abattre, d'un coup de fleche, d'une distance assez considérable, une pomme de dessus la tête de son fils, celui précisément qu'il aimoit le plus : lui déclarant en même temps que s'il la manquoit, il seroit pendu sur-le-champ. Le malheureux pere craignant pour la vie de son fils, dit qu'il préféreroit de sacrifier la sienne ; mais le féroce Gouverneur lui répliqua que s'il hésitoit un moment à se soumettre à la sentence, il seroit pendu à l'instant, lui & son fils.

Tell, voyant ses supplications inutiles, n'eut d'autre parti à prendre que celui de faire cette cruelle expérience : ce fut dans la place du marché, en présence de Gefsler, & entouré d'une foule immense. La tyrannie mit-elle jamais la nature à une épreuve plus terrible ! Il décoche

le trait , & enleve la pomme de dessus la tête de son fils , au milieu des cris de joie qui percèrent les nues. Dieux vengeurs des forfaits , pourquoi vos carreaux n'ont-ils point frappé soudain le monstre chargé de l'exécration publique.

Le Gouverneur avoit apperçu l'extrémité d'une fleche que l'habile arbalétier avoit cachée sous son corset; il lui en demanda la raison , vu qu'il n'avoit qu'un coup à tirer? Barbare , lui répondit-il , celle-ci étoit destinée à t'ôter la vie , si je l'eusse ôtée à mon fils. Réponse héroïque digne des plus beaux siècles de l'antiquité ; mais

Ce n'est pas aux Tyrans à sentir la nature.

V O L T.

Gessler fit aussi-tôt charger de chaînes ce héros , & le fit mettre à bord d'une barque pour le transporter dans un château situé sur le bord du lac de Lucerne , & s'embarqua lui-même avec sa victime pour être témoin de l'exécution de ses volontés.

Dans le trajet , il s'éleva sur le lac une tempête très-violente ; le danger devint pressant de plus en plus , & la barque touchant au moment d'être brisée contre des rochers , on ne vit d'autre moyen d'échaper au péril que de délier Tell & de le mettre au gouvernail. On le fit , & , autant par sa force que par son intelligence , il

amena le bateau au voisinage d'un rocher, près des bords du lac. Soudain il s'élança, repoussa la barque du pied au milieu des flots, & s'enfuit dans les montagnes. Les autres aborderent néanmoins, quoique à grand'peine.

L'adroit Arbalétier connut le ravin par où Gessler devoit diriger ses pas; il l'y devance, l'y attend, s'y embusque; & à l'instant où il paroît, il lui décoche un trait qui le jette mort sur la place. J'ai vu plusieurs fois, & toujours avec émotion, la chapelle élevée au bord du lac de Lucerne, à l'endroit où Guillaume Tell s'élança sur le rivage. Elle est ouverte en portique, & l'œil y contemple avec intérêt les peintures qui retracent à la postérité ce moment si justement consacré dans les annales de la Suisse. On en voit une autre à l'endroit où le Bailli tomba sous le trait vengeur du brave Tell. Toutes les deux se sont conservées jusqu'à nos jours, & s'entretiennent avec le plus grand soin. La dernière est à un quart de lieue du château de Kuffnacht, situé au Canton de Sultz, sur les bords du lac de Lucerne.

Après cet événement, Tell précipita ses pas pour en informer ses amis, & les pressa, eu égard à la circonstance, d'effectuer le soulèvement, tant pour profiter du moment de chaleur où étoient les esprits, que dans la persuasion

que ce coup rendroit les Gouverneurs très-circonspects, & les mettroit davantage sur leur garde. Mais, d'après l'avis des plus prudens, il fut décidé de s'en tenir à la résolution prise dans la dernière assemblée.

Enfin, le grand jour, le jour à jamais mémorable, fixé pour arborer l'étendard de la liberté, le premier janvier 1308, le soulèvement fut universel dans les trois Cantons d'Uri, Suintz & Underwald. Les mesures prises s'exécutèrent : les châteaux furent démolis & rasés. Un des Gouverneurs & ses adhérens cherchèrent leur salut dans la fuite, voyant qu'il étoit impossible de résister à l'impétuosité d'un peuple furieux, dont ils deviendroient immanquablement les victimes. On le poursuit, on l'atteint ; mais ce peuple, maître de ses victimes, maître de ses tyrans, ne leur fait aucune insulte. On les reconduit sur les frontières, on les relâche, après avoir exigé d'eux la promesse de ne reparoître jamais dans le pays. Bel exemple de modération & de magnanimité dans une populace irritée, exaspérée ! Combien de peuples gagneroient à ressembler à une pareille populace !

Voilà l'époque de la liberté des Suisses, qui s'est établie, non par des secours étrangers, comme en Hollande & dans les Etats-Unis, qui durent beaucoup, la première à la France, & à l'Alle-

magne; les autres aux efforts combinés de l'Espagne & de la France. Les Suisses rapportent uniquement la leur au courage, à la bravoure, à l'intrépidité, à la constance, aux faits d'armes étonnans dont a retenti l'Europe, tout le temps qu'ils ont eu à soutenir la puissance formidable de la maison d'Autriche; liberté, enfin, dans laquelle ils ont su se maintenir depuis: & si les Républiques existantes, par une suite des vicissitudes humaines, & par les révolutions qu'entraîne la succession des temps, doivent prendre fin, voici celle qui subsistera la dernière.

Je fais que des gens, gagés pour cela, ont cherché à répandre les nuages du doute sur l'histoire de Guillaume Tell, & sur l'existence de ce Héros de l'Helvétie; mais il faut refuser sa croyance à tous les faits historiques, si celui-ci, qui est attesté par tous les Historiens du pays, qui est confirmé par une tradition constante & non-interrompue, & par les monumens qui en existent, & qu'on retrouve en Suisse, à chaque pas, pouvoit être révoqué en doute.

N'omettons point de remarquer que la nouvelle maison d'Autriche, ou la maison d'Autriche-Lorraine doit son existence aux armes des Suisses. Après la bataille de Morat, lorsque le Duc de Bourgogne, après avoir envahi la

Lorraine, faisoit le siege de Nanci qui étoit au moment de se rendre, si les Suiffes n'eussent volé au secours des Ducs de Lorraine, & sans l'assistance qu'ils leur donnerent, c'en étoit fait d'eux; la Lorraine étoit inglobée dans les vastes possessions de la Maison de Bourgogne, dont elle alloit devenir le domaine.

La souveraineté & l'indépendance des Suiffes n'ont été reconnus, par la maison d'Autriche, qu'à la paix de Munster, en 1648.

LA Suisse, anciennement *Helvétie*, eut son nom du Canton de Suitz, le plus considérable des trois qui furent les premiers à lever l'étendard de la liberté. Ce fut d'ailleurs dans le Canton de Suitz que se donna la première bataille qui fonda la liberté du pays. C'est dans le même Canton que se tint la première conférence des Confédérés. C'est-là que se conclut le premier traité. Enfin, le pays de Suitz, plus avancé au Nord que les deux autres, se trouvant, par-là, plus exposé aux courses des Autrichiens, ceux-ci donnerent indistinctement le nom de Suiffes aux peuples qu'ils avoient à combattre; dénomination qui s'étendit ensuite à tous ceux qui entrèrent successivement dans la ligue. La montagne de Morgarte, où se donna la bataille dont nous venons de parler, est pour

la plus grande partie dans le Canton de Zug ; mais la bataille à laquelle elle donna son nom se livra sur le territoire de Suintz.

Les trois Cantons qui furent les premiers à se liguier , sont ceux d'Uri , Suintz & Underwald ; ce qui leur est infiniment glorieux dans la confédération Helvétique : mais, en leur décernant le tribut d'éloges qui leur est dû , on peut remarquer que , par leurs positions , ils sont presqu'inattaquables.

La Suisse , proprement dite , est le pays occupé par les Treize-Cantons. Les voici suivant leur ordre à la Diète :

<i>Zurich ,</i>	<i>Glaris ,</i>
<i>Berne ,</i>	<i>Bâle ,</i>
<i>Lucerne ,</i>	<i>Fribourg ,</i>
<i>Uri ,</i>	<i>Soleure ,</i>
<i>Suintz ,</i>	<i>Schaffhouse ,</i>
<i>Underwald ,</i>	<i>Appenzel.</i>
<i>Zug ,</i>	

De ces treize Cantons , quatre sont Protestans , sept sont Catholiques , & deux sont mi-partis de Catholiques & de Protestans. Les quatre cantons Protestans sont *Berne , Bâle , Schaffhouse* & *Zurich* ; les sept Catholiques sont *Fribourg , Soleure , Zug , Lucerne , Underwald , Suintz* & *Uri* ; les deux Cantons mêlés de Catho-

liques & de Protestans sont Appenzel & Glaris.

L'alliance perpétuelle formée, en 1315, par les trois Cantons de Schwitz, Uri & Underwald, après la victoire de Morgarte, est regardée comme le fondement & la base del'association fédérative des Suiffes. Lucerne entra la première dans la confédération en 1332; Zurich en 1351; Glaris & Zug suivirent leur exemple en 1352; Berne corrobora l'alliance la même année.

Les huit Cantons dont nous venons de parler ont composé exclusivement la République des Suiffes, pendant l'espace de cent vingt-cinq ans, & c'est pour cela, qu'encore aujourd'hui, ils se nomment les *huit anciens Cantons*. En 1481, Fribourg & Soleure accrurent la confédération, qui s'augmenta, en 1501, de Bâle & de Schaffhouse. Appenzel, le dernier de tous, s'y joignit en 1513.

Entre les Cantons Suiffes, six se gouvernent aristocratiquement; avec une teinte plus ou moins forte de démocratie; ce sont Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure & Schaffhouse: six ont leur gouvernement purement démocratique; ce sont Uri, Schwitz, Underwald, Zug, Glaris, & Appenzel; enfin, celui de Bâle est un mélange d'aristocratie & de démocratie, quoique, par sa constitution, ce soit essentiellement un Gouvernement Populaire.

On désigne collectivement sous le nom de *petits Cantons* ou de *Cantons démocratiques*, ceux d'Uri, Suitsz, Underwald, Zug, Glaris, Appenzel. S'ils sont dits *petits Cantons*, ce n'est point à raison de l'étendue de leur territoire, mais de ce qu'ils n'ont, pour Chef-lieux, que des Bourgs, à la réserve, toutefois, de celui de Zug qui a une petite Ville pour capitale.

Les Alliés des Suisses sont les Grisons, le Vallais, la République de Genève, l'Etat de Neuchâtel, la Ville de Bienne, l'Evêché de Bâle, la ville de Saint-Gall, l'Abbé de Saint-Gall, enfin, la ville de Mulhaufe, enclavée dans l'Alsace.

Les Alliés des Treize-Cantons doivent se distinguer en Affociés (*Socii*), & Confédérés (*Confœderati*). Les premiers, qui sont la Ville de Saint-Gall, l'Abbé de Saint-Gall & la Ville de Bienne, députent aux Dietes générales des Suisses; ils ont avec eux une liaison plus intime, & font partie du Corps Helvétique. Les autres sont simplement Alliés. Encore devons-nous remarquer que la Ville de Bienne n'envoie son Député que lorsqu'elle en est requise par les Cantons, ou lorsqu'elle a quelques propositions à faire à la Diète.

Quant à la Ville de Mulhaufe, c'est par erreur que M. Coxe la place dans la première

classe, c'est-à-dire entre les Etats associés. Elle y fut adscrite autrefois, mais depuis long-temps cette espèce de lien ne subsiste plus; & elle a cessé d'avoir séance à la Diète.

Les pays sujets des Suisses sont des districts plus ou moins considérables, disséminés dans la Suisse, ou qui lui sont adjacens, & qui appartiennent en souveraineté à un ou à plusieurs Cantons, suivant qu'ils ont été conquis par leurs armes séparées ou réunies. Ceux qui sont possédés par plusieurs Cantons le sont en commun & par indivis. Ils sont gouvernés par des Baillis, dont la commission ne dure que quelques années, & qui sont fournis successivement par chacun des Cantons qui ont la souveraineté du pays.

Ces districts, sujets des Suisses, sont le Comté de Bade, les Offices libres; les Baillages de Schwartzbourg, de Grançon, de Morat; ceux d'Echalans & d'Orbe réunis; la Ville de Rapperschwil, le Turgow, le Toggenbourg, le Rheinthal, le Comté de Sargans, le Gaster, & les Baillages d'Italie, au nombre de sept, dont les principaux sont ceux de Bellinzone, de Locarno & de Lugano. Ces petits pays sont des conquêtes des Suisses sur la maison d'Autriche, le Duc de Savoie, & autres Princes. Les Baillages d'Italie sont des démembrements volontaires ou forcés du Duché de Milan.

Les Grisons ont aussi des pays sujets : ce sont la Valteline , le Comté de Bormio , & le Comté de Chiavene.

LA Diète générale des Cantons ne se tient ordinairement qu'une fois l'année , à la fête de Saint Jean-Baptiste , & dure un mois ou cinq semaines. Elle est composée de deux Députés de chaque Canton , & présidée par le premier Député de Zurich. On y examine les comptes des Gouverneurs des Baillages qui sont en commun ; on y juge les appels des sentences de ces Gouverneurs , tant au civil qu'au criminel ; on y redresse les griefs des Sujets de ces Baillages ; on y accommode les différends qui peuvent s'élever entre les Cantons , ou entre les Cantons & leurs Alliés ; on y discute les mesures à prendre pour le bien général & la sûreté du Corps Helvétique , & de toute la confédération , tant au-dehors qu'au-dedans ; enfin , les Ministres des Etats & Princes étrangers qui se rendent auprès des Cantons , s'adressent à la Diète , soit par mémoires , soit personnellement en demandant audience , lorsqu'ils ont des propositions à faire aux Suisses pour le service de leurs Maîtres. L'Ambassadeur de France , en particulier , se trouve toujours à cette Diète annuelle , pour y complimenter les Cantons ,

lors même qu'il n'a rien à négocier avec eux. Le premier Député de Zurich propose les matières sur lesquelles on doit délibérer, il recueille les voix, & forme les résultats. C'est le Canton de Zurich qui envoie les lettres de convocation. Elles sont suscrites ainsi que celles que les Cantons s'adressent respectivement : *Aux pieux prudens, honorables & sages Bourguemestres, Magistrats, &c. de la Ville de..... nos bons Amis & fideles Alliés.*

Les Députés sont tous assis dans des fauteuils, mais ceux des huit anciens Cantons ont des sieges un peu plus élevés que les autres.

Outre cette diete, chaque Canton peut en demander une extraordinaire, lorsque les circonstances le requierent; & les Ministres étrangers le peuvent aussi, moyennant toutefois que les frais de la diete tombent à leur charge, & qu'ils défraient les députés.

Mais disons-le, la diversité de culte ayant jeté dans les esprits une maniere différente de voir, & l'intérêt de religion se glissant plus ou moins ouvertement dans le maniement des affaires publiques; quantité d'affaires importantes sont portées à des dietes particulieres des deux Religions : celles des Protestans se tiennent à Araw, & celles des Catholiques à Lucerne. Celles-ci n'ont point de temps déterminé; leur convocation dépend des circonstances.

On observe, en général, que les Cantons Protestans sont notablement plus peuplés, plus riches, plus commerçans, plus industrieux que les Catholiques. Bien plus, dans les Cantons & les districts qui sont mélangés de Catholiques & de Protestans, l'industrie, le négoce, & la richesse, se trouvent ordinairement entre les mains des Protestans. Les Couvens, qui absorbent les fortunes particulieres, en sont une cause essentielle, mais non l'unique. Il y a aussi plus de lumieres, de connoissances dans les pays Réformés que dans les Catholiques. Dans les Cantons & pays Catholiques de la Suisse, il y a cent dix-neuf Couvens, & environ trois mille cinq cents Religieux, qui possèdent le tiers des biens-fonds du pays.

Quelques Puissances de l'Europe entretiennent des Ministres publics en Suisse. Celui de la France revêt le caractère d'Ambassadeur, & réside à Soleure. L'Empereur a le sien à Bâle ou à Bade. Le Nonce du Pape réside à Lucerne; le Ministre d'Angleterre à Berne ou à Zurich. L'Espagne y entretenoit un Ambassadeur à Lucerne, qu'elle a retiré depuis un certain nombre d'années. La Cour de France entretient encore des Ministres particuliers chez les Grisons, dans le Vallais, & à Genève. Les lettres du Roi de France, adressées aux Suisses, portent en tête : *A nos*

très-chers grands amis & confédérés les Bourguemestres, Avoyers, Landammans & Conseils des Ligues Suisses des Hauts Allemagnes. Celles de l'Empereur : A nos très-chers les vertueux, puissans, honorables les Bourguemestres, &c. de la République des Treize-Cantons, & de leurs Alliés.

Il existe, entre la France & la Suisse, une alliance perpétuelle, qui se renouvelle tous les cinquante ans, avec beaucoup d'appareil & de solennité. Cette alliance remonte au regne de François 1^{er}, en 1516. Par cette alliance, le Roi s'engage à secourir ces Peuples de toutes ses forces, & à les défendre, à ses frais, contre toute agression hostile, lorsqu'il en sera requis. Réciproquement si la France, attaquée, juge avoir besoin d'un plus grand corps de troupes Suisses que celui qu'elle entretient ordinairement à son service; le Corps Helvétique promet d'accorder, dix jours après la requisition qui lui en sera faite, un secours extraordinaire de six mille hommes, volontairement engagés aux dépens du Roi; les Parties contractantes, entre lesquelles sont compris tous les Alliés des Suisses, s'engagent à ne point donner passage sur leurs terres à leurs ennemis respectifs.

Enfin, d'après la teneur des traités, la France paie annuellement, aux Cantons Catholiques, un subside d'environ sept cents mille livres,

dont l'acquiescement se fait par l'Ambassadeur résidant à Soleure : les Cantons de Glaris, & d'Appenzel, & la ville de Bienne participent à ce traitement, depuis le renouvellement d'alliance du mois de Mai 1777. Louis XI est le premier de nos Souverains qui ait payé des subsides aux Suisses, & plusieurs de nos Rois ont tiré les services les plus signalés des troupes de cette Nation, qu'ils eurent sous leurs drapeaux. Henri IV leur dut, en grande partie, la possession de sa Couronne. Charles IX, Louis XIII & Louis XIV, leur durent beaucoup dans le cours des guerres qu'ils eurent à soutenir, & où elles se distinguèrent toujours par leur intrépidité, leur bonne discipline, & leur constance inébranlable.

Ce seroit une grande erreur de croire que le service étranger dépeuple la Suisse, & lui enlève des bras, nécessaires à la culture ! La population se met constamment en proportion avec les moyens de subsistance : or, le service étranger en est un, & il ne peut qu'accroître en Suisse la population, & y étendre l'agriculture.

DANS les Cantons même Aristocratiques ; les Peuples sont libres, soit qu'ils aient, comme dans quelques-uns, une influence plus ou moins directe dans le Gouvernement général du Canton, soit, comme dans quelques autres, que les

Membres du Gouvernement soient indépendans du Peuple. Dans les uns & les autres, les Peuples ont la sûreté de leur personne, de leur honneur, & de leur fortune ! Ils n'ont à craindre ni vexations, ni impositions forcées, ni violations de privilèges. Les Membres du Conseil Législatif sont dans l'heureuse impuissance de rien tenter à cet égard. Et comment le pourroient-ils, dans un pays où le Peuple tient en ses mains l'exécution militaire, où chaque individu est citoyen & soldat, où la milice sont les Citoyens mêmes.

Les Nobles ne peuvent donc point empiéter sur les droits naturels du Peuple : ils ne le veulent point non plus ; parce que, n'ayant point d'armée à leur disposition, ils ne peuvent se maintenir contre les entreprises du dehors que par le bras de leurs sujets, & l'attachement des Citoyens à leur Gouvernement. Ajoutons à cela les principes d'équité, qui, sous le ciel fortuné de la Suisse, ont jeté de plus profondes racines qu'ailleurs.

Il n'est qu'un cas où, dans les régimes aristocratiques, les Nobles pourroient employer, contre les Citoyens, la force militaire : c'est celui où ils invoqueroient efficacement la puissance de l'État voisin. Ces cas sont très-rares, mais l'Histoire de la Suisse en fournit des exemples ; & fasse le Ciel que ce soit les derniers ! Puisse-t-il

passer en loi qu'aucun des co-États de la Suisse ne puisse intervenir dans les différends des États voisins que comme médiateur ! Suisses , voilà votre *Palladium*. Si cette loi eût existé , Genève eût été sauvée , & la Suisse n'eût point vu , en 1782 , le commerce & l'industrie de son alliée se dissiper graduellement , pour accroître ceux des Puissances dont l'œil la menace.

MAIS la Suisse jouit-elle d'une existence stable ? est-elle en sûreté contre les invasions extérieures ? est-elle en état de balancer les efforts de ses voisins ? A cela , je dis d'abord : quand les tentatives que l'on pourroit faire sur la Suisse auroient une apparence de succès , qu'elles n'ont pas ; quand elles seroient , à cet égard , aussi prudentes qu'elles sont effectivement chimériques , qu'y gagneroit-on ? Cette contrée , florissante sous la constitution républicaine , se transformeroit bien vite en un triste désert , & fourniroit à peine à la subsistance du peu d'habitans épars qui y resteroient , loin de fournir aux frais de garnison pour conserver le pays , loin d'alimenter le luxe & les besoins renaissans d'une Cour.

La Nature maître en ces affeux climats,
 Ne produit, au lieu d'or, que du fer, des soldats;
 Tout son front hérissé, n'offre aux desirs de l'homme,
 Rien qui puisse tenter l'avarice de Rome.

CRÉBILLON, *Rhadamiste & Zenobie.*

Je pose en fait incontestable , d'après les exemples multipliés que les siècles nous fournissent , que , si la Suisse passoit sous une domination étrangère , avant un demi-siècle sa population actuelle , qui est de deux millions , redescendrait à deux cents mille habitans , pauvres & dispersés , & ce ne seroit pas un superbe fleuron qu'un Monarque eût à ajouter à sa Couronne. Mais encore faudroit-il pouvoir l'ajouter ce fleuron ! Et où est le Potentat , si formidable soit-il , qui pût former le projet raisonnable de subjuguier les Suisses ! Je dis plus : la ligue des Puissances les plus formidables pourroit-elle l'effectuer ! Il est hors de doute que la généralité de la confédération aura sous ses drapeaux une armée de deux cents mille hommes : or , deux cents mille Suisses , chez eux , dans leurs montagnes , combattant pour leurs foyers , pour leurs possessions , pour leur liberté , où sont les forces capables de les réduire ! Les Suisses n'ont-ils pas opposé , victorieusement , sept cents hommes à treize mille , dans les champs de Glaris ! N'en ont-ils pas opposé douze cents à trente mille , auprès de Bâle ! Les siècles ne nous ont-ils pas transmis deux pyramides formées des ossemens de trente mille Bourguignons hâchés sur le champ de bataille , dans les plaines de Morat , par un Corps bien moins nombreux !

Les Suiffes n'ont-ils pas réfifté, victorieufement, aux efforts de la Maifon d'Autriche, & même aux armes combinées de la Maifon d'Autriche, de la France, & des Ducs de Bourgogne, auffi puiffans que les Rois de France. L'amour de la patrie enfanta ces prodiges ! Au befoin, ils rappelleroient les cinquante ou foixante mille hommes qu'ils ont au fervice étranger. Les endroits par où on peut pénétrer dans le pays, font difficiles & étroits. On débouche, en Suiffe, par des gorges, des passages refferrés, des défilés, des ravins. Les armées qui entreprendroient de les forcer, feroient d'abord écrafées, difperfées par les amas de pierres & de roches, qui descendroient fur eux du haut des montagnes. Des remparts, des murs de piques & de hallebardes fe préfenteroient enfuite à forcer, à ceux qui auroient été affez heureux pour échapper au déluge de pierres précipitées des hauteurs. Il existe donc, dans le fein de la Suiffe, des forces fuffifantes pour affurer fa liberté, & lui donner une existence indépendante des combinaifons politiques des Puiffances voisines. Malheur aux Princes inconfidérés qui tenteroient de renverfer l'édifice de la liberté Helvétique ! Qu'ils redoutent ce courage défefpéré que déployerent les Suiffes tant de fois, & qui affronte mille morts, plutôt que de courber

un front humilié sous le joug de la servitude. Les Suisses, à la vérité, vivent depuis longtemps au fein de la paix : mais c'est le sommeil du lion prêt à s'éveiller, plus fort & plus terrible qu'il ne le fut jamais !

B A L E .

RIEN ne contraste mieux avec l'aspérité de la Suisse, que les riches plaines de l'Alsace que je parcourus, en arrivant à Bâle par la voie de Strasbourg. Bâle, & partie du Canton auquel elle donne son nom, se présentent à découvert du côté de la France. Ce Canton a huit lieues de long sur six de large. En beaucoup d'endroits, le pays donne des grains, du vin, des fruits; ailleurs, ce sont des pâturages. Sa population est d'environ quarante mille habitans.

Bâle, Capitale, en Allemand *Bâsel*, est une ville belle, riche, marchande, & considérable. Elle tranche d'une manière frappante avec les villes de France que je venois de traverser, par le mouvement qu'on y trouve, par l'air d'aifance qui se manifeste par-tout, par le genre de décoration que présentent des maisons généralement grandes, ornées extérieurement de peintures qui représentent des traits historiques, ou des morceaux d'architecture. Le long du Rhin, se développe une suite de très-beaux hôtels, construits à la moderne, & appartenant à de riches Négocians. Un grand nombre de fontaines plus ou moins belles, ré-

pandues dans les différens quartiers de la ville; ajoutent à la décoration.

La ville de Bâle est située sur un sol très-inégal. Les deux parties de la ville sont rejointes par un pont de six cents pieds de longueur, qui est fort large, & qui sert par fois de promenade, à raison du bon air & de la belle vue dont on y jouit.

Au reste, quoique cette ville soit une des plus riches & des plus commerçantes de l'Europe, il n'est aucun édifice public, sacré ou profane, pas une seule place que l'on puisse citer. Mais les maisons, généralement belles au dehors, sont d'une extrême propreté en dedans. Le Rhin la partage en deux parties, mais fort inégales; dont la moindre, qu'on nomme le Petit-Bâle, est sur les terres d'Allemagne, où s'étend partie du Canton. La population de cette ville est de quinze mille habitans.

Les Nobles n'y sont point soufferts; ils sont relegués à la campagne; &, pour résider à la ville; ils sont tenus de renoncer à leurs titres. Il est cependant deux ou trois familles Nobles qui peuvent habiter dans la ville avec leurs qualifications, mais elles ne peuvent aspirer à aucune charge. Lorsqu'on connoît la bonne police de la ville, l'état florissant de ses manufactures & de son commerce, l'intégrité qui y

régne dans l'administration de la Justice, l'aifance dans toutes les classes de Citoyens, l'opulence de plusieurs, & la prospérité générale de l'État; on y voit avec admiration les ressorts du Gouvernement, mus quelquefois par des Artisans, qui, de leurs ateliers, passent au timon de l'État, dans les divers emplois de la Magistrature. On voit jusqu'à quel point l'amour du bien peut suppléer aux lumières & aux connoissances, ou plutôt comme il peut les faire germer, leur donner un prompt accroissement, & les faire fructifier.

Le commerce de cette ville consiste dans le produit de ses fabriques d'étoffes de soie, d'indiennes, de toiles de lin, & de rubans. La tanerie, la papeterie, l'imprimerie, la bonneterie, la clincaillerie, les drogues, la blanchisserie; les gants, les teintures y sont des branches considérables de négoce. Il y a de très-fortes maisons de banque; &, en général, il est à Bâle des maisons puissantes: c'est un entrepôt pour les envois & retour des marchandises qui s'échangent entre la France, l'Allemagne, l'Italie, & la Suisse.

La fabrique seule de la rubanerie entretient un si grand nombre de bras, qu'annuellement elle paie 300,000 florins en salaires d'ouvriers. Bâle est d'ailleurs sur une des routes les plus

fréquentées de France en Italie ; celle par le mont Saint-Gothard.

Cette ville a une Société de Savans qui s'occupent de l'avancement de la Physique & de la Médecine ; & il s'y trouve une Université , pourvue d'une bibliothèque riche en précieux manuscrits, d'un jardin de botanique, & d'un cabinet de Physique expérimentale. On voit à la bibliothèque le chef-d'œuvre dont Holbein enrichit sa patrie : c'est un tableau sur bois, représentant la Passion de N. S. Le sujet s'y trouve divisé en huit compartimens. On répète à Bâle, qu'un Électeur de Baviere a offert 30,000 florins de ce tableau : mais il faut être fort en garde contre ces sortes de traditions , qui sont sujettes à aller en croissant , en passant d'une bouche à l'autre. Ces huit tableaux dans un , me font présumer qu'il fut fait pour un Prie-Dieu. Dans chacune de ces divisions , la lumière est également répandue ; ce qui détruit le relief des masses. Les figures ne se groupent point ; la couleur n'en est pas vraie , & le mérite principal de ce morceau se trouve dans un fini très-précieux.

On conserve en cette bibliothèque plusieurs autres bonnes peintures de Holbein : un tableau où cet artiste a représenté sa femme & ses deux enfans ; un Christ mort ; la Cène , où N. S. institua l'Eucharistie ; Laïs , courtisane de

Corinthe ; Vénus & l'Amour , Érasme , &c.

C'est dans les bâtimens de la bibliotheque que se voit la salle où se tint le Concile de Bâle , la terreur des Papes , & l'appui des Souverains. Il fut convoqué en 1431 , & dura dix-sept ans. On y décida la supériorité des Conciles-Généraux sur le Pape. Quatre bancs de bois , adossés à quatre murailles nues , forment toute la décoration de cet endroit si fameux.

L'arsenal est bien approvisionné. On y voit la cuirasse de Charles-le-Bellicieux , Duc de Bourgogne , ses trompettes , ses tymbales , & son équipage de cheval.

L'hôtel-de-ville n'a rien de remarquable que de fort belles peintures de Holbein , que l'on ne manque pas de voir. Au haut de l'escalier est peint , à fresque , le Jugement dernier : on y voit les démons très-empressés à pousser , à entraîner dans les enfers , avec les damnés , les Papes , les Évêques , les Ecclésiastiques de tous les ordres , les Religieux de tous les uniformes. Il est douteux , quoi qu'on en dise , que cette peinture ait été faite avant la réformation.

La cathédrale , ou le grand temple , est construit en pierres de taille , peintes en rouge-foncé. Le front en est accompagné de deux tours pyramidales , assez élevées , & d'un travail assez délicat ; c'est en général un gothique médiocre. On y voit

le tombeau d'Érasme, celui de M. de Maupertuis, & celui de l'Impératrice épouse de Rodolphe de Hapsbourg, le premier Prince de la Maison d'Autriche qui porta la Couronne Impériale. Ce temple est accompagné d'une terrasse fort exhaussée, dont le pied est baigné par le Rhin, & de laquelle on jouit d'une belle vue sur ce fleuve, sur le Petit-Bâle, sur la Suabe, & l'Alsace.

On n'omet point de voir à Bâle deux belles collections de tableaux; celle de M. Mechel, & celle de M. Heusler, dans lesquelles on admire d'excellens morceaux de Solimene, de Paul Veronese, de l'Albane, de Lauterbourg, de Pierre de Cortone, de Luc Jordan, d'Annibal Carache, de Carle Maratte, du vieux Palme, & de quelques autres grands Maîtres d'Italie.

Il y a en cette ville deux cabinets d'antiques, très-précieux; l'un à la famille Fesch, sur la place Saint-Pierre: il contient une nombreuse collection de médailles romaines, de bronzes, de pierres gravées, & d'antiquités de différentes espèces; l'autre au savant M. Bruckner, qui a donné un bon ouvrage sur l'ancienne ville d'*Augusta Rauracorum*.

Les curieux en histoire naturelle trouvent de quoi se satisfaire, à la vue des richesses en ce genre que leur offrent les cabinets de MM. Ber-

nouilli, d'Hanone, & Frey; ceux de MM. Bavier & Bruckner, & de quelques autres Amateurs.

Le Margrave de Bâde a un palais à Bâle, avec de beaux jardins. Ordinairement il l'habite, lorsque le feu de la guerre menace les frontieres de l'Allemagne du côté du Rhin. On doit citer aussi, entre les beaux édifices particuliers, l'hôtel de MM. Sarrazin, maison de commerce très-opulente.

La plupart des maisons ont de petits boudoirs en saillie, en forme de guerites & en vitrages, où on peut s'isoler & avoir sous les yeux tout le mouvement qui se fait dans les rues: d'ailleurs, elles sont communément munies au-dehors d'un miroir de réflexion, qui apprend d'avance à ceux qui sont au-dedans, qui sont ceux qui se présentent à la porte.

A Bâle, la puissance souveraine réside entre les mains du Peuple, qui expulsa les Nobles, pour avoir favorisé les prétentions des Ducs d'Autriche. Cependant l'influence des principaux d'entre les Citoyens a fléchi la Constitution à l'Aristocratie; car il suffit que l'autorité absolue soit déposée entre les mains des Citoyens les plus notables, soit Nobles, soit Roturiers, pour que le Gouvernement soit Aristocratique; & c'est, à peu de chose près, le point où en sont les choses à Bâle. C'est donc un Gouvernement

Aristo-Démocratique, où la teinte de l'Aristocratie est plus forte que celle de la Démocratie.

Le Grand-Conseil, composé de deux cents quatre-vingt Membres, exerce le pouvoir souverain. Il décide de tous les grands intérêts politiques & économiques de l'Etat; il fait les loix ou les révoque, regle ce qui a trait à la haute-police, & dispose des principaux emplois. Il s'assemble ordinairement le premier & le troisieme lundi de chaque mois. Le moindre des Citoyens est admissible dans le Conseil-Souverain, & peut en être membre, par son éligibilité. Parmi les Magistrats, il s'en trouve plusieurs qui exercent des métiers, & qui sont ce que nous appellons des gens du peuple; des boulangers, des tailleurs, des bouchers, des pêcheurs, des cordonniers, des taneurs, &c. Mais ce sont des hommes qu'on se tromperoit à comparer avec ceux de la classe correspondante dans des États asservis; ils connoissent à fond la constitution de leur pays: ceux que le choix désigne sont plus respectables encore par un sens droit & par la réputation d'austere probité, que par le rang auquel leurs concitoyens les ont élevés.

Le Petit-Conseil, composé de soixante personnes, qui sont Membres du Grand-Conseil, a la régence de l'État; il est partagé en deux divisions,

divisions, qui gouvernent alternativement chacune pendant une année, & se relevent à la Saint-Jean, sous la confirmation du Grand-Conseil. Les constitutions n'admettent pas le pere avec le fils, le beau-pere avec le gendre, un frere avec son frere dans le Petit-Conseil.

Autrefois, toutes les élections se faisoient à la pluralité des voix; mais, comme on s'apperçut que l'opulence profitoit des moyens qu'elle avoit de les réunir en sa faveur, on établit que le choix, au lieu de désigner un sujet, en détermineroit trois, entre lesquels le sort ensuite prononceroit : & comme ce moyen ne parut pas encore suffisant pour écarter convenablement l'ascendant des gens puissans, il fut résolu que le choix des Électeurs désigneroit six Candidats; le sort décide ensuite de celui qui doit occuper la Magistrature vacante. Les Bourguemestres sont toujours remplacés, de droit, par un des Tribuns.

La Justice Civile est rendue à Bâle avec l'intégrité la plus scrupuleuse, & la plus digne d'éloges. Non-seulement les recommandations y sont interdites, mais même si un Juge s'est trouvé dans une assemblée où il ait été parlé, par forme de conversation, d'une affaire qui doive se porter au Tribunal dont il est Membre, il est tenu de se récuser. Il est obligé encore

de se récuser, s'il lui a été parlé de l'affaire par l'ami d'une des parties.

Les délits qui n'emportent pas peine capitale, sont punis par la peine des sonnettes. Les coupables sont employés à nettoyer la ville, & à y entretenir la propreté. Les uns sont attachés, en plus ou moins grand nombre, à un tombereau, destiné à recevoir les immondices de la ville; les autres balaient & chargent l'ignominieuse voiture. Ils sont enchaînés, & ils ont d'ailleurs au cou un lien de fer, en forme de collier, duquel s'éleve une tige aussi en fer, recourbée par le haut, à l'extrémité de laquelle étoit probablement autrefois une sonnette, qui a fait nommer ce genre de punition, la peine des sonnettes. Les femmes y sont condamnées ainsi que les hommes, & il me souvient d'en avoir vu à Berne une très-jolie, au jupon court, à la démarche élégante & légère, balayant avec grace, & cherchant encore à capter les regards.

Quoique ville populaire, ou constitutionnellement démocratique, on ne laisse pas de voir rouler de nombreux équipages à Bâle. Mais l'égalité Républicaine ne souffre point qu'un homme s'humilie publiquement derrière, pour nourrir l'arrogance ou la vanité de celui qui est dedans.

Les horloges, à Bâle, sont constamment avan-

cées d'une heure : à midi, c'est-à-dire au passage du soleil par le méridien, il y est une heure ; à onze heures, les horloges marquent & sonnent midi ; à dix heures, elles annoncent onze heures, ainsi des autres. Coutume dont les Bâlois eux-mêmes ignorent l'origine. Ni les archives de la ville, ni la tradition, n'apprennent rien sur l'origine ni sur la date de ce singulier usage ; ce qu'il y a de certain, c'est que le Peuple a toujours opposé la résistance la plus opiniâtre & la plus invincible, à ce qu'on changeât rien dans cet usage, toutes les fois que les Magistrats ont essayé de le faire.

On dîne en cette ville à midi de Bâle, c'est-à-dire à onze heures.

Antérieurement à l'existence de la République, la ville & le canton de Bâle étoient sous la puissance de leur Évêque, qui relevoit de l'Empire. Mais, en embrassant la Réformation, les Bâlois se sont soustrait à son autorité. Ce Prince Ecclésiastique a aujourd'hui sa résidence à Porrentruy, où il regne sur une partie des terres de son ancien domaine, dont il a conservé la souveraineté, & qui sont désignées sous le nom particulier d'Évêché de Bâle, qu'il faut donc distinguer du Canton de même nom.

ON vante beaucoup, à Bâle, une peinture

de Holbein , appelée *la Danse des Morts*. Elle se voit le long d'un mur du cimetièrè des Prédicans , du fauxbourg Saint-Jean. Cette peinture représente de suite une cinquantaine de groupes où un squelette emmène , au son du violon , dans des attitudes & avec des expressions variées autant que burlesques , hommes & femmes de toutes les conditions , qui , avec une répugnance diversement caractérisée , cedent à l'honnête empressement de ce Conducteur si peu séduisant. Tous ces couples , deux à deux , sont disposés en file processionnellement. Un petit toit saillant & une grille de bois défendent ces peintures des atteintes de la pluie & des injures des Passans.

Cette fameuse danse des Morts m'a paru fort au-dessous de la réputation de Holbein. Jamais je n'ai fait grand cas de cette peinture , ni pour la correction du dessin , ni pour le caractère des têtes , ni pour le génie dans la composition , & moins encore pour le coloris. Le Héros s'y traîne avec une contenance aussi basse que le vil Usurier ; la Vierge ravie dans la fraîcheur de l'âge & l'éclat de la beauté , s'y présente sous un aspect aussi rebutant que la Femme décrépite : l'expression est la même dans le Pape & dans le Guerrier qui a cueilli des Lauriers dans les champs de Mars. Quelques per-

sonnes doutent , même avec raison , qu'originellement elle soit sortie du pinceau de Holbein ; & M. Horace Walpole va jusqu'à prononcer affirmativement qu'elle est antérieure à Holbein , & qu'elle fut faite vers le milieu du quinzieme siecle , pour conserver le souvenir de la peste qui venoit de ravager la ville de Bâle.

Il y a toute apparence qu'on ne l'a nommée *Danse des Morts de Holbein* , que parce que Holbein y aura pris l'idée de ses fameux dessins sur le même objet. Cette peinture a beaucoup souffert de l'humidité , & elle est dégradée en bien des endroits.

On remarque en cette Ville , un tilleul où l'art s'est plu à pratiquer trois étages de galeries , avec des balcons diversement enjolivés. Le tronc de l'arbre est leur axe commun , & elles vont en diminuant d'étendue.

Il est temps de parler d'un monument , symbolique sans doute , mais sur lequel on ne vous donne aucune instruction à Bâle , & que je ne chercherai point à expliquer. Dans une embrâsure de la tour du pont , qui fait face à la Suabe Autrichienne , est une tête ceinte du diadème qui , *indéfiniment* , avance & retire une très-longue langue , en même temps que , par le mouvement des yeux , elle fixe un pays dont elle les détourne ensuite pour les y ramener.

La population de tout le Canton est d'environ 40,000 habitans.

Bâle a produit de savans & profonds Mathématiciens , dans le célèbre Euler , Professeur de Mathématiques à Pétersbourg ; dans MM. Jacques , Jean , & Daniel Bernouilli , dont le nom est connu dans toute l'Europe. Si la mort n'eût enlevé , presqu'à la fleur de son âge , Nicolas Bernouilli , neveu de Jean Bernouilli , ce qu'on a de lui dans les actes de Leipfick , & dans ceux de l'Université de Pétersbourg , semble attester qu'il eût plané dans les hautes sciences , à côté des grands Hommes de son nom que je viens de citer. Il est sans exemple de trouver , dans une même maison , une suite d'Hommes transcendans. M. Daniel Bernouilli , que j'ai eu la satisfaction de voir durant mon séjour à Bâle , quoique fort avancé en âge , avoit encore une aménité de caractère qui le faisoit desirer dans toutes les sociétés ; il y étoit recherché , & ne s'y refusoit pas.

QUI de nous entendit jamais parler des champs de Bâle ? Se développa-t-il jamais , nulle part , une scène plus grande & qui méritât davantage de fixer les yeux de l'univers ? Ma plume vengera cet oubli & transmettra à la postérité cette journée à jamais mémorable , où se dé-

ploya , au plus haut degré , la valeur Helvétique ! C'est-là , c'est dans les plaines de Saint-Jacques , que se dévouerent , pour la patrie , douze cents Héros couverts de palmes immortelles. Leur gloire passera de génération en génération , aussi long-temps que le flambeau du jour éclairera la terre ! Rome , la Grece , aucun des Peuples de l'antiquité ne fournissent d'exemple d'un combat marqué par des preuves aussi éclatantes de force , d'intrépidité , de dévouement patriotique ! Jamais ils n'étonnerent les Humains par des faits d'armes aussi extraordinaires , jamais ils n'eurent part à leur admiration par une constance aussi héroïque !

Le 26 Août 1444 , un Corps de quinze cents Suisses est destiné à renforcer la garnison de Bâle , sur la nouvelle de l'invasion soudaine de l'armée françoise qui marchoit à l'appui des Princes d'Autriche , & menaçoit la Ville de Bâle. Cette poignée d'hommes ne balance pas , elle marchè à la rencontre de l'armée ennemie , commandée par Louis XI , alors Dauphin. Ils attaquent , au village de Prattelen , un Corps d'armée de ce Prince , de huit mille chevaux , les font plier , les mettent en déroute & continuent leur marche sur Bâle. A une demi-lieue du champ de bataille , près de Muttentz , ils se trouvent en présence d'une nouvelle armée composée

de dix mille hommes de troupes fraîches, auxquelles viennent se joindre les débris du premier Corps dispersé, avec quelques autres troupes; ils fondent dessus, les chargent & se font jour à travers. Ils se portent ensuite sur la Birz: là, ils trouvent l'armée Royale, commandée par le Dauphin en personne. Le Corps de douze mille hommes, à la tête duquel il étoit, ayant été renforcé par les deux Corps d'armée de Pratteleu & de Muttentz, se trouva porté à plus de trente mille hommes. Les Suisses, réduits alors à douze cents hommes, l'attaquent, l'enfoncent, &, après y avoir fait un carnage horrible, après avoir étonné, épouvanté leurs ennemis, par un courage plus qu'humain, ils périrent tous les armes à la main, dix exceptés, qui, retournés chez eux, furent notés d'infamie, & bannis, pour n'avoir pas sacrifié leur vie pour la Patrie. Huit mille des François demeurèrent sur la place.

Un Auteur contemporain (*Æneas Sylvius*), en rapportant cette journée, a dit, avec vérité: *Ad extremum, non victi, Suintenses, sed vincendo fatigati, inter ingentes hostium catervas ceciderunt.* Expression aussi vraie qu'énergique. Non; ils ne furent point vaincus, la mort les surprit au milieu de la victoire! On en voyoit qui, sans se donner le temps d'arracher les fleches dont

ils étoient percés , se jetoient au milieu des rangs. Quatre Armagnacs étoient acharnés sur un Suiffe qu'ils perçoient de coups : un des siens les attaque tous quatre , muni d'une hache d'armes , coupe la tête à deux , met les deux autres en fuite , & charge , sur ses épaules , son compagnon à demi-mort.

Dans ces trois batailles , qui se succéderent si rapidement , les Suiffes opposèrent des bras fatigués , par ces engagements successifs , contre des troupes fraîches & des forces nouvelles.

Et où croit-on encore que les douze cents Helvétiens tinrent contre une armée de trente mille hommes ? Ce n'est point dans des gorges , dans des ravins , dans des pas difficiles , où le petit nombre présente un front égal à la multitude qui ne peut se développer : c'est en plaine , c'est même avec le désavantage du terrain. En marchant au-devant de l'ennemi , lorsqu'ils en étoient encore séparés par la riviere de Birz , ils pouvoient en fortifier leur front. Ils en attaquèrent le pont ; n'ayant pu le forcer , ils s'élancent dans la riviere , en traversent les eaux , & se portent à mi-côte contre l'ennemi à qui ils donnent l'avantage du terrain.

Braves Helvétiens , placez , dans vos fastes , une journée qui vous couvre de lauriers immortels ! élevez , sur la place , une pile , &

gravez-y sur le bronze : ILS MOURURENT POUR NOUS ACQUÉRIR LA LIBERTÉ. Si jamais (j'en écarte l'augure) vous la laissiez échapper de vos mains , leur sang s'éleveroit contre vous. Ils ont été vos Défenseurs, vous en feriez les Meurtriers !

La journée de Saint-Jacques fit une profonde impression sur Louis XI. Il vit ses ennemis étendus sur le champ de bataille , & il n'en témoigna pas une grande joie. Il protesta qu'il éviteroit dorénavant de faire la guerre aux Suisses. Il jura même de rester à jamais leur ami, & lorsque, dans la suite, Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, refusa d'entendre à aucun accommodement avec les Suisses ; Louis XI dit : *Que son cher Cousin Charles ne sàvoit pas avec quelle Nation & avec quel ennemi il auroit à faire.* Louis XI avoit raison, & le Duc de Bourgogne eut bien lieu de le reconnoître. Battu par-tout, il perdit successivement avec eux ses richesses à Grançon : son armée à Morat, & la vie devant Nanci.

Cette journée, qui détacha la France de l'alliance des Ducs d'Autriche, & fut l'époque de celle qu'elle conclut avec la Suisse, abattit le courage des Bourguignons, releva celui des Suisses, & prépara plus sûrement leurs victoires.

Cette première alliance de la Couronne avec les Suisses se fit sous Charles VII, Louis XI, qui la

jura, conçut une trop haute & trop forte estime envers eux, pour consentir à demeurer leur ennemi.

Qui osera dire que la bataille des Thermopyles soit à comparer à celle que nous venons de crayonner ? Les temps les plus reculés nous fournissent-ils d'exemples d'une intrépidité, d'une bravoure, pareilles à celles dont les champs de Saint-Jacques rendront à jamais témoignage. Peuples modernes, c'est dans votre histoire que se lira le plus bel acte de vertu guerrière qu'aucune Nation offrit jamais à l'admiration des hommes.

Pourquoi donc cette journée se trouve-t-elle ensevelie dans l'obscurité & le silence, bien loin d'avoir la célébrité de celle des Thermopyles ? C'est que les Grecs, qui avoient des Grands-Hommes, de grands Capitaines, avoient aussi des Ecrivains pour transmettre leurs hauts faits d'armes. Ils avoient des Poètes pour chanter leurs louanges, des Statuaires pour faire sortir du bronze leurs effigies ; la Suisse n'avoit que des Héros.

L'alliance de la France avec les Ducs d'Autriche, contre les Suisses, dérivait du mariage qui étoit conclu entre l'Archiduc & la Princesse Radegonde, fille du Roi Charles VII, mais qui mourut avant l'accomplissement du mariage,

événement qui concourut à diminuer, chez les Autrichiens, l'espoir de combattre avec succès la Nation Helvétique.

A UNE lieue & demie au-dessus de Bâle, sur le Rhin, exista une ville célèbre, capitale des Rauragues, & connue chez les anciens sous le nom d'*Augusta Rauracorum*. Quelques-uns prétendent qu'elle dut sa fondation à une Colonie Romaine, qu'y conduisit Munacius Plancus; d'autres veulent qu'elle soit plus ancienne encore, & que Munacius Plancus n'en fut que le restaurateur. Quoi qu'il en soit, il ne subsiste de cette ancienne ville que des débris de son ancien lustre, répandus dans deux villages qui l'ont tristement remplacée, l'un sur le territoire d'Autriche, *Kayser-Augst*; l'autre sur le territoire de Bâle, *Basel-Augst*; nommés encore, le premier *Augst-au-Rhin*, l'autre *Augst-au-Pont*. Celui-ci sur la rivière d'Ergetz. L'un & l'autre sur la rive gauche du Rhin. Les ruines d'un amphithéâtre, des tours, des voûtes souterraines, des vestiges d'un temple en marbre blanc, les restes d'un aqueduc, & quelques autres monumens attestent encore de nos jours son antique existence. On en a retiré des statues, des bas-reliefs, des pavés à la mosaïque, des pierres gravées, des vases, des médailles, des inscriptions, des moules où

Furent fondues des médailles; des instrumens pour les sacrifices, des instrumens pour le monoyage, & une multitude d'antiquités de toute espèce, qui se voyent partie à l'hôtel-de-ville de Bâle, partie dans les cabinets des curieux. L'amphithéâtre pouvoit contenir douze mille quatre cents spectateurs. L'enceinte de la ville étoit de deux mille quatre cents quarante-six toises.

M. Bruckner a donné sur cette ville un ouvrage très-intéressant, accompagné d'un très-grand nombre de planches; mais il est écrit en allemand, & on pourra recourir à *l'Alsatia illustrata* de Schoepflin.

Cette ville florissoit encore du temps d'Ammien Marcellin, & ne fut ruinée qu'au cinquieme siècle par Attila. Les Evêques d'Augst transférerent alors leur siège à Bâle, qui devint graduellement une ville considérable.

 É V Ê C H É D E B Â L E .

P O R E N T R U I .

UN chemin de dix lieues, dans les gorges du Jura, conduit de Bâle à Porentrui, capitale de l'Evêché de Bâle. Cet Etat, qu'il ne faut pas confondre avec le Canton de même nom, est possédé en Souveraineté par l'Evêque titulaire de Bâle, Prince-Régnant de Porentrui.

Avant que la Ville & le Canton de Bâle eussent embrassé la réforme, l'un & l'autre faisoient partie de cet Etat, & le Prince avoit son Siège à Bâle : mais, à cette époque, leurs habitans se sont soustraits à la domination de l'Evêque. Malgré ce démembrement, l'Etat dont nous parlons, & qui retient le nom d'*Evêché de Bâle*, forme encore une Principauté très-considérable, qui n'a pas moins de vingt-deux lieues du nord au sud, sur une largeur moyenne de huit à dix lieues. Quoique située en Suisse; dans la plus grande partie de son étendue, elle fait partie de l'Empire Germanique, dont elle est un des co-Etats, & elle est comprise dans le cercle du Haut-Rhin. Le Prince a voix & séance aux dietes de l'Empire, dans le Collège des Princes. Il y précède l'Evêque

de Liège. Il a auffi fon Député dans les affemblées circulaires du Haut-Rhin.

L'autre partie de l'Evêché de Bâle, qu'on nomme les Franches-Montagnes, & qui est au midi, s'est séparée du Corps Germanique pour s'unir & s'incorporer aux Liges Suiffes; mais fans se foustraire à l'autorité de l'Evêque, que les habitans ont continué de reconnoître pour leur Souverain. Cette fciffion a entraîné l'Evêque dans la confédération Helvétique. Il est devenu, en même-temps, Prince d'Empire, & souverain allié des Suiffes. Dans une partie de fes Etats, celle qui dépend de l'Allemagne, fon autorité est absolue; dans l'autre, elle est tempérée, par les franchises dont jouiffent les Peuples de l'Helvétie, & par les Etats du Pays.

Une variété d'un autre genre, mais qui vient de difparoître, est que l'autorité fpirituelle de l'Evêque ne s'étendoit point fur la Capitale & le pays adjacent, qui l'un & l'autre étoient du Diocefe de Befançon. On a senti le ridicule de cet état de chofes, & on y a apporté remede, en détachant ce diftrict du Diocefe de Befançon, & en mettant les Ouailles fous leur Pafteur naturel, qui connoît mieux leurs befoins, qui vit au milieu d'elles, qui doit les porter dans fon cœur à plus d'un titre, qui a un intérêt direct à opérer le bien, & voit de plus près les moyens d'y parvenir.

Les Evêques de Bâle ont, avec les sept Cantons Catholiques, une alliance qui remonte à l'an 1579, & elle a été depuis plusieurs fois solennellement renouvelée. Ils ont aussi une alliance particulière avec la France. L'Evêque est élu par son Chapitre, qui, depuis la réforme, s'est établi au bourg d'Arlesheim. Les Chanoines capitulaires, au nombre de dix-huit, font les preuves de noblesse requises dans les autres Chapitres d'Allemagne. L'élection se fait sous l'inspection du Commissaire député par l'Empereur.

La langue usitée dans le domaine de l'Evêque, est la françoise; l'allemande s'y parle dans quelques districts; le peuple, à la vérité, y défigure le françois; mais est-il plus reconnoissable dans nos provinces éloignées où elle est parlée par des nationaux.

L'évêché de Bâle, situé aux confins de l'Alsace & de la Franche-Comté, la première au nord, l'autre à l'occident, est borné à l'orient par les Cantons de Bâle & de Soleure, & au midi par celui de Berne & l'État de Neuchâtel. En général, c'est un pays montueux & couvert de bois. La récolte des grains y est nulle ou comme nulle, & le sol, en plusieurs endroits, y est même entièrement stérile. Mais, quelque ingrate que s'y montre la nature, un air de vie est répandu sur tout le pays. La douceur du gouvernement, les principes

principes d'équité qui y font la bafe de l'adminiftration, ont couvert ces contrées d'un peuple nombreux, d'un peuple patriote, d'un peuple actif & vertueux, parce que chez lui la propriété n'eft point un vain nom. Sur cette terre fortunée, dix fols de taille, dix fols de feu, & dix fols de chapons, forment tous les fubfides qu'ont à payer les habitans. Au Val-Saint-Imier, les villages contigus, les hommes, en quelque forte, entaffés, des maifons perchées fur des rochers, attellent d'une maniere non équivoque la falubrité des loix fous lesquelles on y vit. Témoins encore la chute, la ruine, la défertion, le néant de la ville de Dele, placée aux confins de cet Etat, fur les terres d'Alsace. Sans doute que le ciel, voifin, aura offert à fes habitans une paix, une tranquillité, & fur-tout une propriété qu'ils ne trouvoient pas dans leurs foyers.

Le Prince, riche des domaines particuliers attachés à la fouveraineté leve, fur fes fujets, de fi légers fubfides, qu'à peine peut-on les nommer ainfi, & qu'ils pourroient paffer pour nuls. Ses revenus s'évaluent à un million.

Les montagnes de la principauté font couvertes de pâturages jufqu'au fomme. Ailleurs le pays eft couvert de bois, quelques parties font abfolument ftériles, & la culture, en général, y eft très-rare. Les haras, l'engrais des bœufs,

le débit des bois, & les mines de fer, y font les branches essentielles du commerce. Les fers qui sortent de ses usines font très-recherchés pour les tireries de fil-de-fer, pour faire de bons canons de fusil, & d'excellentes cuirasses.

PORENTROY, résidence ordinaire du Souverain, est une ville de peu d'étendue, mais elle est bien bâtie, assez riche, ornée de quelques beaux édifices & de jolies fontaines; au reste, il m'a semblé qu'il y a très-peu de mouvement. Elle est située aux bords de la petite rivière de Hall, à l'extrémité d'une grande vallée, dont les côtes sont chargées de bois & dont le fond est en prairie; position un peu sauvage.

Le château du Prince, qui n'annonce nullement la demeure d'un Souverain, est placé sur une hauteur qui commande la ville, il est accompagné d'une tour très-forte, construite à bossages, dont les murs ont douze pieds d'épaisseur: durant la nuit on y place une sentinelle. Le Prince me fit voir le modèle en relief d'un magnifique palais à la moderne, qu'il se proposoit de construire sur l'emplacement de l'ancien, d'après les dessins de M. Louis, qui y a employé l'ordre Toscan, le seul qui convient à la rudesse & à l'aspérité du pays. Je doute qu'on en ait encore entrepris l'exécution.

On remarque à Porentruy l'Hôtel des Halles, & la Maison-de-Ville qui sont de fort beaux bâtimens modernes. Elle a un Collège qui étoit régi par les Jésuites, un Hôpital, un Séminaire, quelques maisons religieuses, & une Eglise paroissiale, ornée d'une assez belle tour. L'Eglise du Collège est la plus belle de la ville. Le Maître-Autel en est orné d'un tableau de bonne main.

La population de cette Ville n'est que de trois mille habitans. La langue françoise est celle qui y est en usage; & on y entend assez communément l'Allemand.

Durant le séjour que le Prince m'invita à faire à Porentruy, on lui apporta une piece très-singuliere, une dent molaire d'éléphant, pétrifiée, d'un volume extraordinaire, trouvée, en coupant le roc, dans l'intérieur des montagnes du Jura. Le Prince n'eut rien de plus pressé que de la faire apporter devant moi avec d'autres débris du même animal. Je pensai, en ce moment, que si je parvenois à l'obtenir, pour le cabinet du Roi, je l'aurois enrichi d'un morceau très-précieux. Le Prince devina en partie mes intentions, il prévint ma demande, & me chargea envers lui d'une grande dette, par le don qu'il m'en fit. Cette belle piece, d'Histoire Naturelle, se voit maintenant au Cabinet du Roi, dont il est un des morceaux les plus intéressans, vu sur-tout

qu'à raison de son étonnante grandeur, il confirme une assertion théorique de M. le Comte de Buffon, consignée vingt ans auparavant cette découverte, dans son Histoire Naturelle.

De l'intérieur de la ville, on lit, placée à un quart de lieue, cette inscription latine, tracée sur le revers d'une colline, par les écoliers du Collège de Porentruy, en caractères proportionnés à la joie que leur donne l'approche des vacances : *Vacationes imminunt, studiosi gaudent.* Depuis plus d'un siècle, cette inscription en grossière mosaïque, & recouverte par les pâturages qui croissent sur le penchant de la colline, est soigneusement & très-régulièrement découverte quinze jours avant l'ouverture des vacances. Les étudiants, à cette époque, s'y portent en foule, & se livrent à l'extirpation des herbages avec un zèle, une alacrité qui seroit la même en tout autre pays.

Près d'une des portes de la ville, est une grande figure du Christ, attaché sur la Croix, entre les deux Larrons; celle du mauvais Larron, de pied en cap, est recouverte & chargée de boue, que le peuple, dans une sainte fureur, lui décoche à l'envi & à pleine main.

Dans les villages de l'Evêché de Bâle, on voit, au milieu des rues, de distance à autre, exhausés de quelques pieds au-dessus du sol,

sur des poutres transversales, de petits magasins construits en sapin, & isolés, où chaque famille dépose ses provisions de bled, d'orge, avoine, pois, fèves, &c.; précaution nécessaire dans un pays où le froid étant très-grand, le bois très-commun, le feu considérable, les villages construits en bois, sont exposés à être fréquemment & facilement incendiés. Si les vivres l'étoient aussi dans des contrées qui en produisent très-peu, la famine ajouteroit à la désolation.

Sur toutes les portes des Campagnards, est attachée, avec des cloux, une bandelette de papier béni, qui se renouvelle tous les ans, & sur laquelle on lit, manuscrite ordinairement, cette inscription ambiguë: *Mentem sanctam, spontaneam, honorem Deo, patriæ liberationem, sancta Agatha, ora pro nobis.* En beaucoup d'endroits, ces maisons sont sans cheminées: la fumée s'étend & s'abat; ou, par différentes directions, elle prend son issue par les portes; par les lucarnes, le plus souvent entre les ais mal joints qui forment la couverture.

*Route de Porentruy à Moutiers-Grand-Val.
Passage du Mont-Jura.*

EN quittant Porentruy, le Prince qui m'y avoit honoré de ses bontés, m'indiqua ma route par de Delemont & Bienné, comme singulierement intéressante par les sites, & les contrastes de la nature : je la suivis.

Après avoir franchi une montagne assez haute, j'e descendis dans un fond environné de bois & de roches. Ce lieu sauvage, destiné par la nature à servir de repaire pour les ours, ensevelit une ville qui ne put jamais être mieux nommée que Sainte-Ursanne, nom qu'elle porte effectivement. Cette petite ville peuplée de douze cents habitans, est située sur les rives du Doubs, à deux lieues de Porentruy ; elle a, dans ses murs, une Collégiale, composée de douze Chanoines, surcharge cruelle dans un lieu où la terre se refuse à la culture, & ne présente de toutes parts que bois & rochers ! l'Autel est placé sous un riche baldaquin tout brillant d'or & de peintures.

Par monts & par vauds, & par un pays couvert, je débouchai dans une vallée spacieuse, ceinte de forêts de tout côté, vers le fond de laquelle s'offrit à mes yeux la seconde ville des

Etats de l'Evêque de Bâle, Delemont, ville charmante, ornée d'un grand nombre de belles fontaines; plusieurs courans d'eau vive, aussi pure que le crystal, y précipitent leurs eaux argentines dans les canaux qui les resserrent, & entretiennent en même temps, dans la ville, la fraîcheur, la salubrité, la propreté. La limpidité de ces eaux est le symbole de la candeur des habitans, la paix regne dans leur ville, la paix regne sous leurs toits, & le séjour en est digne d'envie.

Cette ville peuplée de seize cents habitans, est à trois lieues de Sainte-Urfanne. Elle est très-bien bâtie, les rues en sont larges & droites, & elle est placée aux rives de la Byrse, sur une éminence d'où la vue s'étend sur le pays, sur les montagnes & les bois qui le terminent. Son Temple a de la dignité, & le Prince y a un château qu'il habite quelquefois. En général, le voyageur ne s'attend pas à trouver une ville aussi agréable, aussi gaie, dans un lieu aussi sauvage, tandis que dans d'autres pays où la nature exulte, fiere de ses richesses; dans des pays où elle verse ses dons à pleines mains, on ne trouve que des amas de huttes délabrées, sous lesquelles l'homme consterné mange, dans l'abattement, son pain trempé de ses sueurs & de ses larmes.

Dans la vallée de Delemont est la riche &

belle abbaye de Bellelay, de l'ordre de Prémontré. Quoiqu'enclavée dans les Erats de l'Evêque de Bâle, elle en est néanmoins indépendante. Elle est libre, & sous la protection de la ville de Bienne & du Canton de Soleure. L'Abbé a la crosse & le titre de Prélat.

Les Chanoines ont ouvert, dans ce Monastere, un pensionnat qui est devenu très-florissant, & où les jeunes gens sont instruits dans toutes les connoissances qui entrent dans le plan d'une excellente éducation. Ils y sont soignés & surveillés avec une attention non commune. Il s'y trouve un très-grand nombre de jeunes Gentilshommes de la Franche-Comté, & de jeunes gens des meilleures familles de la même province. Les mœurs y gagnent à respirer l'air de la Suisse, & je ne suis point surpris que cet établissement ait le plus grand succès.

DE Delemont, je traversai la vallée, & je m'engageai dans le Jura à l'endroit où la Byrse en débouche, en roulant avec vivacité ses ondes argentines. Les rivieres qui coulent dans le sein des montagnes, suivent toujours la direction des vallées, & passent successivement de l'une dans l'autre. Ici, la marche est différente : la Byrse coupe transversalement les chaînes du Jura qui, sans doute, dans une commotion du Globe, se

font déchirées & entr'ouvertes jusqu'à leurs racines. Dans cette crise violente, les bancs qui composoient ces montagnes ont été bouleversés, & se voient tous dans une position verticale, souvent ils sont contigus les uns aux autres, quelquefois aussi par la chute ou le dépérissement de quelques-uns, on en voit d'isolés. Les lits qui sont contigus le sont par fois avec de légers intervalles causés par le dérangement qu'ils ont éprouvé dans la subversion.

Ce double effet du Jura déchiré, & de ses tranches disposées verticalement, ont-ils eu lieu en même temps, ou à deux époques différentes? Le renversement des lits a-t-il précédé la scission de la montagne, ou l'a-t-il suivi? c'est ce que rien ne décide. Mais les rochers qui sont de droite & de gauche de la rivière, correspondent entr'eux si parfaitement en quelques endroits, qu'ils paroissent évidemment n'avoir fait auparavant qu'une seule & même montagne.

Ces rochers à pic d'où il semble que la Byrse se hâte d'échapper, ce lieu, où la nature semble avoir souffert, parle à l'ame qui y éprouve une émotion mêlée d'horreur & de plaisir! Le voyageur philosophe veut précipiter sa course, & à chaque pas de nouvelles beautés causées par de nouveaux accidens de la nature; & les foules de réflexions qu'elles font naître, tendent puissamment à le retenir!

L'écartement des rochers ne laisse souvent à la Byrse que l'espace nécessaire au passage de ses eaux, avec un chemin très-angustie pris tantôt sur une rive tantôt sur l'autre, & qu'il a même fallu, en quelques endroits, tailler dans le roc vif.

MAIS puisque cette riviere coule visiblement dans un lit accidentel par la rupture & la *déhiscence* du Jura, & qu'elle a nécessairement préexisté à cette catastrophe, quel fut donc en ces lieux l'état des choses, avant que l'effort de la nature lui eût ouvert cette issue? Avant cette époque, la vallée de Moutiers-Grand-Val, peuplée de bourgs & de villages, fut nécessairement le bassin d'un grand lac. Les eaux de la Byrse & des ruisseaux qui viennent s'y jeter, circonscrites par les montagnes se gonflerent, s'accumulerent, & développerent une surface qui mit l'évaporation en proportion avec le volume des eaux qui viennent s'y rendre, & alors la vallée forma un lac sans issue : où la surface des eaux atteignit les parties les plus déprimées des montagnes environnantes, avant qu'elle pût fournir à l'évaporation une quantité qui balançât les eaux affluentes, &, en ce cas, ce fut un lac qui eut un débouché comme presque tous.

La crise que nous avons dépeinte arrivée, les eaux du lac se feront écoulées, il se fera tari,

defféché; les terres y auront été mises en valeur, ici par des cultures, là par de bons pâturages, plus loin par des vignobles ou des vergers. Les hommes s'y feront multipliés; leurs habitations rapprochées auront bientôt formé des bourgs, des villages. Tels sont les deux Etats, dans lesquels s'est trouvée successivement la vallée de Moutiers-Grand-Val.

Le bouleversement qui entr'ouvrit les montagnes qui faisoient digue, du côté du nord, exista dans toute la chaîne du Mont Jura, ainsi que nous aurons lieu de le remarquer. Les hommes, paisibles habitans de ces montagnes solitaires, dans ce désastre épouvantable, se regarderent comme l'objet du courroux & de la vengeance de la Nature irritée. Leurs sociétés furent rompues; ils se disperserent, errans à l'aventure sur les ruines de leur pays désolé; la détresse, la terreur, marcherent sur leurs pas. Étoient-ils sur les montagnes? elles s'écrouloient sous leurs pieds; fugitifs dans les vallées? les eaux venoient les submerger; cachés dans les antres? ils y trouvoient leurs tombeaux; & les flammes, pendant ce temps, dévoroient leurs habitations renversées!

Les monumens qui restent de ces anciennes & effroyables révolutions, sont comme ignorés. Un petit nombre seulement de Philosophes, depuis

un demi-siècle, commence à y lire l'Histoire ancienne de la Nature ; mais ses anecdotes , gravées par toute la Terre en caractères indestructibles , & faits pour toutes les Langues , ne sont regardées que comme des songes & des chimères par le vulgaire qui ne veut ou qui ne peut point voir , & qui se refuse à des idées que son imagination , trop foible & trop rétrécie , ne peut recevoir.

DANS ce passage qui retentit en moi , comme sur l'airain sonore qui frémit encore long - temps après qu'il a été frappé , je voyois avec surprise les sapins & les meleses croître sur le roc nud & sec , où il n'y a vestige de terre végétale. Quelquefois , d'un trou circulaire de six pouces de diamètre , sur le flanc perpendiculaire d'un rocher , sort un sapin de même calibre , qui le remplit exactement. On voit communément de longues chaînes de pareils rocs , ombragés & recouverts de sapins. C'est que ces espèces d'arbres , plus particulièrement , ne tirent qu'en partie leur nourriture du sein & des suc de la terre. Leurs racines courent sur le roc , s'attachent par leur chevelu aux inégalités qui s'y trouvent , & sont recouvertes par un peu de mousse , alimentée par le limon ou la fécule imperceptible des plantes microscopiques , suc-

cessivement engendrées, détruites, & régénérées. L'humidité que la mouffe filtre, & qu'elle entretient, l'humidité de l'air, les *effluvium* ou émanations de tous les corps que l'atmosphère tient en dissolution, & qui y nagent disséminées; voilà d'où ces arbres tirent leur nourriture & leur chétive existence; car on conçoit bien que ce ne sont que des arbres rabougris.

Quelquefois, à la vérité, sur une roche de douze ou quinze pieds de diamètre, tombée de la montagne, on voit surgir de magnifiques sapins, forts, sains, vigoureux, & qui résistent au choc des orages. Mais, en y regardant de plus près, on voit que leurs racines, couvertes de mouffe, courent sur le roc, le serrent, l'embrassent, descendent en le suivant jusqu'à la terre, où elles s'enfoncent & deviennent des canaux qui portent à l'arbre une nourriture abondante, en même-temps qu'elles l'arc-boutent puissamment contre l'impulsion & la violence des vents.

Quant aux sapins qui croissent sur le roc sans mouffe & sans terre végétale, leurs menues racines s'insèrent dans les gerçures du roc, où elles sont abreuvées d'une certaine humidité. L'atmosphère fait le reste; & pourquoi non? L'atmosphère n'est-elle pas le grand réservoir, le réceptacle général des écoulemens de toutes

les substances ? N'a-t-on pas reconnu que les corps même solides fournissent à l'évaporation ? L'air est donc imprégné des parties atténuées , imperceptibles , élémentaires , & constitutives de tous les corps ? Pourquoi la Nature ne les y reprendroit-elle pas immédiatement , pour en recomposer de nouveaux êtres , de nouveaux touts ? Les pores , qui sont à la superficie du tronc , des branches , des feuilles & des fruits , ne sont-ils pas autant de bouches absorbantes ? ne sont-ce pas les extrémités de petits canaux capables , ainsi que les racines , de filtrer & charrier les principes , les déposer , les modifier , les assimiler par l'organisation de l'arbre , & suivant les vues de la Nature. Un saule de cinquante ou soixante livres aura crû dans une caisse : le déchet , dans la masse de terre qui enveloppe ses racines , se réduit à rien ou presque rien. La quantité de matiere liée sous son volume s'est donc formée aux dépens de l'atmosphère , qu'on doit regarder comme la menstrue universelle.

Du col de Byrse , je débouchai dans la vallée de Moutiers-Grand-Val. Le bourg ou gros village de ce nom est ainsi appelé de la grande vallée où il se trouve , & d'un Monastere qui y avoit été fondé ; mais qui se transporta à

Delemont en 1531, lorsque ce village eut embrassé la Réforme. On fait que du latin *Monasterium*, se sont successivement formés les noms Moustier & Moutier, communs à tant de lieux qui doivent leur existence ou leur accroissement à la fondation de quelque Monastere.

Revenons à notre vallée; quoique dans l'Évêché de Bâle, & faisant partie de cet État, certaines communautés ont des alliances & traités de combourgeoisie avec Berne, qui les tient sous sa protection & leur garantit leurs droits, leurs privilèges, & l'exercice paisible de leur Religion.

Un Sénateur de Berne, chargé de l'inspection de la vallée de Moutiers-Grand-Val, va de temps à autre faire la visite de cette vallée, & reçoit des Peuples les informations relatives au maintien de leurs privilèges.

*Route de Moutiers - Grand-Val à Bienne.**Pierre-Pertuis. Suite du passage du Mont-Jura.*

JE continuai à remonter la Byrse, qui me conduisit au passage fameux de *Pierre-Pertuis*. Là, hommes, voitures, chevaux, bagages passent à travers d'une roche qui interceptoit le chemin, & que nos anciens se décidèrent à térébrer, pour se faire jour à travers & continuer la route sans obstacle. C'est une singularité très-pittoresque. L'épaisseur du bloc est de cinquante pieds; la largeur du passage est de vingt-cinq, & la hauteur du percé est de vingt-six. On nomma ce passage *Pierre-Pertuis*, *quasi Petra Pertusa*.

Ce fut les Romains, disent quelques-uns, qui percerent ce rocher, pour passer dans l'Helvétie; suivant plusieurs autres, cet ouvrage est du Bas - Empire, & l'on prétend même qu'il existe, dans les archives du Chapitre de Moutiers-Grand-Val, des documens qui en attribuent l'exécution à la Reine Berthe, sous l'inspection d'un Seigneur de Tavanès, qui l'avoit suivie dans la Bourgogne-Transfurane. Au-dessus de
l'ouverture

L'ouverture on apperçoit , dans un cartouche ,
une inscription oblitérée , que voici :

NUMINI AUGUS
VM
VIA CTA PER
DVI VM PATER
IIVII COL. HELVET.

D'après les Supplémens du savant Buxtorf ,
Pasteur de Bâle , elle doit se lire ainsi : *Numini
Augustorum via facta per Titum Durnium Paternum
II. virum Colon. Helvet.*

D'autres , à raison de l'incertitude de quel-
ques caracteres presque entièrement effacés , &
qu'on supplée plutôt qu'on ne les voit , ont lu
à la fin de la troisième ligne , & au commen-
cement de la quatrième : *MONTEM DURVUM.*
Le nom de *Durvaux* , que porte encore la mon-
tagne , sembleroit autoriser cette leçon : mais
elle est certainement à rejeter. Ce prétendu *mons
Durvus* n'est rappelé dans aucun titre connu ,
& il est visible qu'on ne l'a mis en avant que
pour rendre le nom moderne de la montagne.
Le mot *Durvaux* , qui date du moyen-âge , est
qualificatif : il signifie une montagne dure à
gravir , ou d'un difficile passage ; telle est celle

par laquelle on descend à Bienne. Ce mot ne dérive donc nullement de *Durvus* ; c'est , au contraire , celui-ci qui a été mal-adroitement fabriqué sur le mot François ; jamais donc il ne put exister dans une inscription romaine.

C'est près de cet endroit intéressant que commence la riviere de Byrse.

A quelques lieues de-là , je me trouvai sur la crête du Jura. Là , tout-à-coup & inopinément , se présente à mon œil étonné le plus grand , le plus magnifique , le plus imposant des spectacles qui se fussent offert à moi dans tout le cours de mes voyages. Tout m'y retient , tout y enchaîne mes sens , tout y suspend mes facultés ! Quelle scene ! un rideau de soixante lieues de montagnes qui frappent le ciel de leurs sommets ; soixante lieues de montagnes qui , au cœur de l'été , resplendissent par l'éclat & le reflet des glaces & des neiges qui les revêtent , & présentent l'aspect de montagnes d'argent. La vue plane sur la Suisse , la Savoie , l'Allemagne , plonge sur plusieurs lacs , & sur les villes qui les bordent ! c'est la Nature en grand : des régions tout entières , des masses d'une grandeur inusitée , des réservoirs d'eaux immenses , auxquels les yeux ne sont point faits , la perspective simultanée de l'hiver & de l'été ; l'ame flotte entre

le rêve & la réalité. Jamais la mienne ne fut émue plus fortement & plus profondément.

Dans une telle & de semblables positions, sur les Alpes, & particulièrement sur les sommets isolés, on éprouve un calme dans les organes, une sérénité dans l'esprit, une netteté dans les idées, une profondeur de sentiment; on éprouve enfin une volupté tranquille, une manière d'exister délicieuse & inexprimable, qui font qu'être, c'est *jouir*. L'âme, détachée des sens, y est dans une espèce d'ivresse: elle y est comme impassible; la crainte, le desir, les affections terrestres disparaissent & s'évanouissent. Il semble qu'à mesure qu'on approche des régions éthérées, l'âme contracte quelque chose de leur inaltérable pureté. C'est dans une telle situation que l'amant de Julie ose lui avouer qu'il a supporté jusqu'à son absence.

De ce lieu magique on descend à Bienne, ville charmante, au pied du Jura, à l'extrémité septentrionale du lac de son nom. La sérénité peinte sur le front des habitans, l'air de prospérité & d'aisance qui se manifeste par-tout, annoncent la salubrité des loix sous lesquelles on y vit. Elle se gouverne en forme de République, quoique sous le haut-domaine de l'Évêque de Bâle, auquel elle doit foi & hommage. A son avènement à la Principauté, l'Évêque s'y transf-

porte pour en recevoir le tribut ; mais elle reçoit en même-temps , de lui , le serment authentique & solennel d'être maintenue dans la pleine jouissance de ses libertés , de ses droits , & de ses constitutions.

Cette ville est bien bâtie ; elle est d'ailleurs d'une extrême propreté , & ornée de belles fontaines ; & les peintures , dont les maisons sont décorées au-dehors , y jettent un air de vie & de gaîté.

Cette République est alliée des Suisses , & elle envoie un Représentant aux dietes générales du Corps Helvétique , sur l'invitation qui lui en est faite , & elle y a voix délibérative. Ses habitans eurent une très-grande part aux succès des Suisses contre Charles-le-Bellicieux , Duc de Bourgogne. Il regne dans la constitution politique de cette ville des contrariétés apparentes , qu'un étranger a peine à concilier. Elle jouit des droits de la Souveraineté , & son Maire est à la nomination de l'Évêque , dont il est l'Officier-Lieutenant ; il préside dans les Conseils , & veille sur la conservation des droits du Prince , mais sans y avoir voix délibérative. Elle est libre , & l'Évêque y perçoit certains droits. L'Évêque en a le haut-domaine , & elle a sous sa protection des districts sujets de l'Évêque de Bâle dans le Val-Saint-Imier ; &

en cas de guerre, elle a droit d'en faire marcher les peuples sous ses drapeaux. Bien plus encore, elle a avec les Cantons Suisses une alliance plus étroite que l'Évêque de Bâle lui-même. Car Bienne envoie un Député aux dietes du Corps Helvétique, & l'Évêque de Bâle n'en a point le privilège. Enfin, elle a le droit de la guerre, de la paix, & des alliances à rejeter ou à conclure; elle a celui des impositions, & sa constitution est garantie par les Cantons de Berne, de Soleure, & de Fribourg.

Les habitans de Bienne ou Biell suivent la Religion réformée. La Langue qu'on y parle est l'Allemande. Elle est située à mille pas du lac auquel elle donne son nom, sur la petite riviere de Suze, qui descend du Jura, & qui a sa source à l'opposite de celle de la Byrse. Sa population est de trois mille cinq cents habitans: son territoire, qui est très-resserré, en compte à-peu-près quatre mille. La Thiele, qui sort du lac de Biell, à un quart de lieue de la ville, près de Nidau, offre aux Habitans la commodité du transport des marchandises, par eau, jusque dans l'Aar, & de cette riviere dans le Rhin.

Le Grand-Conseil, en qui réside le pouvoir législatif, est composé de quarante Membres; vingt-quatre forment le Petit-Conseil, revêtu

de la puissance exécutive. Les célibataires sont exclus de l'un & de l'autre. Un Bourguemestre, dont l'office est à vie, & qui doit être confirmé chaque année dans l'exercice de ses fonctions, préside à chacun des Conseils. Les droits que perçoit l'Évêque de Bâle, à Bienne & sur son territoire, lui font un revenu d'environ 5500 livres de notre monnaie.

Il y a en cette ville une fontaine que je remarquai. Du milieu du bassin s'éleve une colonne, qui sert de support à un groupe de deux figures; l'une d'une jeune femme ailée, serrant étroitement entre ses bras un agneau, symbole de la douceur. Par-derrière, est la figure du diable, qui, par son attitude, son air, & ses gestes, semble lui dire ironiquement: Oui, vous êtes douce, vous êtes un ange. Cette fontaine se nomme la Fontaine du Diable. J'en ai vu une semblable à Lausanne. Les ailes qu'on a données à la jeune femme, signifient qu'une femme douce est un présent du Ciel.

Le Jura resserre le lac de Bienne; &, quoiqu'il n'y ait entre la montagne & le lac que la lame de terre ravallée du Jura par les éboulemens & le délavement des pluies, cependant les bords du lac sont garnis de villes, de bourgs, de villages, d'habitations presque contigues, & généralement bien bâtis. Le lac de Bienne, dit

aussi quelquefois lac de Nidau, a quatre lieues de longueur sur une de largeur. Il est très-poiffonneux, & il s'y trouve deux isles; la plus grande, est celle de Saint-Pierre, qui a trois quarts de lieue de circuit, & sur laquelle on voit une maison champêtre, une colline couverte de vignes, des pâturages, un petit bois, & des terres labourées. Ce fut, durant quelques mois, l'asyle de l'immortel Rousseau.

J. J. Rousseau, obligé de quitter Genève, crut trouver une retraite paisible dans le Comté de Neuchâtel, au village de Motiers-Travers; mais la haine des Magistrats Genevois l'y poursuivit. Les Neuchâtelois, incertains sur le parti qu'ils avoient à prendre, se résolurent à en écrire au Roi de Prusse (Frédéric II). Mais l'intervention du Monarque, qui opposoit en sa faveur les termes mêmes de l'adresse qui lui fut présentée, ne put étouffer la persécution suscitée contre lui.... *Nous ne doutons pas, au reste, disoit ce grand Prince, dans son rescrit au Conseil d'Etat de Neuchâtel; nous ne doutons pas que, comme vous êtes les premiers à rendre justice à la conduite réglée & aux bonnes mœurs du sieur Rousseau, vous ne soyiez de vous-mêmes portés à le laisser jouir paisiblement de la protection des loix, dans la retraite qu'il s'est choisie, & où notre volonté est qu'il ne soit en rien inquiété. Sur ce, &c. (30 Mars 1765).*

Ce rescrit fut lu dans l'Assemblée générale des Communautés du Val-de-Travers, mais il ne put conjurer l'orage ; & Rousseau fut obligé de fuir brusquement de Motiers-Travers.

Où se réfugia-t-il ? Au milieu du lac de Bienne, dans la petite île de Saint-Pierre. Là, sous la domination Bernoise, tranquille, & ignoré, il croyoit vivre en paix dans la retraite & la solitude : mais les menées de ses ennemis l'y suivirent, & bientôt le Conseil de Berne lui fit signifier de quitter les terres de l'État, d'où il se rendit en Angleterre.

C'est une réflexion bien humiliante, & en même-temps bien affligeante pour l'humanité, que ceux qui sont faits pour l'honorer, & que la Nature, d'une main avare, jette de loin en loin sur la surface du globe, soient l'objet de la persécution la plus acharnée ; terrible inconscience de l'esprit humain ! Mais ces cruelles illusions cessent enfin, & le triomphe de la vertu est assuré. Aristide, banni par l'Ostracisme, est bientôt rappelé par ses Concitoyens ; & Rousseau, pros crit, décrété par Genève, a aujourd'hui, dans Genève même, un monument décerné aux acclamations universelles !

Et seroit-il nécessaire d'aller jusqu'en Grece, & chez les Peuples voisins, pour en avoir des exemples ? Citons toutefois celui d'Aristide : les François m'en sauront quelque gré.

La vie entière d'*Aristide* fut une suite d'actions justes à l'égard de tout le monde, & de services désintéressés rendus à la Patrie. Élu Trésorier-Général de la République, charge annuelle, son administration, fidelle & désintéressée, mit dans un grand jour les déprédations de ses prédécesseurs, sur-tout de *Thémistocle*, & cette administration parut fort rigoureuse aux Officiers subalternes, dont il vouloit que les mains fussent aussi pures que les siennes. *Thémistocle* forma contre lui une brigue puissante, le prévenant & l'accusant le premier des vols dont lui-même étoit coupable.

Thémistocle, à qui *Aristide* avoit dit ce qu'il pensoit de son avarice & de son peu de fidélité dans le maniement des deniers publics, croyoit s'en venger, en disant que le mérite d'*Aristide*, à cet égard, étoit celui d'un coffre-fort, qui garde & rend fidèlement l'argent qu'on lui confie. Il mérita le surnom de JUSTE; surnom, dit *Plutarque*, véritablement Royal, ou plutôt véritablement Divin! Un jour qu'on jouoit, à *Athenes*, une piece d'*Eschyle*, lorsque l'acteur récita ce vers, que contient l'éloge d'*Amphiaras*: *Il ne veut point paroître juste, mais l'être effectivement*, tout le monde jeta les yeux sur *Aristide*, & lui en fit l'application.

Mais l'envie s'attache à la vertu! *Thémistocle*

profita, contre *Aristide*, de ses vertus mêmes, & de la gloire de ce grand personnage; il le fit bannir par l'Ostracisme. Dans l'Assemblée du Peuple, où fut prononcé son exil, un homme de la dernière classe, & qui ne savoit pas écrire, s'adressa à lui-même, pour le prier d'écrire son suffrage contre *Aristide*. Quel mal vous a-t-il fait, dit *Aristide*? Aucun, reprit le payfan; mais je souffre impatiemment qu'il porte, par-dessus les autres, le titre de Juste. *Quod Justus præ cateris nominaretur*, dit l'Historien de sa vie. *CORN. NEP.*

Aristide, sans répliquer un seul mot, écrivit le suffrage de cet homme & partit, en priant les Dieux de ne pas permettre que sa Patrie fût forcée de le regretter. Et les regrets suivirent de près l'aveuglement de ses Citoyens, ainsi que la conduite injuste qu'ils venoient de tenir à son égard!

On sentit bientôt la perte qu'on avoit faite; on ne put se passer de lui; lui seul pouvoit donner à l'ensemble du corps politique le mouvement & la vie; lui seul pouvoit être le terme & le centre de la confiance universelle: elle ne pouvoit se reposer que sur lui. On ne nommoit que lui; il étoit & dans toutes les bouches, & dans tous les cœurs. On voyoit ce qu'on n'avoit pas vu jusques-là, qu'il étoit la Divinité tutélaire de son pays. On ne voyoit qu'avec dédain,

les bons ne virent même qu'avec indignation, ceux qui avoient osé lui succéder, ceux qui avoient eu assez peu de pudeur pour se substituer à un tel homme. On désira de le revoir au timon des affaires; on l'y rappella, on les lui déféra. La joie du Peuple fut à son comble; ce fut une ivresse! On le fit Trésorier-Général de la Grece entiere; &, depuis son retour, son administration fut ce qu'elle avoit été, toujours pure & sainte, comme durant sa premiere gestion!

S O L E U R E.

AL'ENTRÉE de la vallée de Moutier, des deux chemins qui s'y rencontrent, pour pénétrer dans l'intérieur de la Suisse, l'un conduit à Biell; je le suivis dans un de mes précédens voyages, & je viens de le crayonner. L'autre se dirige à Soleure, & c'est celui que je pris dans mon dernier voyage, dont je donne ici la description.

Je quittai donc la Byrse, je remontai un torrent qui vient s'y jeter; j'escaladai une montagne haute & escarpée, sur le sommet de laquelle l'État de Soleure fait offrir du laitage à ceux qui veulent se rafraîchir. Les chevaux la franchissent difficilement, & les voitures en sont entièrement exclues. Pour l'éviter, elles prennent un circuit qui allonge leur route de trois lieues. Ainsi que sur la montagne, il s'y trouve une fruiterie qui offre le même agrément au voyageur. On nomme ainsi en Suisse une habitation d'été, construite en sapin; où les habitans des vallées se livrent au soin du bétail & à la confection des fromages, durant la belle saison. Ils ont, à cet effet, des étables

immenses , entretenues avec une grande propriété , & des laiteries pour la manipulation.

Dans les deux fruiteries , dont je viens de parler , la République fait donner du lait à tous ceux qui en veulent & autant qu'ils en veulent , avec défenses aux fruitiers de rien recevoir ; du pied de la montagne & , l'espace d'une lieue , on traverse une campagne d'une fertilité admirable , où des terres grasses & fécondes , remuées par des mains libres , récompensent amplement les travaux du Cultivateur , on se trouve alors à Soleure.

Cette ville est située sur l'Aar qui la divise en deux parties inégales. Son territoire abonde en bled , en vins , en fruits , & en gibier. Elle est fortifiée régulièrement , décorée de belles églises , de belles fontaines , & généralement assez bien bâtie. Elle est très-ancienne , & il s'y trouve une nombreuse Noblesse.

Ce qui y fixe principalement les regards , est l'église collégiale de Saint-Urse , construction moderne qui déploie un grand luxe d'architecture dans ses colonnes , ses statues , ses bas-reliefs , ses ornemens. Elle s'annonce avec dignité du haut d'un perron de vingt à trente marches , accompagné d'une balustrade , & précédé de deux belles fontaines , placées aux deux côtés ,

& ornées de figures. En dedans elle est brillante par l'or & les peintures qui s'y reproduisent partout.

L'église de Saint-Urse est, en architecture, la merveille de la Suisse. Mais je n'en ai point jugé aussi favorablement que ceux du pays; &, tant dans l'ensemble que dans les détails, il s'en faut bien que ce soit un modele à citer. Le portail d'une architecture maigre, résulte de deux ordres de colonnes, l'un au-dessus de l'autre, & c'est un défaut que rien ne peut racheter. Deux ordres, deux rangs de colonnes indiquent naturellement deux plans ou deux étages, qui ne se trouvent point dans les temples; par conséquent cette disposition est puérile, & on ne la retrouve point dans les modeles de l'ancienne Grece, qui ont échappé au ravage des temps, & ont passé jusqu'à nous. D'ailleurs, pour que l'Architecture soit agréable à l'œil, il doit y régner une certaine proportion entre la force des colonnes & l'entablement. Trop fortes, l'architecture est lourde; trop effilées, l'édifice semble manquer de la solidité convenable.

Or, à supposer un juste rapport entre les parties de chacun des deux ordres, comment les colonnes de l'ordre inférieur qui n'ont qu'une force proportionnée à leur entablement, soutiendront-elles & cet entablement & tout l'ordre supérieur!

Le même reproche est à faire au portail des Invalides à Paris, à ceux de S. Gervais & du Val-de-Grace, & nombre d'autres; défauts qu'on a évités à S. Pierre du Vatican, à Sainte-Genevieve de Paris, au Temple de S. Pierre de Genève, où l'on a même obtenu plus de dignité, par l'emploi des colonnes colossales. A S. Sulpice de Paris, le second ordre n'est point à réprover, tant parce qu'il est de bien moindre proportion que l'ordre inférieur, que parce que l'architecture n'en n'est point oisive, & qu'il forme un péristyle qui ajoute à la richesse du portail.

Les deux ordres employés au portail de Saint-Urse, sont le corinthien, & le composite. Les statues sont de mauvaise main. Le vaisseau, qui n'a que peu d'étendue, s'éloigne dans sa coupe & les distributions de la belle simplicité. Les portes de l'église sont mesquines, & ne répondent point à la dépense qu'on a faite pour cette église. Les bas-reliefs du portail sont de trop petite proportion pour son étendue, & ils sont trop finis. Les deux figures, placées sur le milieu de l'entablement, sont la Religion & la Force. Il est à remarquer que les statues des Saints sont en général de saints guerriers; c'est S. Maurice, S. Victor, S. Urse, &c.; elles occupent les lieux les plus apparens. Celles de Saints, Religieux, Evêques, Diacres, &c.,

font releguées aux extrémités, & placées en retour sur les côtés. La chose est sage dans un Etat qui ne doit son existence qu'à ses armes & à l'esprit militaire.

L'autel est fort beau; mais l'idée n'en est pas heureuse. C'est une table très-riche, dont un vase fait le support. Cet autel & le retable sont des plus beaux marbres, ainsi que la chaire qui est très-belle.

Les peintures à fresque ont de la fraîcheur, & ne sont pas sans mérite. La grille du cœur est bien composée; elle est chargée de dorures. La coupole, dont la concavité est ornée de caissons, est d'une très-belle forme. Le dôme, écrasé extérieurement, prouve la nécessité d'une double voussure pour obtenir une coupe de belle forme intérieurement, & au-dehors. L'escalier est fort beau, il est à repos, avec une balustrade, & de cassolettes sur les massifs.

Au-devant sont les deux fontaines dont nous avons parlé; l'une est celle de Moïse qui frappe le rocher; l'autre, celle de Samson qui, après la défaite des Philistins, convertit en source la mâchoire, instrument de sa victoire. Dans un pays où les eaux sont aussi abondantes, & où il est si facile de s'en procurer; ces fontaines ne donnent que des filets d'eau au lieu de belles ruelles qu'elles devroient verser. Chacune des

cuvettes

cuvettes est d'une seule piece , de seize pieds de long , sur dix de large. Elles sont de mauvais goût , & trop chantournées , & les statues n'en valent rien.

Cette église , finie en 1769 , a coûté deux millions ; elle est construite en pierre blanche. L'office s'y fait en musique ; elle est de la fondation de Bertrade , mere de Charlemagne.

Après l'église de S. Urse , on remarque celle du college qui appartenoit aux Jésuites. Le vaisseau en est assez beau , & le portail , orné de deux ordres en pilastres , est dû à la munificence de Louis XIV , qui donna , pour son exécution , 10,000 livres aux Jésuites de Soleure.

Cette ville a cinq maisons religieuses , une chambre des Orphelins , & sur-tout un bon arsenal. C'est à Soleure que réside l'*Ambassadeur de France près les Cantons Suisses , Ligues Grises , & la République de Vallais*. L'hôtel qu'il occupe est des plus simples , & de peu d'apparence. La population de Soleure est de cinq mille habitans. Son nom allemand est Solothurn. Sa Religion , & celle du Canton , est la Catholique Romaine. Les délits qui ne sont point capitaux se punissent par la peine des sonnettes. La tour d'horloge , vieille & gothique , indique sur son cadran , par une double aiguille , les heures du jour , & les signes célestes.

Soleure entra dans la confédération helvétique en 1481. Le Gouvernement y est aristocratique, & la Souveraineté réside dans le Grand-Conseil composé de cent & un Membres.

Le Sénat ou Petit-Conseil, composé de trente-cinq Membres qui font une députation du Grand-Conseil, a l'expédition des affaires courantes, en même temps qu'il est Juge en dernier ressort des causes civiles & criminelles. Il a, d'ailleurs, la nomination à tous les offices publics, à la réserve de deux auxquels la Bourgeoisie pourvoit annuellement.

Cette Bourgeoisie est divisée en onze tribus, dans lesquelles sont réparties & refondues les Familles patriciennes; c'est pour donner au Peuple un phantôme d'existence politique. Il faut rapporter au même but le vain droit qu'il a de confirmer tous les ans les Avoyers & le Baneret. A la tête de l'Etat sont les deux Avoyers qui alternent d'année à autre dans l'exercice de cette charge. On a accès à vingt ans dans le Conseil Souverain, & à vingt-quatre dans le Sénat.

Le Canton a treize lieues dans sa plus grande longueur sur une largeur qui n'excede pas neuf lieues. Sa population est de 50,000 habitans. Il est divisé en onze bailliages ou préfatures qui se donnent pour six ans à celui qui en est pourvu.

Sa Milice consiste en un Régiment de Dragons , & six Régimens d'Infanterie. En 1318, Léopold, Duc d'Autriche , faisant le siège de cette ville, la riviere d'Aar , grossie par les pluies , entraîna le pont chargé de Soldats. Les assiégés en sauverent un grand nombre, & Léopold, touché de cette générosité , se retira aussi-tôt avec le reste de son armée.

Traversée de Soleure à Bade.

QUELLE singulière rapidité que celle de l'Aar! embarqué à dix heures du matin, descendu à terre l'espace de deux heures pour dîner; à six heures du soir il m'avoit fait passer six villes en revue: Soleure, Vangen, Arwangen, Arbourg, Olten & Araw. Arbourg, où nous dînâmes, est une forteresse aux Bernois, sur un rocher escarpé, avec une garnison. Les Casernes y sont à l'abri de la bombe, & ses ouvrages sont presque tous coupés dans le roc. Elle est défendue par plusieurs remparts qui s'élevent les uns au-dessus des autres, & personne n'y entre sans bon ordre.

Vangen & Arwangen sont si peu de chose, qu'elles comptent moins d'habitans que le commun des villages.

Araw ou Aaraw, situé au Canton de Berne, dans l'Argow, est le point de réunion des Cantons Protestans; c'est le lieu de leurs conférences. Cette ville, passablement grande, est une des plus belles de la Suisse. Ses rues, larges & droites, se coupent la plupart à angles droits. Elles sont ornées de belles fontaines & traversées dans leur longueur par des courans d'eau très-rapides &

considérables qui sont encaiffés & même poissonneux. Ces canaux, en même temps qu'ils entretiennent la propreté & la fraîcheur dans la ville, servent encore aux divers besoins des fabriques. Les maisons sont grandes & bien bâties : toutes présentent, vers le comble, un toit saillant & en vouffure, lambrissé au-dessous & orné de peintures chez les gens un peu aisés.

Cette ville jouit de privilèges considérables, & se gouverne elle-même sous la Haute-Jurisdiction de Berne. La tanerie & la coutellerie y sont de bonnes branches de négoce. Il s'y fabrique des indiennes, des rubans, des toiles de fil, & des toiles de coton & mi-coton.

Il regne dans la ville une bonne Police, de l'activité, & de l'aifance chez le Citoyen. Sa population n'excede pas 3000 habitans. Le bassin en est beau. C'est dans cette ville que se conclut la paix de 1712, qui mit fin à la guerre civile qui désoloit la Suisse.

Le lendemain, au jour naissant, nous nous remîmes à bord de notre esquif; l'Aar l'emportoit comme un trait, & il fendoit l'onde comme l'habitant des airs sillonne les plaines éthérées ! Les flots bouillonnans découvroient de moment à autre les roches énormes que le fleuve recèle, sous ses eaux, & qui furent plus d'une fois funestes aux Nautonniers; mais la confiance que

nous avions dans les nôtres , la fraîcheur & la pureté de l'air , avant-coureur d'un beau jour , fermoient les yeux sur ces dangers , & maintenoient la gaieté dans les esprits.

A une lieue de Bruck , le soleil commença à dorer les campagnes de ses rayons , & nous fit voir sur une hauteur , près de l'Aar , quelques pans de murs , les uns entiers , les autres rongés par le temps , ou ruinés par les guerres , restes misérables du château de Hapsbourg. Ce qu'il en subsiste donne une mince idée de ce qu'il fut lorsque la maison d'Autriche assise aujourd'hui sur tant de trônes en Europe , en partit pour s'élever au faite de la puissance & de la grandeur.

Nous fûmes bientôt à Bruck , où l'Aar referrée entre des rives coupées à pic , précipite son cours & s'élançe en mugissant sous l'arche unique qui l'embrasse & qui forme le pont sur lequel on traverse ce fleuve. Bruck est une très-jolie ville ; ses armes sont le pont même qu'elle a sur l'Aar , figuré comme il existe. Sa population est de quinze cents habitans.

Ici je quittrai mon canot , & en moins d'une heure , j'eus vu trois rivieres des plus considérables : l'Aar que je quittois , la Reufs que je traversai , & le Limat dont je cotoyai les bords , & qui , par un effet singulier du hasard , viennent

toutes les trois coïncider au même point. L'Aar, égal à la Garonne, ne le cede point au Rhin, à l'endroit où il mêle ses eaux à celles de ce fleuve. La Reufs, rapide à l'égal de l'Aar, mais bien moins considérable par le volume de ses eaux, égale celui de la Seine sous le Pont-Royal à Paris. Le Limat m'a semblé un peu moindre que la Reufs, mais non moins rapide. Ses eaux nébuleuses & blanchâtres sont encaissées dans des rives très-profondes jusqu'à Bade, où j'arrivai en le remontant.

A peu de distance de Bruck, entre l'Aar & la Reufs, & non loin de leur jonction, est Kœnigsfeld ou le Champ-du-Roi, ainsi nommé en mémoire de l'assassinat qui y fut commis en la personne de l'Empereur Albert d'Autriche, par Jean de Hapsbourg, son neveu, dont il retenoit le patrimoine. L'Empereur y tomba sous ses coups & sous ceux des Conjurés, à la vue de sa fuite. Le lieu où il périt est marqué par une Eglise, qui fut la sépulture de plusieurs Princes de la Maison d'Autriche.

Près de Kœnigsfeld, & aux bords de la Reufs, le village de Vindisch nous est un monument de l'instabilité des choses humaines. Ce village fut une ville fameuse sous les Romains, qui la nommoient *Vindonissa*. Son emplacement en offre encore aux voyageurs les débris épars. On croit

que cette ville s'étendoit jusqu'au château d'Altenbourg; ce qui le fait croire, est que tout cet intervalle est rempli de vestiges d'antiquités, & ce château est pris pour le *Castrum Vindonissense*. Les eaux dont on fait usage à Kœnigsfeld y sont amenées par des restes d'un aqueduc de construction romaine. *Vindonissa* étoit une place forte. Il y avoit encore dans le sixieme siècle un Evêché qui, à ce qu'on prétend, fut transféré à Constance.

B A D E .

MALGRÉ sa position dans un pays abondant, malgré sa position sur une riviere considérable qui lui établit une communication facile entre le lac de Zurich & l'Aar, malgré l'avantage qu'elle retire du concours & de l'affluence des étrangers qui se rendent à ses eaux; Bade n'offre qu'une population languissante, une ville sans mouvement, sans industrie, & son état de déperissement & de langueur est attesté suffisamment par l'herbe qui croît librement dans les rues.

C'est que cette ville & son comté sont une terre sujette, sous la dépendance des Cantons de Berne, Zurich, & Glaris, auxquels ils appartiennent. Le comté de Bade a sept lieues de long sur trois de large. Bade, sa capitale, offre aux citoyens nombre d'offices & emplois très-lucratifs, tant civils qu'ecclésiastiques. Il le faut dans les pays subjugués, & c'est une des causes principales de leur déperissement. Il le faut, parce qu'il y faut des gens qui aient beaucoup à perdre, & intéressés par-là même à prévenir les révolutions. Il le faut encore, parce que, dans un pays qui a perdu sa liberté, le plaisir de servir une

patrie qui n'existe plus, ne peut plus être la récompense de ceux qui ont le maniement des affaires publiques. La ville est Catholique, & sa Religion est en général celle de cette petite province. Elle a un hôpital richement doté. Sa population est au plus de deux mille habitans.

Bade étoit fameuse lorsqu'elle étoit le siège des dietes annuelles des Treize-Cantons, qui cesserent, en 1712, de s'y assembler, pour tenir leurs conférences à Frawenfeld. Ce fut aussi à Bade que le Prince Eugene de Savoie, & M. le Duc de Villars, tinrent un congrès, en 1714, pour mettre le sceau au traité de paix de Radstadt, entre la Maison d'Autriche & la France.

De temps immémorial, les eaux de Bade ont de la célébrité. Ses bains sont construits sur les deux bords du Limat, au bas & tout près de la ville. Les grands bains sont sur la rive gauche du fleuve, dans les auberges, & dans les maisons particulières. Ses sources minérales & chaudes sont très-abondantes, & fournissent à environ cent bassins particuliers, sous des voûtes propres & commodes, & a deux grands bassins publics destinés aux pauvres. On a d'ailleurs observé une source chaude au fond & vers le milieu de la rivière. Une des sept sources qui sont dans les grands bains est chaude à brûler la main. Toutes sont imprégnées de beaucoup de soufre, d'un

peu d'alun & de nitre. Indépendamment de leur usage pour les bains, elles sont encore salutaires à boire.

Les bassins particuliers ont de petits appartemens qui se louent, mais qui sont mal entretenus, & je n'ai pas vu qu'on se louât des tables d'hôtes. Cependant, indépendamment de ceux qui cherchent la santé à ces bains; en été, on y voit arriver, des villes voisines, de nombreuses compagnies qui y viennent comme à un rendez-vous d'amusement.

Les bains des pauvres sont formés par des sources entièrement à découvert. On y voit pêle-mêle hommes, femmes, enfans, vieillards, des étiques, des bossus, des gens décrépits, des estropiés, des peaux livides ou brûlées, des infirmes & impotens de toute espèce, groupés, ferrés, pressés, amoncelés dans une eau fétide, couverte d'écume & de scories. C'est une vraie crapaudière dont je sauve le hideux tableau à mes Lecteurs.

Cette ville est très-ancienne; Tacite fait mention de ses bains, & ce sont les mêmes que les Romains y construisirent. Les environs de Bade, les champs, les prés, les collines, le fond de la rivière & les sources thermales ont fourni des antiquités romaines en quantité. On y a trouvé des divinités payennes, des statues d'Auguste, de

Vespasien, de Décius, & beaucoup de médailles d'Empereurs Romains : un Auguste d'or, un Germanicus de cuivre, un Commode & un Aurélien, Claude, Alexandre-Sévère, & nombre d'autres en bronze ; un Antonin & un Tribonien en argent, & quantité de monnoies antiques. Quelques-unes des figures qu'on a recueillies sont d'albâtre.

Le costume des femmes, à Bade, n'est point du tout à leur avantage, &, à cet égard, on peut dire qu'elles ne font pas preuve de goût. Deux grosses cornes courtes & noires qu'elles portent à la tête, aux deux côtés de leur bonnet, les feroient prendre pour des Fées ou pour des femmes échappées des bouches du Tenare. Leurs habillemens d'ailleurs sont fort riches, tant il est vrai que le luxe marche à côté de la servitude. On veut être au moins quelque chose par ses habits !

NULLE part je n'ai vu de ponts en bois exécutés avec autant d'art, d'intelligence, & de hardiesse que dans la Suisse. Cela devoit être dans un pays où les rivières aussi impétueuses que multipliées, ne permettant point d'y asseoir des piles qui d'ailleurs ne résisteroient point à leur indomptable violence ; il a fallu, pour les communications, faire des ponts qui, par-dessus un

grand fleuve, franchissant audacieusement l'intervalle effrayant qui sépare une rive de l'autre, & suspendus dans les airs par un art qui tient du prodige, embrassent le fleuve entier d'une seule arche! Tel est le pont de Vettingen, tel est le pont de Schaffhouse, celui de Bade & nombre d'autres. Le pont de Vettingen, que l'on trouve près de l'Abbaye de ce nom, à une demi-lieue au-dessus de Bade, est, avec celui de Schaffhouse, le plus beau, le plus étonnant, le plus inconcevable de tous. Il joint les deux bords du Limat par une seule arche de cent quatre-vingt pieds d'ouverture! La mécanique ne pouvoit rien tenter de plus hardi. Il est couvert pour le garantir de la pluie, de la neige, de l'action du soleil, & le rendre, en général, plus durable. Il est d'ailleurs préservé depuis long-temps du feu du ciel par un conducteur d'électricité, qui, du comble, descend à la surface de l'eau.

Nous parlerons du pont de Schaffhouse en son temps. Celui de Bade, moins considérable que ceux-ci, est jeté, sans aucun pilier, sur le Limat, qui a cent dix pieds de large en cet endroit.

La riche & belle Abbaye de Vettingen, dont nous avons parlé, est de l'Ordre de Cîteaux.

L'an 1633, on trouva dans un petit bois, près de Vettingen, une urne qui y étoit déposée de-

puis treize siècles. Elle contenoit des médailles d'argent de Gordien, de Maximin, de Maxime, de Maximien, de Constantin-le-Jeune, avec six plats d'argent & quelqu'autre vaisselle de même métal, que l'on prétend avoir appartenu au temple d'Isis qui étoit à Vettingen. Le tout ensemble formoit le poids de quatorze marcs & deux onces d'argent.

De Vettingen à Zurich ce sont de beaux chemins & de fort belles campagnes environnées de collines.

Z U R I C H .

CETTE ville, qui est très-ancienne, passe pour la plus riche de toutes celles des Treizes-Cantons, par l'état florissant de ses manufactures. Elle est à dix-huit lieues sud-ouest de Bâle, & à vingt-trois nord-est de Berne, à l'endroit où le Limat fort du lac de Zurich.

Quoiqu'elle fût libre & impériale, & qu'elle n'eût jamais appartenu à la Maison d'Autriche, les Ducs de cette Maison s'étant disposés à l'assiéger; les Bourgeois s'unirent aux Cantons, firent échouer leurs projets, & la ville de Zurich entra dans la confédération helvétique. Les Suisses ont même unanimement accordé la préséance au Canton dont elle est Capitale, non cependant qu'elle dût être regardée comme la Métropole de la Suisse, mais seulement parce qu'il étoit nécessaire d'assigner des rangs entre les Cantons, tant à cause des dietes générales, qu'à raison des liens quelconques de l'union, & de la direction des affaires communes. Cette ville d'ailleurs avoit quelques titres à la primauté par son ancienneté, par sa grandeur, par ses richesses. Berne n'avoit pas encore fait la conquête du pays de Vaud, & Zurich étoit alors le Canton le plus puissant de

la confédération ; il y a conservé depuis le premier rang , parce qu'il eût peut-être été dangereux de le conférer au Canton de Berne , qui eût pu en acquérir une trop grande prépondérance.

La ville de Zurich convoque donc les dietes du Corps Helvétique ; c'est à elle que s'adressent les lettres des Souverains étrangers ou de leurs Ministres , pour le Corps Helvétique : elle en donne communication aux autres Cantons , & ses Députés président aux dietes générales.

Du reste , Zurich n'est une ville ni grande , ni bien bâtie. Les rues en sont étroites , les maisons petites & de peu d'apparence. Elle est construite sur un sol très-inégal , & on n'y trouve aucun édifice public ou particulier , sacré ou profane , gothique ou moderne , qui soit de quelque importance. On n'y voit aucun monument des arts , aucun temple remarquable , ou par son étendue , ou par le mérite de l'architecture ; aucune place publique digne de remarque. On y compte douze à treize mille habitans.

L'hôtel-de-ville , qui en est l'édifice le plus considérable , est d'une architecture lourde & de mauvais goût. C'est un quarré long , résultant de trois Ordres , l'un au-dessus de l'autre. Le Toscan , l'Ionique , & le Corinthien , dans lequel on apperçoit un mélange de moderne & de gothique. Le chambranle de la porte ,
demi-gothique ,

demi-gothique, est en marbre noir; elle est accompagnée de deux petites colonnes, aussi de marbre noir, reposant sur des bases de fonte, & surmontées de deux petites figures de lions, en cuivre, supports de l'écu de Zurich; décoration mesquine. Cet édifice n'est beau ni dans les masses, ni dans les détails. Un cordon de bustes l'environne : ce sont ceux des personnages, tant des Cantons Suisses, qui se sont montrés avec distinction dans la cause glorieuse de la liberté, que de Rome & de l'ancienne Grece, qui ont également consacré leur nom à l'immortalité par leurs vertus patriotiques, & leur attachement à la liberté. Au bas de chacun de ces bustes est une sentence latine, relative au personnage.

On y voit les bustes de Régulus, de Mutius Scavola, d'Épaminondas, de Brutus, d'Horatius Cocles, &c. &c. Cette construction, en belles pierres de taille, est environnée de trois côtés, des eaux du Limat. Les fondemens en furent jetés au commencement de ce siècle; ce qui atteste combien ont été lents, dans ces contrées, les progrès des arts. A Dijon, & à Florence, il y avoit déjà deux siècles qu'on avoit commencé à secouer la barbarie du goût gothique.

Dans le premier vestibule sont deux grands

tableaux, représentant tous les poissons du lac de Zurich & du fleuve de Limat.

Vis-à-vis l'hôtel-de-ville est une tour d'horloge, isolée, avec un double cadran; l'un pour les heures, l'autre pour les signes du Zodiaque.

Lors de la Réformation, les Habitans convertirent en usages pieux & en établissemens conformes aux vues de l'humanité, les grands revenus dont jouissoient les Églises, les Couvens, les Chapitres; ce qui n'a pas peu contribué à la prospérité de la ville. Les hôpitaux y sont bien dotés, & les pauvres bien soignés.

Dans le temple, dit Gros-Munster, on lit cette épitaphe : *Anno Domini M. cccc. l., obiit, D. Jacobus Swartzmurer, Canonicus Capituli hujus ecclesiae, item Agnes Uxor legitima praedicti D. Jacobi.* Il est à croire que ce Chanoine avoit pris les Ordres Ecclésiastiques après être devenu veuf. Sur l'un des deux clochers est taillée, grossièrement en pierre, la figure d'un Guerrier à cheval, que l'on présume être celle du Fondateur de cette église. L'autre tour porte, vers le haut, dans une embrasure, la statue non moins grossiere & en pierre, de Charlemagne, avec une couronne dorée, en mémoire de ce qu'il accrut les biens de la même église. Ces deux clochers sont couverts en cuivre.

Les bâtimens attenans à ce temple, sont des-

tinés à l'enseignement public. C'est-là que sont les écoles d'Humanités, de Langues savantes, de Philosophie, de Théologie, & on y trouve une bibliothèque riche en anciens manuscrits. La bibliothèque publique est placée dans l'église dite Vasser-Kish. Les Citoyens peuvent emporter chez eux les livres qui leur conviennent, en en donnant leur charge. On conserve en cette bibliothèque un Pseautier écrit en lettres d'or, sur du parchemin couleur de pourpre. Au-dessus, regne sur toute l'étendue du temple, une salle qui forme le *musæum*.

Près de-là, le Limat fait mouvoir de grosses roues, munies de sceaux de cuivre, qui, alternativement, puisent l'eau dans la rivière, & la versent dans des canaux qui la portent au réservoir, d'où elle se distribue dans la ville.

Le temple nommé Frawen-Munster, c'est-à-dire l'Abbaye-aux-Dames, fut un Monastere de Religieuses Nobles, fondé par Louis, Roi d'Allemagne, fils de Louis-le-Débonnaire, qui y établit pour première Abbessé sa fille Hildegarde, avec différentes prérogatives de la Souveraineté. Au temps de la Réformation, l'Abbessé remit tous les droits & les biens de cette Abbaye entre les mains des Magistrats, les priant d'employer ces biens à la gloire de Dieu, & au soulagement des pauvres. Elle fut dotée ri-

chement, donna sa main à un Gentilhomme; & troqua pieusement l'Abbaye contre un mari.

Quant à la Religion, Zuingle, le réformateur de la Suisse, s'étant acquis de la réputation par ses prédications, fut appelé à Zurich en 1518, par le Prévôt & les Chanoines, pour y exercer l'emploi de Prédicateur dans la grande église. D'après ses principes, le Conseil de Zurich publia un Édit adressé aux Curés, Prédicateurs, & autres Bénéficiers ayant charge d'ames, par lequel il leur étoit enjoint de ne prêcher que ce qui étoit susceptible d'être prouvé par la parole de Dieu, & de passer sous silence les doctrines & ordonnances humaines. L'État permit des disputes publiques sur plusieurs articles dressés par Zuingle. Ce fut un second pas à la Réformation : la première de ces controverses fut à l'avantage de Zuingle; l'État l'encouragea. A la suite de la seconde dispute, qui eut lieu la même année, la Messe fut abolie, & les images enlevées. La troisième accrut encore le crédit de Zuingle. A la quatrième, personne ne s'étant présenté de la part des Catholiques, on procéda à la Réformation.

Zurich est dans le pays des anciens *Tigurini*, célèbres par les guerres qu'ils soutinrent contre les Romains. Le Limat la partage en deux parties inégales, réunies par deux ponts de bois, dont

l'un est si large, qu'il sert de promenade & de marché. Sa population est de treize mille habitants. Dans le pays, on prononce *Tfourik*.

Cette ville a quelques fortifications, & son arsenal passe, avec celui de Berne, pour le mieux fourni qu'il y ait en Suisse. On y conserve l'arbalète avec laquelle Guillaume Tell abattit la pomme de dessus la tête de son fils.

Les greniers publics y sont toujours bien fournis. Il en est un où l'on conserve du bled de 1540, année qui fut excessivement chaude. Ce bled s'est si bien conservé, qu'on peut encore aujourd'hui en faire d'assez bon pain. Avant de s'en servir, on l'infuse vingt-quatre heures dans l'eau.

Les deux fontaines, celle de Jupiter, dont la statue s'éleve au milieu du bassin, avec quatre aigles dans les angles; & celle des quatre Saisons, ainsi dite des figures médiocres en pierres des quatre parties de l'année, sont fort peu de chose, & sont même du plus mauvais goût. Dans la première, la pyramide qui s'éleve du milieu du bassin, porte la figure de Jupiter, dorée de six à sept pouces de haut. Dans l'autre, les différentes figures que supportent les pyramides sont encore si petites, qu'à peine s'apperçoit-on de leur existence: l'une & l'autre sont décorées; mais toute cette décoration est maigre, & du plus mince effet.

Cette ville a une Société de Physique. Il s'y trouve plusieurs collections d'Histoire Naturelle & d'Antiquités, entre lesquelles je citerai celle du Ministre Gëssner, & celle de M. Scheuchzer: la premiere sur-tout, est une des plus complètes qui soient en Suisse. M. Gëssner, que nous citons pour son riche cabinet, pourroit l'être encore à titre de Botaniste célèbre, & comme un de ceux qui ont le plus contribué à l'établissement de la Société de Physique. Zurich a produit un autre Savant de ce nom, Salomon Gëssner, connu par ses Poésies pleines de graces, de finesse, d'intérêt, & vivifiées par les images les plus agréables; c'est le charmant Auteur de *Daphnis*, de la *Mort d'Abel*, & d'*Ydilles* écrites avec sentiment, avec le ton simple, naïf, & touchant qui convient à ce genre: ouvrages que les étrangers ont déjà fait passer dans leurs langues. Cet estimable Auteur est mort au mois de Mars 1788. Dans le peu d'instans que j'ai entretenu ce Littérateur à Zurich, j'ai trouvé en lui une grande aménité de caractère; &, comme si ce n'étoit point assez d'avoir cueilli les lauriers du Poëte, il pourroit encore aspirer aux éloges de la Peinture, & il m'a fait voir des tableaux, sortis de son pinceau, qui ne sont pas sans mérite.

Les habitans de Zurich sont actifs, industrieux,

Leur principale fabrique est celle des crépons, qui a obtenu la préférence sur toutes celles de ce genre. On y fait d'ailleurs des étoffes en laine, des calemandes, des mouchoirs de soie, des indiennes, des étoffes de soie, des taffetas, du velours, du fil d'argent, du fil d'or, & beaucoup de mouffelines. Les langues de bœuf qu'on sale & qu'on fume en cette ville, & dans le pays voisin, sont très-recherchées. Des loix somptuaires y proscrivent l'usage des voitures dans l'intérieur de la ville.

Le Gouvernement de Zurich est une Aristocratie, mêlée de quelques nuances de Démocratie. La puissance souveraine & législative réside dans le Grand-Conseil, composé de deux cents douze Membres, quand le Petit-Conseil, qui a le pouvoir exécutif, y est fondu. Le Bourguemestre régnant est le Chef de l'État, & préside dans le Grand & dans le Petit-Conseil. La sagesse, en général, est l'ame de l'administration; & les payfans, qui se sont rendu redoutables aux Conseils, empêchent ces écarts, ces dégradations, ces dépérissemens de principes graduels & lents émanés de l'intérêt particulier, & qui amènent à la longue la dissolution & la ruine des Empires.

Le Canton de Zurich est le plus puissant de la Ligue Helvétique, après celui de Berne, &

il peut mettre au-delà de vingt mille hommes sur pied. Le pays donne du bled , du vin , des pâturages. Il s'y trouve du charbon de terre , de la tourbe , & du soufre en plusieurs endroits. Sa population est de cent soixante-quinze mille habitans.

On s'entend très-bien à Zurich à la décoration des jardins , & il en est quantité autour de la ville de très-jolis. Mais ce qui est ravissant , c'est la vue du lac , dont le coup-d'œil est enchanteur. On a sous les yeux une nappe d'eau immense , ceinte d'un triple rang de montagnes , qui s'élevent autour , en amphithéâtre. Il est bordé de collines qui forment alentour une chaîne , non interrompue , de vignes , de bosquets , de jardins , de prairies , de maisons de plaisance , de villages : les habitations y sont presque contiguës. Le côteau qui présente ce riant spectacle est dominé , à peu de distance , par une file de montagnes beaucoup plus hautes , qui le font elles-mêmes , dans un plus grand éloignement , par d'autres , plus hautes encore , & qui sont blanches de neiges & de glaces par intervalles. Cette gradation de montagnes , ce mélange d'habitation & de verdure , l'aspect du lac , l'étendue de la vue , offrent aux yeux le tableau le plus varié , & le plus séduisant.

Le lac de Zurich abonde en truites , en lotes ,

en carpes , en faumons ; il est de quatre cents soixante-douze toises au-dessus du niveau de la mer.

Ce lac a dix lieues de longueur , sur une lieue & demie dans sa plus grande largeur. Il est des endroits où il a quatre-vingt toises de profondeur : vis-à-vis Rapperfweil , il est si peu profond , qu'on a jeté dessus un pont de bois de mille huit cents cinquante pas. Ce pont n'a ni garde-foux , ni appui ; les planches mêmes n'en sont pas clouées , pour ne point trop résister à la violence des vents , qui ébranleroient les pilotis. Il y a donc du danger à le passer lors des vents impétueux , tant par le défaut de parapet que parce qu'il pourroit arriver que le vent enlevât les planches & dégarnît le pont , de maniere à ce qu'il ne fût plus possible d'avancer ni rétrograder. Le fond du lac est si haut en cet endroit , que les barques marchandes , dans les basses-eaux , n'y passent qu'à la faveur d'un canal qu'on y a creusé à cet effet. La ville de Rapperfweil entretient ce pont ; & , pour subvenir aux dépenses , elle en a le péage.

Le lac de Zurich est abreuvé par le Limat , sur lequel les Géographes ne tarissent point en méprises & inexacitudes. Deux rivieres , l'une la Linth , qui descend de la grande vallée de Glaris ; l'autre la Setz ou Mag , qui traverse le

lac de Vallenstadt, se rencontrent & mêlent leurs eaux au-dessous & à quelque distance de Vesen. Là, leurs eaux réunies prennent le nom de Limat, abréviation de Linth-Mag. Le fleuve de Limat a donc deux sources; l'une au fond de la grande vallée, dite Linthal ou Granthal; l'autre au Comté de Sargens, dans les montagnes qui sont au midi du lac de Vallenstadt.

*Route de Zurich à Schaffhouse. Cataracte
du Rhin.*

LA traversée de Zurich à Schaffhouse est de huit lieues : elle se fait par un beau pays & de beaux chemins. On passe le Rhin à Eglisaw, jolie petite ville du domaine de Zurich, sur un pont couvert. Ici, je pris un guide pour me conduire à la fameuse cataracte du Rhin. Long-temps avant d'y arriver, j'en entendis le bruit, en même-temps que les nuages épais qui s'en élèvent, m'en indiquoient la position. C'est un magnifique spectacle que celui qu'elle m'offrit, par la violence des eaux qui se précipitent, par l'élévation de laquelle elles tombent, par le fracas sourd qui accompagne la chute, par la formation des nuages qui partent du bas de la cataracte, par mille accessoires enfin, qui rendent ce lieu singulièrement intéressant.

Le Rhin, avec tout le volume & toute la masse de ses eaux, se précipite d'environ soixante pieds de haut. La pression des eaux, le froissement qu'elles éprouvent par un poids aussi énorme, dont l'action s'accroît en raison de l'accélération de la vitesse dans la chute; les brise, les atténue, les divise à un tel point,

qu'à l'instant même, devenues plus légères que l'air ambiant, elles se subliment & s'élevent dans l'atmosphère en forme de nuages, qui montent sans interruption, qui se groupent de mille manières, & sous des formes qui varient sans cesse.

Les eaux du fleuve tombent presque perpendiculairement. Des bords du plateau d'où il se précipite, s'élevent quelques parties de rochers plus amincis du bas, plus évasés du haut, & qui ont laissé croître dans les gerçures & les interstices de petits arbres & des arbustes, dont les feuillages, le mouvement & la verdure, reçoivent un nouvel intérêt du local même. La chute varie dans ses formes par mille accidens, par mille obstacles qu'opposent des rochers, dont la grandeur, les positions, la bizarrerie donnent lieu aux effets les plus diversifiés & les plus pittoresques, & la brume qui s'éleve du pied de la cascade donne lieu à des réflexions, réfractions, & décompositions de lumière qui produisent des iris ou arcs-en-ciel, dont les couleurs sont très-belles & très-vives.

Dans les nuits calmes, le mugissement des eaux s'entend quelquefois à quatre lieues de distance; & leur poids énorme, en se précipitant, ébranle le rocher même sur lequel est assis le château de Lauffen, qui en est dans un perpétuel frémissement.

Les impressions causées par cette cascade superbe, les idées, les réflexions qui se succédoient aussi vite que les flots qui les faisoient naître, me tinrent long-temps dans une immobilité silencieuse, suspendirent mes pas & fixoient mes regards. Plus je voyois cette grande catastrophe, plus je voulois la voir. Je m'arrachai enfin aux lieux qui en sont les habituels témoins, & dont l'aspect sauvage ajoute à l'intérêt qu'on y éprouve.

Il est à présumer que la violence, le frottement, l'impétuosité des eaux mineront, couperont, détruiront ou emporteront les masses de rochers qui sont au haut & sur le bord de la cascade, & contre lesquelles le fleuve lutte & heurte perpétuellement. Elles céderont enfin à l'effort de ces eaux. Cette chute alors aura quelque chose de moins piquant. Il est même à croire qu'elle fut encore plus belle autrefois, & que le Rhin a déblayé en partie son lit des rocs, qui, en embarrassant son cours & en brisant ses eaux, multiplioient les accidens, & rendoient la scene plus pittoresque.

Cette cascade est à une lieue au-dessous de Schaffhouse, près du village de Lauffen. C'est au pied de cette chute que se rechargent les marchandises que l'on avoit été obligé de mettre à terre à Schaffhouse, tant à cause de la cas-

cade qu'à cause de la difficulté, ou même l'impossibilité de la navigation entre cette ville & Lauffen, où le chargement des bateaux se voiture par terre.

Au bas de la cataracte, & dans le bassin même qui en reçoit les eaux, la pêche du faumon est très-abondante. C'est le dernier endroit du Rhin où l'on trouve de ce poisson : plus haut, on n'en prend jamais.

S C H A F F H O U S E .

SCHAFFHOUSE sert de boulevard à la Suisse, du côté de l'Allemagne. Le Canton qui en reçoit son nom est au-delà des bornes naturelles de la Suisse, enclavé dans la Suabe, & entièrement au-delà du Rhin. Elle n'a point de garnison cependant. C'est que par l'influence heureuse de la liberté & d'un bon Gouvernement, elle compte autant d'intrépides soldats que de citoyens !

Les collines qui découpent le pays produisent abondamment de fort bons vins, des bleds, des fruits, des légumes, des pâturages : le Rhin d'ailleurs, & la liberté, y rendent le commerce florissant. Aussi la ville de Schaffhouse est-elle riche, bien bâtie, & très-animée. Un air d'aifance s'y manifeste par-tout. Les rues sont grandes, belles, larges, & très-propres. Les maisons, en général, y ont un air de grandeur ; elles y sont communément peintes, ornées de reliefs, & accompagnées de vedettes plus ou moins riches, plus ou moins enjolivées, qui, du premier, quelquefois du second étage, s'avancent en saillie sur un cul-de-lampe, & forment un boudoir souvent tout en vitrages.

Cette ville, qui fut Impériale, n'est point ancienne. Elle est située sur le bord septentrional du Rhin. La nécessité de débarquer à quelque distance au-dessus de la grande cataracte du Rhin, les barques qui descendoient ce fleuve, a sans doute occasionné l'établissement de ses premières habitations. Son nom *Schaffhouse*, quasi *Scaphæhouse* (maison des barques), désigne visiblement cette origine; & dans des actes latins, on la trouve exprimée sous la dénomination de *Navium Domus*.

Le passage de Suisse en Allemagne, & un Monastere de l'Ordre de Saint-Benoît, qui y fut fondé en 1052, avec tous les droits seigneuriaux, utiles, & de police sur ce lieu, contribuerent à le peupler & à l'étendre, & il fut entouré de murs vers le milieu du 13^e siècle. La Bourgeoisie obtint des immunités; elle se racheta de divers droits qu'y avoit le Monastere, & elle fut érigée en ville Impériale. Son administration fut une Aristo-Démocratie, qui subsiste encore aujourd'hui.

Sa liberté naissante fut compromise par le droit d'hypothèque, que l'Empereur Louis IV accorda aux Ducs d'Autriche; mais qui fut relevée, pour le prix de 6000 florins, par l'Empereur Sigismond, en 1415, & elle rentra alors sous l'immédiatité de l'Empire.

En 1454, elle s'allia avec les huit anciens Cantons, pour vingt-cinq ans, qui furent prolongés pour un pareil terme en 1479. Les Ducs d'Autriche tenterent successivement la voie de la négociation & celle des armes, pour se soumettre la ville de Schaffhouse; mais ils échouèrent: appuyée par diverses alliances, tant avec d'autres villes Impériales qu'avec quelques Cantons Suisses, elle sauva son indépendance, & obtint enfin l'association à la Ligue Helvétique, en 1501.

Par son rang, le Canton de Schaffhouse est le douzième dans la confédération. Son territoire a été formé par diverses acquisitions des terres de la Noblesse du pays, & même de celles de la Maison d'Autriche. Il participe au Gouvernement des quatre Baillages situés dans le Milanès, conquis par les troupes des Suisses. Il a sept lieues du nord au sud, & quatre environ d'orient en occident. Sa population, conjointement avec celle de la Capitale, est de trente-cinq mille habitans. Il est divisé en vingt Baillages, auxquels les Membres seuls du Petit-Conseil peuvent aspirer: la durée de leur préfecture n'est point limitée. Les grains qu'on y recueille ne suffisent point à la consommation des Habitans, qui sont obligés d'en tirer de la Suabe.

Après d'assez longues agitations, parmi les Habitans, la Réformation fut publiquement em-

brassée par le Gouvernement, en 1529, & établie dans tout le Canton. Les Ministres, à Schaffhouse, sont très-instruits, & fort versés dans la connoissance des livres saints. Ils ont une bibliothèque qui leur est particulièrement destinée, & qu'on nomme pour cela la bibliothèque des Ministres. Ils étudient les langues sacrées, & les sciences relatives au ministère, dans une école établie à cet effet.

Dès l'an 1411, les habitans de Schaffhouse furent divisés en douze Tribus, Corps de Métiers, ou Abbayes. Chacune fournit cinq Membres au Grand-Conseil, composé de soixante-deux Membres, pour former le Sénat ou Petit-Conseil, composé de vingt-quatre Membres. Le Conseil général est donc formé, par la réunion des Grand & Petit Conseils, de quatre-vingt-cinq Membres, y compris le Bourguemestre. C'est dans ce Conseil que réside le pouvoir suprême & législatif. Il y a d'ailleurs différentes Commissions subordonnées, pour la Justice civile & criminelle, la police, les causes matrimoniales; l'administration ecclésiastique & militaire, les revenus fiscaux, & l'économie publique.

Les élections, au Grand & au Petit Conseils, se font par les Citoyens de chaque Abbaye ou Tribu, à la pluralité des suffrages. La Loi veut qu'il soit nommé à une place vacante, quatre

heures après le décès de celui qui en étoit pourvu. On fait l'élection dans l'après-midi, quand la vacance arrive le matin; & le lendemain avant midi, quand elle arrive le soir. L'objet de cette loi est d'obvier aux brigues. Huit jours après l'élection, s'il n'y a point d'objection légitime contre le fujet, il est admis au serment de n'avoir ni corrompu les Électeurs, ni employé l'intrigue pour parvenir au poste auquel il a été nommé.

On appelle Bourguemestre, le Chef ou Président du Gouvernement. Il y en a deux, mais il en est toujours un hors de fonctions, parce qu'ils alternent d'une année à l'autre. Celui qui est en exercice se nomme le Bourguemestre régnant. Chaque année, le lendemain de la Pentecôte, les Conseils assemblés se rendent de la maison-de-ville à l'église Saint-Jean, pour présenter à la Bourgeoisie leur nouveau Chef, & recevoir son serment. Là, il jure publiquement l'observation des constitutions de la République, & des privilèges & franchises de la Bourgeoisie. Les Conseils & les Bourgeois prêtent serment à leur tour.

Schaffhouse contient une population de neuf mille habitans; elle est dominée par un château fort, où est le dépôt de l'artillerie. Le temple, dit Munster, est porté sur douze grosses colonnes, d'une seule pièce, qui ont dix-sept

pieds de haut, & neuf de circonférence. Sa tour, quarrée, est surmontée d'une grande aiguille verte, qu'on diroit, de loin, être couverte de gazon. Cette tour porte une cloche qui a vingt-neuf pieds de circonférence, & sur laquelle on lit l'inscription suivante : *Vivos voco, mortuos plango, fulgura frango*, vraie au commencement, équivoque au milieu, fausse à la fin. Les pélerins y accouroient autrefois à un colosse de vingt-deux pieds de haut, placé sous une arcade, qu'on appelloit *le grand Bon-Dieu*. De grandes indulgences y étoient accordées aux pélerins. Il fut abattu en 1529, lorsqu'on embrassa la Réforme à Schaffhouse.

L'hôtel-de-ville n'est qu'une grande masse gothique, qu'on ne remarqueroit point sans les figures des trois braves & généreux montagnards de Schwitz, Uri, & Underwald, qui jeterent les fondemens de la liberté Helvétique.

Le pont, qui fait la seule communication du Canton de Schaffhouse avec le reste de la Suisse, ayant été entraîné plusieurs fois par les crues du Rhin, on en jeta un sur ce fleuve d'une hardiesse extraordinaire, qui est celui qu'on y voit aujourd'hui. Grubenmann, natif du Canton d'Appenzell, qui en fut l'Architecte, entreprit de joindre les deux rives du Rhin, distantes de trois cents quarante-deux pieds, par un pont

qui en embrassât toute l'étendue, d'une seule arche. Il n'y avoit qu'un homme d'un talent supérieur, connoissant à fond toutes les ressources de son art, qui pût concevoir un projet aussi hardi & qui étoit fait pour l'immortaliser.

Mais le danger que les Magistrats virent ou crurent voir dans une arche d'une si prodigieuse portée, les dissuada d'accepter l'offre magnifique de Grubenmann. Ils exigèrent que l'on conservât la pile située au milieu du fleuve & qui avoit résisté à la violence des eaux, lorsque le pont fut emporté.

On raconte que Grubenmann, obligé de suivre les ordres des Magistrats, les éluda plus qu'il ne les remplît. Il conserva la pile; mais, en la conservant, il coupa, il assembla, il jeta son pont avec un tel art, qu'il n'en emprunta, dit-on, aucun appui, & qu'elle pourroit être détruite sans qu'il en reçût de dommage dans sa solidité.

C'est le dire de bien des connoisseurs. Qu'en est-il? La pile porte-t-elle, ne porte-t-elle point? Les uns disent oui, les autres disent non, & la question est encore indécise. Si jamais le Rhin vient à ruiner cette pile, on aura la solution du problème.

En attendant, après avoir rapporté l'opinion des autres, voici la mienne. Je tiens pour fabuleuse la défense des Magistrats, ainsi que l'im-

tention d'éluder leurs dispositions. Le pont forme un angle très-obtus au-dessus de la pile : la pièce d'architecture qui en descend, ne doit être regardée que comme un cul de lampe ; & j'estime que les Magistrats de Schaffhouse, d'accord avec Grubenmann, ont considéré que la pile pouvoit être un jour entraînée par les eaux du fleuve ; que, puisqu'il y avoit possibilité de construire une arche qui enjambât d'une rive à l'autre, il étoit sage de le faire ; que, puisqu'il existoit une pile vers le milieu de l'espace, il étoit bien de s'en servir accidentellement, pour le soulagement du pont, qui, dès-lors, doit être regardé comme franchissant le Rhin par une arche étonnante de trois cents quarante-deux pieds d'ouverture, & qui doit passer pour une des merveilles de notre siècle.

La construction de ce pont a coûté 200,000 liv. de notre monnoie. Il tremble au passage des plus légers fardeaux, & supporte, sans dommage, le poids des voitures les plus pesamment chargées. Sans théorie, sans études des Mathématiques, le simple charpentier Grubenmann excita l'admiration des connoisseurs, par ce chef-d'œuvre, qui fut le fruit des talens extraordinaires dont le don la Nature, & qui le portèrent, sur les ailes du génie, à la perfection de son art.

On voit, chez M. Ammann, un cabinet d'Histoire Naturelle, où, entr'autres choses, on remarque une très-belle suite d'empreintes de poissons, dont quelques-uns sont fort grands.

Sur une des places de la ville, je remarquai un grand tilleul, dont les branches, d'abord étendues horizontalement, repliées ensuite dans une direction verticale, forment, dans le sein même de l'arbre, une belle salle, ombragée par la partie supérieure du tilleul, qui la recouvre, & dans laquelle on peut dresser dix-sept tables.

J'ai vu, je ne sais dans quelle maison, à Schaffhouse, une gravure allégorique, qui ne m'exerça pas beaucoup pour en avoir l'interprétation : treize hommes, de la stature la plus robuste, emploient leurs forces réunies à brandir une énorme hallebarde, contre un foible & fugitif animal ; au bas, on lit : *Quod nos monstrum immane credebamus mox ; lepus est.*

V I N T E R T H U R .

F R A W E N F E L D .

DANS les parties de la Suisse où les grands chemins le permettent, il y a des voitures particulières qu'on prend seul ou en compagnie, & dont les prix sont réglés. Quoique de Schaffhouse à Vinterthur les chemins soient fort âpres, & que nous n'eussions point de relais, des chevaux qu'une économie forcée ne prive point d'une partie de leur subsistance, nous firent faire ces cinq lieues aussi diligemment qu'ailleurs nous les eussions faites par le service de la poste. A deux lieues de Schaffhouse, nous passâmes la rivière de Thur, dont les eaux blanchâtres couloient alors avec une tranquillité qu'elles n'ont point toujours.

Vinterthur, sous la protection & le haut-domaine de Zurich, jouit de beaucoup de privilèges qui l'assimilent aux Républiques. On s'en aperçoit dès l'abord, par un air de vie & une population nombreuse. Cette ville est située dans une plaine agréable & fertile, au pied d'une colline, sur la petite rivière d'Eulach : elle consiste en deux grandes rues parallèles, larges,

longues , droites , & formées de maisons très-élevées ; elle n'a ni murs ni fossés. Les maisons contiguës , & sans débouchés du côté de la campagne , forment la clôture. Vinterthur a son Gouvernement Municipal. En Justice Civile , si l'une des parties est étrangere , on peut appeller de ses sentences au Conseil de Zurich ; & c'est le seul cas où on puisse le faire. En cas de guerre , elle fournit à la ville de Zurich deux cents hommes , qui servent sous ses propres drapeaux , & chaque année elle lui prête foi & hommage , entre les mains d'un Commissaire.

Cette ville a juridiction sur plusieurs villages de son territoire , qui lui appartiennent en souveraineté. Elle a de bonnes écoles , un hôpital richement doté , une belle bibliothèque , & une collection considérable de médailles grecques & romaines. Il s'y fait du commerce ; il y a beaucoup de fabriques en différens genres ; il y en a sur-tout de fort importantes en toiles de coton & en indiennes ; & la ville seroit très-florissante , si la ville de Zurich ne mettoit des entraves à son commerce : ses fourneaux sont très-recherchés , à raison de la qualité de l'argile. Elle a deux bains différens d'eaux minérales , qui restaurent , purifient & dissolvent.

Je ne m'arrêterai point sur l'histoire de cette ville ; j'observerai seulement , en passant , que ,

sous les Comtes de Kibourg, auxquels elle appartint, elle fut la Capitale de Thurgovie. Rodolphe de Hapsbourg en devint possesseur par la cession qui lui en fut faite en 1264. En 1415, elle fut adscrite au nombre des villes Impériales : mais, en 1447, elle se soumit volontairement à la Maison d'Autriche. L'Archiduc Sigismond, vingt ans après, l'engagea à la ville de Zurich, pour la somme de 10,000 florins ; & , en 1477, il lui en fit une pleine cession, en réservant toutefois aux Bourgeois leurs franchises, privilèges, & immunités.

NE quittons point Vinterthur sans parler, avec éloge, d'un fait qui honore les mœurs anciennes des habitans du pays. Le Baron de Hægi, dont je vais parler, étoit un Gentilhomme du territoire de Vinterthur ; il étoit possesseur de plusieurs fiefs, & avoit son château près de la ville. Ce Seigneur, qui vivoit vers l'an 1300, faisoit son occupation ordinaire de l'agriculture. Sa charue étoit attelée de superbes chevaux. Son fils, qui étoit un beau jeune homme, les guidoit, le fouet à la main, tandis que le pere, en cheveux blancs, ouvroit le sein de la terre, & traçoit les sillons. Un Duc d'Autriche, allant à cheval de Rapperswill à Vinterthur, fut surpris de l'air distingué des deux laboureurs, &

de la beauté de leur attelage. Il s'arrête, & , se tournant vers le Grand-Maître de sa Maison : Je n'ai jamais vu, dit-il, si beaux payfans, & chevaux si bien nourris labourer les champs. N'en soyez point étonné, Seigneur, reprit cet Officier; c'est le Baron de Hagi & son fils. Voilà, au pied de cette colline, l'ancien château de leur famille; & , si vous en doutez, vous pourrez vous en convaincre demain; vous les verrez venir, le pere & le fils, vous offrir leurs services. En effet, le lendemain, le Baron de Hagi, accompagné de sept de ses gens, tous à cheval, vint à Vinterthur, faire la cour au Duc, qui ne manqua pas de lui demander si c'étoit lui qu'il avoit vu la veille à la suite d'une charue superbement attelée. Oui, Seigneur, répondit le Baron avec dignité; après la guerre pour la défense de la patrie, je ne trouve point d'occupation plus digne d'un Gentilhomme, que celle de cultiver lui-même ses terres, & j'en donne l'exemple à mon fils. Le Duc ne put se défendre des sentimens d'admiration que lui inspira ce vieillard; il lui fit l'accueil le plus flatteur, & combla son fils de carettes. Les Peuples anciens pensoient de même sur l'agriculture : *Omnium rerum ex quibus aliquid exquiritur, nihil est agriculturâ melius, uberius, homine libero dignius,*

CIC.

DE Vinterthur à Frawenfeld , belles campagnes , & beaux chemins. Frawenfeld est le lieu des dietes générales du Corps Helvétique , depuis 1712. Cette ville , Capitale du Turgaw ou Turgovie , est assez bien bâtie , mais petite & déserte , hors le temps de la tenue des dietes , qui durent cinq semaines. Trois rues paralleles , droites & assez larges , composent toute la ville : les maisons des Députés en forment la majeure partie. Elle jouit de privilèges très-étendus , qui la rapprochent des constitutions libres. Les deux tiers des Membres de son Conseil particulier sont Protestans , l'autre tiers est Catholique , & les deux Avoyers , qui se succedent d'année à autre , sont l'un Catholique , & l'autre Réformé.

Le bâtiment où s'assemble la diete du Corps Helvétique , est placé sur un rocher qui tient à la ville ; il ne présente ni grandeur ni régularité , rien même au-dessus de la maison négligée d'un simple particulier. Les fenêtres , rétrécies , ne sont , en quelque sorte , que des lucarnes. A ce logis est accolé une petite tour , couverte d'un toit rustique : des pierres brutes , qui ne prirent jamais de forme sous le cizeau , les unes petites , les autres grandes , sans disposition certaine , sans allignement , faillant inégalement , laissant entr'elles des cavités plus ou

moins grandes , composent la masse de cette tour , qui présente l'aspect de la rusticité & du délâbrement.

Rien ne me plut tant : j'y vis le luxe immolé au foyer même de la puissance. Les Suisses ne manquent ni de goût pour l'architecture , témoins divers monumens élevés à Berne de nos jours , ni de moyens pour élever des palais : on ne peut pas davantage le révoquer en doute. Mais le siege de la liberté Helvétique ne pouvoit pas être mieux placé que dans un édifice qui rappellât l'ancienne simplicité des mœurs , fondement le plus durable des Républiques. Lorsque les Représentans de la Nation ne dédaigneront point de se loger sous des toits rustiques , les Citoyens n'ambitionneront point d'habiter des palais , de se bâtir de superbes châteaux , qui seroient ensuite imités à proportion de leur fortune , par les Citoyens d'un ordre inférieur.

Un palais magnifique , à Frawenfeld , où l'architecture eût déployé ses richesses , pour recevoir l'Assemblée Nationale , eût peut-être été le signal : le luxe , en architecture , eût gagné de proche en proche , & les campagnes se fussent couvertes de superbes châteaux. A quoi bon : on est tout , quand on est libre !

Une singularité à remarquer , c'est que les habitans de Frawenfeld prêtent serment à l'Abbé

de Reichenaw , subordonné à l'Evêque de Constance, Souverain étranger; & que , par conséquent , les Suisses n'ont point la souveraineté absolue du lieu où ils tiennent leurs conférences. Toutefois la prestation de l'hommage de la part des habitans de Frawenfeld se fait sous la condition que l'Abbé ne vendra ni aliénera , en aucune maniere, les droits qu'il a sur eux.

Frawenfeld a une Eglise pour les Catholiques, & une autre pour les Réformés. Le Turgaw , où se trouve cette ville , est le plus grand des Baillages de la Suisse , & il renferme plusieurs villes dans son étendue. La souveraineté en appartient aux huit anciens Cantons Switz , Uri , Undervald , Lucerne , Zurich , Glaris , Zug , & Berne. Les deux tiers des habitans exercent la Religion Évangélique suivant la Doctrine réformée; le reste est Catholique.

C O N S T A N C E .

Abord de cette Ville.

DE Frawenfeld aux abords du lac de Constance on traverse des campagnes fertiles. C'est des hauteurs qui dominent ce lac, qu'il faut jouir de son aspect, mesurer de l'œil son étendue, nombrer les villes, les bourgs, les châteaux, les habitations qui bordent son bassin, voir l'heureuse fécondité des collines qui, ne pressant point les rives, mais d'une légère distance, s'abaissant insensiblement jusqu'au lac, présentent de gras pâturages, des côteaux couronnés de pampres, des campagnes couvertes de riches moissons, des bois qui répandent à l'entour une fraîcheur salutaire! Tout concourt à rendre l'aspect ravissant; & la vue du lac de Constance est, incontestablement plus belle que celle du lac de Genève, généralement encaissé, & qui a un œil noir & triste du côté de la Savoie.

Constance porte un nom célèbre; elle fut florissante autrefois, & elle devoit l'être: libre, & dotée par la nature de tous les avantages du local le plus heureux. Les temps ont bien changé! depuis la perte de sa liberté, environnée de terres

non moins fécondes , le lac & le Rhin lui ouvrant une route également facile au commerce ; son front s'est couvert de tristesse , le mouvement s'y est anéanti , la population s'y est évanouie , la vie s'y est dissipée , & cette ville qui , lors du Concile qui s'y est tenu , comptoit 40,000 habitans , en rassemble à peine 3000 aujourd'hui.

Cette ville , située sur le territoire de la Suisse , est placée à l'extrémité occidentale du lac de son nom. Dans l'ordre politique , elle est du cercle de Suabe dont elle fait partie. Impériale autrefois , elle eut des alliances avec Strasbourg , Bâle , Zurich , & S. Gall. Le Concile qui s'y assembla , accrut sa célébrité en même temps que , par le concours des étrangers , il répandoit l'opulence dans son sein. En 1510 , elle chercha à entrer dans la confédération Helvétique , mais des prétentions qui parurent outrées , firent rejeter sa demande , & le mauvais succès de cette démarche prépara sa chute. Charles-Quint la réduisit à son obéissance en 1548 , & la propriété en fut confirmée à la Maison d'Autriche , par la diete de l'Empire , en 1559 , malgré la réclamation des États de Suabe.

A cette époque , les plus aisés de ses citoyens abandonnerent la ville , & quitterent leurs foyers plutôt que d'y vivre sous le joug. Constance alors tomba dans un entier anéantissement.

Mais

Mais ce qui est bien à observer, c'est que ses maîtres considérant sa position sous le ciel Helvétique, son voisinage des Cantons, la difficulté de la retenir dans la dépendance par sa situation au-delà du lac; ont usé envers elle des plus grands ménagemens, & n'y ont assis que de si foibles impositions qu'elles peuvent passer pour nulles. Le gouvernement n'y pese point sur les sujets, il ne les inquiete point: mais c'est le glaive suspendu sur la tête par un crin. On leur laissoit leurs propriétés, mais la faculté de les en dépouiller leur a fait fuir une terre qu'ils ont, dès - lors, regardée comme ennemie; & voir Constance aujourd'hui, c'est voir le cadavre encore récent d'une des premières villes de l'Europe. L'herbe y croît entre les pavés: dans ses rues, la solitude & le silence, des boutiques condamnées, des maisons abandonnées! Il ne s'y trouve plus d'aisance que chez des Chanoines qui affichent le luxe au sein d'une ville pauvre, & dans les couvens qui sont bien dotés aux dépens de l'indigent. Tandis qu'on dévore leur subsistance, des tas de nécessiteux prient en chœur dans les rues précédés d'une croix, pour obtenir les miettes de la table; & dans les Églises & à la même fin des troupes de petits enfans demi-nuds, glapissent des litanies sous la présidence d'une matrone.

Sous la République, la réformation s'étoit établie à Constance; l'Évêque, & la plupart des Chanoines, avoient abandonné la ville; mais la conquête qu'en fit Charles-Quint, rétablit les choses dans leur ancien état. Le Chapitre seul de la Cathédrale réside à Constance; l'Évêque qui est co-état de l'Empire, & Membre des États du cercle de Suabe, par l'Évêché de Constance qu'il possède en Souveraineté, a établi sa résidence à Mersbourg, sur le côté opposé du lac. Ses États sont partie en Suabe, & au-delà du lac, partie en deçà. Il a voix & séance à la diete de Ratisbonne : sa place y est marquée entre les Évêques de Strasbourg & d'Ausbourg.

La ville de Constance est très-ancienne. Le Concile qui s'y assëmbra, dura depuis 1414, jusqu'en 1418. On y destitua deux anti-Papes, & un Pape à la place duquel on en élut un nouveau, & on y condamna plusieurs articles de Wiclefs & de Jean Hufs. Jérôme de Prague qui soutenoit leurs erreurs, y fut excommunié, ensuite brûlé, ainsi que Jean Hufs, malgré le fauf-conduit de l'Empereur Sigismond, qui se parjura odieusement. Le décret de ce Concile qui enseigne que le Concile universel tient son autorité de Jésus-Christ, & que les Souverains Pontifes, eux-mêmes, sont obligés de s'y soumettre, n'est pas reconnu par les Papes, quoique écuménique.

Sur le port est une grande masse de bâtiment noir , poudreux & humide , c'est-là que se tint ce Concile fameux. Il fut bâti exprès pour la tenue de ses assemblées. Aujourd'hui il sert de halle & de magasin.

Le portail de la cathédrale , composé de trois tours accolées , est de mauvais goût. Les deux qui sont sur les côtés sont terminées par deux petits dômes octogones en pierre de taille , découpés en forme de cages. Le vaisseau de la Cathédrale est des plus ordinaires. Le chœur en est éclatant par les marbres & les dorures.

Cette ville est ornée de plusieurs fontaines : celle de Jupiter qui épouvante les humains par son foudre , symbole de la Révolution qui a dispersé les habitans ; la fontaine de Mercure , Dieu du Commerce , dont le culte y est depuis longtemps abandonné ; & celle de Neptune qui fait allusion à l'empire sur le lac de Constance qui lui est aujourd'hui très-inutile.

Outre la Cathédrale , elle a deux Collégiales , six Paroisses , cinq Couvens d'hommes , deux de filles , & elle est à quinze lieues de Zurich , vingt-cinq de Bâle , & cent quinze de Paris.

DANS une position admirable , sur un sol enchanté où la Nature sourit à ses habitans ; à la portée de l'Allemagne , de la Suisse , de l'Italie ,

de la France ; sur les rives d'un lac poissonneux qui fournit à la subsistance de ses habitans , en même-temps qu'il facilite son commerce ; si Constance , au milieu de tous ces avantages , s'est anéantie , combien , peu sagement , fut conçu le projet de la construction de la ville & du port de Verfoy dont nous parlerons en son lieu. Si cette ville étoit bâtie & peuplée , sa population se disperseroit , même dans l'hypothèse où Genève n'existât point. Devoit-on , pouvoit-on présumer qu'elle se formeroit , qu'elle prospéreroit sous le ciel de la liberté , à côté de Genève , alors florissante. Le désastre de la République , les maux , les calamités dont elle a été frappée , les émigrations qui s'en sont ensuivies , sans que Verfoy ait commencé à se bâtir , ont prouvé de reste le vuide de cette spéculation non réfléchie , qui eût dû à jamais rester dans le porte-feuille du Ministre qui la conçut , & qui , à frais immenses , en tenta l'exécution.

LE lac de Constance a quinze ou seize lieues de longueur , sur cinq de large. Du côté de Mersbourg , il a environ trois cents cinquante pieds de profondeur. La pêche y est abondante , & fait un objet considérable de commerce. Le poisson qu'on y prend se marine , & se voiture jusqu'à Vienne. Il porte des navires frétés de

deux mille quatre cents à trois mille quinquans.

De dessus le port, le lac de Constance déploie la plus belle nappe d'eau qu'il y ait en Suisse, tant par la largeur du lac, que parce qu'il n'a point, comme celui de Genève, de circonflexions qui arrêssent la vue.

La maison d'Autriche, les Cantons Suisses, & l'Abbé de S. Gall, se divisent la propriété du lac, suivant les limites respectivement déterminées. Le Rhin qui le traverse y entre du pays des Grisons. Sa rapidité est telle que son cours ne se trouve entièrement brisé qu'à près de deux lieues en avant dans le lac. Dans la partie basse de ce même lac, est une Isle très-agréable & très-fertile qui est à l'Evêque de Constance. C'est l'Isle de Reichenau, où se voit le tombeau de Charles-le-Gros, Roi de France & Empereur d'Occident, qui y finit ses jours en 887, après avoir été solennellement déposé par une assemblée des Grands.

Prêt à quitter Constance, un Citoyen de cette ville, dépositaire sans doute de quelque branche de l'autorité publique, mû par la droiture & la loyauté Helvétiques, s'appercevant que, dans les arrangemens que je prenois pour me faire transporter à l'autre extrémité du lac, on abusoit de la facilité & de l'ignorance d'un étranger pour me faire payer un prix triple à-peu-près de celui qu'on a coutume de donner pour un semblable

trajet, adressa la parole au Patron de la barque, d'un ton à lui en imposer. Il lui reprocha durement sa mauvaise foi, fixa la somme qu'il recevrait, lui enjoignit de s'y conformer, & lui ordonna de partir. Tout s'exécuta, si ce n'est qu'arrivé, je jugeai à propos de mitiger la sentence, en excédant de quelque chose la taxe fixée, & nous nous quittâmes bons amis.

*Trajet de Constance à Saint-Gall. Ville
& Abbaye de Saint-Gall.*

JE m'embarquai donc vers les quatre heures de l'après-midi, sur le lac, me dirigeant sur Saint-Gall. Le temps étoit fort calme, on ne put aller qu'à force de rames, &, par conséquent, très-lentement; aussi prîmes-nous terre à dix heures du soir dans un village qui n'étoit qu'à cinq lieues de Constance. L'auberge étoit mauvaise, mais j'en ai trouvé de pires dans les Alpes.

Le lendemain, à la pointe du jour, je me remis sous la conduite de mes Nautoniers qui me descendirent sur les terres de l'Abbé de Saint-Gall, à peu de distance de la ville de Roschach qui appartient au même Souverain. De-là à Saint-Gall, le terrain est hâché, coupé de ravins profonds, & très-inégal. Dans les endroits, néanmoins, susceptibles de culture, la végétation est très-forte.

Je ne tardai point à entrer dans une vallée qui m'offrit un genre de spectacle auquel mes yeux n'étoient point accoutumés. Deux files de montagnes, sans autres richesses que des pâturages, se montrèrent couvertes d'habitations jusqu'au sommet. Délicieuse Constance, m'écriai-je, les

hommes abandonnerent ton séjour, quitterent ton sol fortuné, ont fui tes rives enchantées pour venir s'entasser, s'accumuler dans ces gorges solitaires & infertiles, mais libres. Ils ont forcé l'opulence à s'y fixer avec eux, tandis que l'indigence & la misère sont devenues le partage de la malheureuse Constance. En me livrant à ces réflexions, la dorure des tours de Saint-Gall, éclairées par le soleil, m'annonça l'abord de la ville, en même-temps qu'elle m'étoit un avant-coureur de sa richesse.

La ville de Saint-Gall, & l'abbaye de ce nom, forment, dans une même enceinte, deux Souverainetés distinctes, l'une Républicaine, l'autre Monarchique, sous des constitutions cependant que le Prince ne peut enfreindre, & qui, maintenant, irréfragablement les propriétés des citoyens, les adscrivent dans la classe des peuples libres. L'une & l'autre de ces souverainetés ont des alliances avec les Cantons.

Saint-Gall, située à trois lieues du lac de Constance, est une ville grande, belle, marchande & très-riche. Les peintures qui décorent le front des maisons, en rend l'aspect fort gai. Ses habitans ont trouvé, dans leur industrie, de quoi compenser la situation triste & sauvage de leur ville dans une vallée resserrée, sans culture & sans rivière. Deux ruisseaux baignent la ville,

l'un sert à faire mouvoir ses usines, l'autre à entretenir de l'eau dans ses fossés.

Dans le dernier siècle, ce n'étoit qu'un bourg. Un simple fossé en fait toute la défense. Dans la totalité, ou à-peu-près de sa circonférence, elle n'a d'autres murs que ceux même de ses maisons qui sont contiguës, & dont la suite ne se trouve gueres interrompue que pour former les portes de la ville. Dans ses fossés on entretient des ours, comme dans ceux de Berne. La plupart des maisons ont, sur la rue, de petites tribunes couvertes, comme à Bâle & à Schaffhouse. Dans le sein de la ville, des courans d'eau vive, encaissés dans des canaux de pierres-de-taille, y entretiennent la propreté, la salubrité, & y rafraîchissent l'air dans les ardeurs de l'été.

La ville est généralement bien bâtie, très-propre; & un air de vie & d'aisance s'y manifeste par-tout. Sur la halle, & dans une niche, se voit la figure d'un grand ours debout, revêtu d'une peau de ces animaux, ayant ongles, oreilles, & l'extrémité du museau dorés. C'est le blason de la ville, qui fut d'abord sujete des Abbés. Après avoir obtenu successivement diverses immunités, tant de ses Souverains que de l'Empereur, elle s'éleva à la constitution Républicaine, se racheta à prix d'argent de toutes les prétentions, tant de l'Abbaye que de l'Empire,

& forma des alliances avec plusieurs des Cantons Suisses : mais, dès le commencement du treizieme siecle, elle avoit la jurisdiction sur ses propres terres.

Elle embrassa la Réformation, & son intérêt politique l'y attacha fortement. Elle conçut alors l'espoir d'effectuer l'anéantissement du monastere, & de s'accroître de ses dépouilles. Mais le mauvais succès qu'eurent en Suisse les armes des Réformés, ruina ses espérances.

Le Gouvernement de Saint-Gall est aristodémocratique. Le Grand-Conseil, dépositaire de l'autorité souveraine, est composé de quatre-vingt-dix Membres. Il y a, d'ailleurs, un Petit-Conseil de vingt-quatre Citoyens, pour l'expédition des affaires courantes.

La Milice résulte de douze compagnies, dont une de Canoniers, une de Bombardiers, & deux de Grenadiers, l'une à cheval, l'autre à pied.

La Souveraineté de Saint-Gall ne s'étend gueres au-delà de l'enceinte de ses murs, sa banlieue étant très-resserrée. On y compte environ dix mille habitans. Le petit territoire, dépendant de la ville, est tout en jardins, en vergers, maisons de plaisance, & prairies destinées aux blanchifferies.

La fabrication des toiles y met tout le peuple en mouvement : c'est la base du commerce de

cette ville , & la principale source de son existence. Cette branche d'industrie y est comme naturalisée , & elle y existe depuis le 12^e siecle. Le Gouvernement a fait les frais de divers bâtimens & d'aqueducs , pour la préparation des toiles.

Il sort d'ailleurs de Saint-Gall beaucoup de mouffelines , de broderies en or , en argent , & en soie. De fortes maisons , San-Galloises , se sont établies à Lyon , à Marseille , à Gènes , à Cadix , en Hollande , en Angleterre ; & l'on ne regrette point à Saint-Gall que ces familles , après s'être enrichies , ne reviennent point dans leurs foyers , apporter la contagion des mœurs étrangères , le luxe , l'amour de la dépense , la mollesse , & la corruption.

Cette ville envoie un Député à la diete des Cantons. Elle a une bibliotheque publique , mais bien peu fréquentée ; les esprits y étant entièrement tournés vers les spéculations de commerce. La Langue en est l'Allemande.

Abbaye de Saint-Gall.

L'ABBAYE de Saint-Gall, Ordre de Saint-Benoît, forme une Souveraineté à part; elle a aussi ses alliances avec le Corps Helvétique, & députe à la diete des Cantons. Il n'est pas douteux que la ville de Saint-Gall ne doive sa naissance à la célébrité que donnerent à ce lieu les Cénobites qui l'habiterent, d'abord vivant d'aumônes & du travail de leurs mains, transformés bientôt en riches possesseurs, ensuite en Souverains,

Les États de l'Abbé de Saint-Gall ont vingt lieues de long, sur quatre de large, & résultent du Domaine propre de l'Abbaye, du Toggenbourg, & de quelques districts situés dans le Turgow & le Rheinthal. La population totale en est de quatre-vingt-quinze mille habitans, non compris celle de la ville de Saint-Gall. L'Abbé possède d'ailleurs différentes terres en Suabe. Il doit fournir mille hommes à l'association Helvétique, en cas d'invasion du dehors. Le pays, qui est montueux, abonde en pâturages. Les Entrepreneurs des fabriques de Saint-Gall, Herizaw, Bischoffzell, par la filature des lins, & du coton, font circuler des sommes considérables dans le Domaine de l'Abbaye.

C'est au reste une chose assez singulière de trouver, dans un couvent, une cour, des bureaux, des trains de chasse, des gens décorés, des chambres de Justice, où siegent des Religieux.

L'abbaye de Saint-Gall est bâtie avec une magnificence convenable à sa richesse. Elle a pour enceinte, d'un côté, la partie des murs de la ville qui l'enveloppent, avec une porte qui débouche sur la campagne, dont l'Abbé est le maître; de l'autre, une muraille plus nouvelle, élevée entre la ville & l'abbaye, avec une porte de communication.

Le monastere est composé de trois parties principales; l'église, le palais abbatial, & le couvent proprement dit, occupé par les Religieux, au nombre de cent. Il s'y trouve d'ailleurs divers autres corps de bâtimens, des jardins, des vergers.

L'église, accompagnée de deux tours gemelles, est somptueuse; les marbres, les peintures, la sculpture, les dorures y éclatent de toutes parts. Cette construction, achevée dans ces derniers temps, offre par-tout la singularité: on y entre latéralement, & sa grande porte est pratiquée sur le flanc du vaisseau. Elle a son chevet où elle devoit avoir sa façade. Au chevet ou rond-point s'éleve le portail, qui n'est percé

d'aucune porte. Le grand autel est adossé au portail : un autre lui correspond à l'extrémité opposée de la nef, que les bas-côtés égalent en hauteur. L'Architecte, sortant des routes battues, n'a voulu suivre que ce que lui suggéroient le caprice & l'imagination. A tout prendre, il a prouvé qu'on pouvoit quelquefois réussir, en faisant autre chose que ce que les autres font.

Les peintures des voûtes, divisées en compartimens, sont toutes encadrées. Au milieu du vaisseau, & vis-à-vis la grand'porte, qui est latérale, est une grande coupole surbaissée, qui n'est éclairée par aucune fenêtre à sa circonférence, & ne prend jour que de l'église. La disposition & la décoration du chœur sont tout-à-fait théâtrales; ornement & richesse par-tout : l'œil n'y a de repos nulle part. La sculpture, au reste, n'y est pas merveilleuse. Le portail a trop de ressauts, il est en même-temps trop chargé d'ornemens, & le noir qui domine d'une manière désagréable dans les peintures des voûtes, y éteint la lumière.

La bibliothèque est enrichie d'une grande quantité de manuscrits rares, la plupart en parchemin : elle en avoit bien davantage; mais les Evêques du concile de Constance, auxquels il en fut confié beaucoup qu'on ne vit plus repa-

roître, les ont dispersés en partie. Cette bibliothèque étoit nombreuse en livres imprimés, qui périrent ou furent enlevés, en grande partie, dans la guerre de 1712. C'est de-là que l'on tira, vers l'an 1413, les manuscrits de *Petronius*, de *Silius Italicus*, & de *Valerius Flaccus*.

LES Abbés étoient autrefois à l'élection des Religieux, des Bourgeois, & des Gentilshommes vassaux de l'abbaye; mais, dès le 13^e siècle, les Religieux donnerent l'exclusion à tous les Laïques, & ils choisissent toujours l'un d'entr'eux. L'Abbé jouit des droits épiscopaux, & il relève immédiatement du Saint-Siege. Il a le titre de Prince d'Empire; &, à son avènement à la Régence, il se fait revêtir, par des Députés de la Cour Impériale, des droits régaliens & du fief, tant de l'ancienne Province dépendant de l'abbaye, que du Toggenbourg. Cependant il n'envoie point de Députés aux dietes de Ratisbonne, & il n'entre pour rien dans les contributions de l'Empire. C'est le premier allié des Suisses; & son Député aux dietes Helvétiques, a voix & séance immédiatement après ceux du Canton d'Appenzel.

On conçoit aisément combien il est difficile que deux Souverainetés différentes soient concentrées dans les mêmes murs, sans qu'il existe

entre l'une & l'autre une défiance, une rivalité qui jettent de la fermentation dans les esprits. Les années 1489 & 1529 en fournissent des exemples mémorables.

En 1489, l'Abbé demanda du terrain pour aggrandir le monastere, & vouloit ouvrir une porte dans le mur qui sépare l'abbaye d'avec la cité. Les Citoyens ne crurent point devoir lui octroyer sa demande. L'Abbé, piqué de ce refus, & supportant impatiemment les contradictions auxquelles il étoit journellement exposé, se détermina à transporter le monastere à Roschach, jolie ville de ses États, au bord du lac de Constance, & à trois lieues de Saint-Gall. Mais à peine le bâtiment commença-t-il à s'élever au-dessus des fondemens, que les Saint-Gallois, avec le concours des peuples d'Appenzel & des propres sujets de l'abbaye, voisins de Saint-Gall, allerent le démolir. Les Cantons appellés par l'Abbé réprimerent ces incursions, & anéantirent le projet d'un nouveau monastere.

Au mois de Février 1529, les habitans de Saint-Gall, qui avoient embrassé la Réformation, penserent à détruire les confessionaux dans l'église abbatiale, les autels, & les images. La chose fut résolue par les Magistrats assemblés en Conseil Souverain. L'ordre donné, en moins de deux heures toutes les figures & statues furent
mises

mises en monceau. Celles qui étoient de pierre furent brisées, & les morceaux en furent destinés à des matériaux à bâtir : celles qui étoient de bois furent conduites sur plus de quarante charettes hors de la ville, où elles devinrent la proie des flammes. Les Religieux, obligés de plier devant la force, se retirèrent à Notre-Dame des Hermites, au Canton de Switz : les Réformés firent l'office dans l'abbaye, mais les choses furent rétablies dans le premier état.

Enfin, l'an 1697, la ville eut un différend avec l'abbaye, à l'occasion d'une procession dans laquelle les Religieux, en traversant la ville, refuserent de baisser la croix & les banieres. On prit les armes, on fit des barricades dans les rues ; mais les Cantons alliés, devenus médiateurs, rétablirent le calme.

L'Abbé, à la mort d'un de ses sujets, a le droit singulier de prendre, à son choix, ou le meilleur bœuf, ou le meilleur cheval de son écurie. Ses sujets ne sont pas tous Catholiques ; il y en a beaucoup de Protestans. Il tient son Conseil de Régence dans l'Abbaye.

Les Religieux, quoique successeurs éventuels de la souveraineté, ne sont point Nobles. Les Peuples de l'État de Saint Gall ne sont assujettis à l'Abbé qu'avec des réserves importantes qui les rendent propriétaires réels de leurs biens & de

leurs possessions ; immunités qui leur sont garanties par les Cantons de Zurich , de Lucerne , de Schwitz , & de Glaris , arbitres de leurs différends avec le Prince. Par les stipulations du Traité d'alliance , ces Cantons établissent successivement tous les deux ans , sur les terres de l'Abbaye , un Contrôleur ou Commandant , sous le titre de Capitaine du pays , ou Capitaine des villes protectrices. Il a , auprès du Prince , le rang de Conseiller Intime , avec le droit d'assister aux Audiences , & de percevoir certains droits au profit des quatre Cantons. Il a rang d'abord après l'Abbé. Sa commission ne s'étend point sur Wyl , qui est le lieu de sa résidence , ni sur le Toggenbourg ; à Wyl , un Juge de paix ; dans le Toggenbourg , un Conseil provincial veillent sur les franchises réservées aux habitans , sur les intérêts publics & particuliers.

A chaque changement de régence , on prête foi & hommage à l'Abbé en présence des Députés des quatre Cantons protecteurs. Si ce Prince a consenti à recevoir de l'Empereur l'investiture de ses États ; s'il a consenti à admettre dans sa Régence l'influence , & jusqu'à un certain point l'autorité des quatre Cantons , c'est qu'il a senti qu'en Suisse une Monarchie , sur-tout une Monarchie monastique , subsisteroit difficilement sans ces liens politiques.

Je me trouvai à Saint-Gall un jour de Dimanche. Je voyois les habitans de la campagne, sortis de leurs toits rustiques, arriver à la ville le cimetiére, ou l'épée à la ceinture. Je revins bientôt de ma surprise, & je me dis : CHEZ UN PEUPLE PROPRIÉTAIRE, CHEZ UN PEUPLE LIBRE, TOUS LES HOMMES SONT NOBLES : ceux que je vois ont droit à cet attribut de la noblesse dont ils sont revêtus. Il n'y a qu'une chose qui exclut la noblesse, c'est la servitude ; & où elle existe, il n'est plus de Nobles. Les Diplômes & l'ancienneté ne constituent pas la noblesse : si celui qui a ces prérogatives peut perdre la vie par une commission ; si une lettre particulière peut le priver de la liberté, l'envoyer dans les prisons & l'y détenir indéfiniment ; si arbitrairement & à chaque instant on peut puiser dans sa bourse sans qu'il puisse s'y opposer ; il n'est point Noble ! l'ancienneté de ses titres ne prouve que l'ancienneté de son esclavage, & l'esclavage exclut essentiellement la noblesse. Sous le despote, il y a des Ducs, des Marquis, & point de Nobles !

Grand nombre d'entre les payfannes avoient sur la tête une couronne à laquelle étoient enlacés quatre gros œillets rouges, ce qui leur donnoit un air aussi galant que champêtre.

Les habitans de l'Erat de Saint-Gall ne sont assujettis à aucune imposition. La dîme : voilà toutes leurs redevances, c'est la seule qui devrait exister par-tout.

A P P E N Z E L.

EN sortant de Saint-Gall, je me munis d'un guide. S'engager, sans ce secours, non dans des routes, mais dans des sentiers qui se réunissent, se croisent, se bifurquent, se multiplient, disparaissent quelquefois dans les roches, sur les cailloux, ou sur la pelouse, ce seroit témérité : autant vaudroit s'engager dans le labyrinthe de Crete sans le fil d'Ariane.

J'avois vu avec surprise la multitude d'habitations disséminées sur les montagnes aux approches de S. Gall ; mon étonnement redoubla & fut à son comble lorsque j'eus débouché dans le Canton d'Appenzel. Dans des lieux qui ne sont susceptibles d'aucune culture, dans une immense vallée où on ne recueille ni bled, ni vin, ni légumes, ni orge, ni seigle, ni avoine, ni fruits ; où le sol ne donne ni chanvre, ni lin, ni huile, ni même de pommes de terre : dans ces lieux sauvages, que la Nature avoit voués à la désertion & à la solitude, quelle espèce de prodige de voir les montagnes chargées jusqu'au sommet de maisons qui paroissent ne former qu'un village sans fin & continu, tant elles sont voisines & rapprochées les unes des autres !

Entre les spectacles qui se sont offerts à moi , dans le cours de mes voyages , c'est un de ceux qui m'ont le plus frappé. Bref , le Canton d'Appenzel , petit pays dont une partie est occupée par des glaciers , des rocs inaccessibles , des ravins , des précipices ; qui n'a pour toutes productions que des pâturages , offre une population de cinquante-cinq mille habitans , qui , proportion gardée de l'étendue , surpasse de beaucoup celle des contrées les plus fertiles. Le Canton d'Appenzel compte dix-sept cents habitans par lieue quarrée. Ni les riches plaines du Milanez , ni les contrées les plus abondantes de la France , ni le sol des Provinces-Unies , vivifié par un commerce immense , ne présentent une telle population !

Appenzel , qui , à raison de la nature du pays , & de sa position , ne devoit présenter que quelques chaumières éparfes & misérables , est un beau & grand bourg , dont la plupart des maisons sont peintes , & dont les habitans vivent dans l'aisance.

Ce bourg magnifique paroît séparé du reste de l'univers. La Nature en ferme les avenues. Il y a même telle communication , qui n'a lieu que par des escaliers de bois scellés contre le roc. Cependant , indépendamment d'une population très-nombreuse , les habitans sont bien vêtus , bien logés , bien nourris , & les auberges très-

bien servies. Le numéraire y est abondant. On y voit des payannes avec de petits galons d'or & d'argent à leurs corsets; d'autres ont, sur toute la longueur de ce vêtement, devant & derriere, une suite d'agrafes d'argent très-artistement travaillées, dont la suite & la contiguité forment une dentelle en orfèvrerie. Elles ont des chaînettes d'argent, des rosettes de ce précieux métal placées où leur goût & leur imagination les demandent, objets de luxe qui ne sont pas pris sur le nécessaire. Quelques paysans, mais la chose est rare, ont leur habillement entier garni de boutons d'orfèvrerie. Enfin il se trouve des paysans Appenzellois qui suspendent au col de la vache qui a leur prédilection, une belle sonnette d'argent, de la valeur quelquefois de cinquante écus. Heureuse & sainte liberté, c'est toi qui enfanta ces miracles!

Ce Canton, avec ceux d'Uri, Suintz, Undervald, & Glaris, sont peut-être les plus dignes de fixer les regards du Philosophe. Là se retrouvent encore les mœurs helvétiques sans alliage, là se retrouvent la franchise & le cœur droit des Peuples libres & Pasteurs, & je ne crains pas d'en placer les habitans à côté des Peuples les plus vertueux de l'Antiquité. Fasse le ciel que l'usage où sont les Suisses d'envoyer leur jeunesse passer quelques années dans le service

étranger n'altère point à la longue cette belle & antique simplicité de mœurs ! Il est à craindre, en effet, que les Officiers n'en rapportent le goût des amusemens frivoles, & ne répandent chez eux une teinte de la légèreté, & en général des vices dont ils auront été imbus hors de leur pays.

Appenzel est situé au pied des Alpes. Le fond du bassin où il est placé, & les côtes qui l'entourent sont semées d'habitations si peu distantes, & en tel nombre, qu'elles présentent l'image d'une ville éparse. Elles se condensent de plus en plus à mesure qu'elles se rapprochent d'Appenzel, qui en est le centre & le foyer.

ICI je reconnus une de ces illusions d'optique qu'on éprouve souvent dans les Alpes, sur-tout lorsque de fréquentes méprises n'ont point encore accoutumé le voyageur à redresser ses jugemens. J'arrivai d'assez bonne heure à Appenzel, & curieux de voir la source de la Sitter, que je jugeois à cent pas du bourg, au pied d'un rempart de roc qui ne lui permettoit pas de venir de plus loin; je fus d'abord assez mécontent d'avoir fait une demi-lieue, & de me voir à-peu-près aussi éloigné qu'auparavant. Je pris courage: je fis encore, à ce que j'en jugeai, autant de chemin, afin de ne point me faire le reproche d'être venu inutilement, & la distance ne diminuant pas fort

fenfiblement, je pris le parti de m'en retourner sur mes pas fans avoir vu la source, l'objet & le terme de ma promenade, & je fis bien. Les montagnes au pied desquelles elle naît font à deux lieues entieres d'Appenzel: la nuit m'eût surpris avant d'y arriver, & j'eusse fait quatre lieues pour visiter un objet que je jugeois à une portée de fusil.

Un ton de vie & de prospérité, un air de fraîcheur & de santé est répandu, comme je l'ai dit, sur tout l'État. Ce sont des payfans qui gouvernent: mais ce ne sont point des payfans courbés sous l'infortune, flétris par l'indigence, flétris par le mépris, excédés par un travail forcé, aténués par une nourriture insuffisante. Franchise, honnêteté, candeur, le sens droit, voilà le caractère de ceux d'Appenzel. Les distinctions de rang, les idées de supériorité font pour eux quelque chose de révoltant. Les hommes y font robustes & bien faits. S'exercer à la lutte, à la course, lancer à la main des pierres d'un grand poids, font les amusemens de leur jeunesse. Ils jouent d'une espece de luth, & de quelques autres instrumens.

A table, on salue avant de boire, & après avoir bu: celui qui est salué ne se couvre que lorsque l'autre a fini de boire, & celui-ci reste aussi découvert jusqu'à ce qu'il ait bu.

Les Peuples ont beaucoup, je ne dis pas de dévotion, mais de piété. Je les voyois fréquemment dans les chemins, en gravissant ou en descendant les montagnes, réciter en commun le Chapelet, ou dire des prières. Chez eux, la prière précède toujours le repas. L'*Angelus* ne sonne point en vain, tous prient, quelques-uns même à genoux. A la porte de chaque maison est un bénitier, & chacun, en sortant, se munit d'eau bénite. Au milieu de ces masses énormes, qui touchent au ciel, les humains, transformés en pygmées, ne sentent-ils pas davantage leur petitesse, leur néant, & n'en sont-ils pas dès-lors même plus portés à l'adoration de l'Être modérateur de l'univers ?

Les Appenzellois sont très-charitables, & cet esprit d'humanité inonde le bourg de mendiants Allemands & Italiens, qui viennent de pays gras & fertiles ramasser les miettes de la table d'un Peuple à qui son sol refuse tout, & chez qui tout abonde.

Près de la Paroisse est un ossuaire, où l'on voit accumulés les tristes débris de l'humanité. Sur plusieurs des têtes & sur le front sont écrits les noms de ceux à qui elles appartinrent. Une bande de papier collée sur quelques autres donne les mêmes indications. Ces débris de l'espèce humaine, journellement exposés aux yeux, à

la contemplation de la multitude, des personnes de tout âge & de toute condition, ne servent qu'à émousser, à éteindre la sensibilité, principe de toutes les vertus. Celui dont les yeux se seront familiarisés à voir les restes de notre frêle existence n'aura point de peine à supporter les maux de son frere : la pitié & la commisération, ce lien sacré de nos sociétés politiques, fuiront bien vite de son cœur.

Outre la Paroisse, il y a à Appenzel un couvent de Capucins, & un autre de Religieuses. La riviere de Sitter, qui arrose le bourg, a sa source dans le petit lac d'Apfée, contenu dans un bassin de pur roc, d'une profondeur extraordinaire.

Le Canton d'Appenzel est le dernier des treize, par l'ordre de sa réception dans la ligne helvétique. Sa longueur est de dix lieues d'orient en occident, & sa largeur de six à sept du septentrion au midi. C'est un démembrement des États de l'Abbé de Saint-Gall. Les habitans, lassés des vexations de toute espèce qu'ils éprouvoient sous un gouvernement qui leur étoit devenu odieux, prirent les armes, battirent les troupes de l'Abbé, battirent celles de la Maison d'Autriche, qui étoient venues au secours de l'Abbé. Ils firent des prodiges de valeur dans la guerre qu'ils soutinrent contre lui, & cimenterent de leur sang la liberté dont ils jouissent encore au-

jourd'hui. La révolution s'opéra en 1400; mais ils ne furent admis au nombre des Cantons qu'en 1513. Appenzel, en latin *Abbatis cella*, indique encore, par son nom même, ce qu'il fut autrefois, une cellule, un hospice de l'Abbé (de Saint-Gall).

Deux districts partagent le Canton d'Appenzel. L'un, beaucoup plus étendu, occupant le couchant & le nord, forme la partie protestante du Canton; il en occupe les trois quarts: l'autre, au sud-est, où se trouve Appenzel, est occupée par les Catholiques du Canton. Celui-ci se nomme les *Rodes intérieurs*, l'autre est désigné sous le nom de *Rodes extérieurs*. Ces deux districts forment deux petits États indépendans. Gouvernement, police, finance, tout est séparé. Chacun envoie un Député à la Diète helvétique; mais les deux ensemble n'y ont qu'une seule voix: ils la perdent si leurs opinions sont partagées.

La partie Protestante, du Canton, est plus riche de beaucoup, proportionnellement, & plus industrielle que la Catholique. Dans l'une & l'autre le Gouvernement est démocratique. Le pouvoir absolu réside entre les mains de la généralité du Peuple. Tout homme, au-dessus de seize ans, dans quelque ordre, & en quelle classe qu'il se trouve, a part à l'administration générale, & assiste à l'Assemblée Nationale, l'épée

au côté. Je le répéterai , ils le peuvent , ils le doivent , ils sont co-souverains de leur pays , ils sont vraiment nobles ; les hommes libres sont indubitablement les seuls qui le soient !

L'Assemblée se convoque ordinairement une fois chaque année , dans chaque district , vers la fin du mois d'Avril , toujours séparément. Ainsi que celles qui peuvent être convoquées extraordinairement , ces assemblées se tiennent ou en plein air ou dans l'église suivant la circonstance du beau ou du mauvais temps. Le Petit-Conseil a l'expédition des affaires courantes.

Le Canton d'Appenzel subsiste tant du produit de son bétail , lait , beurre , fromage , que de la filature du lin & du coton , de la fabrication des toiles , des indiennes , des mouffelines , & de la vente de ses chevaux. Le bois & le charbon y sont encore d'utiles ressources. Les rodes extérieurs font annuellement plusieurs milliers de piéces de toile , dont la plus grande partie s'exporte en Italie , en Espagne , en Allemagne. On y fabrique des crépons , des futaines , des étoffes mêlées , &c.

L'art de la filature y est poussé à un tel point qu'une livre de fil de coton , poids de vingt onces , fournit près de quatre cents mille tours de dévidoir , chaque tour de quatre piéds , ce qui donne , par conséquent , un fil qui s'éten-

droit à une distance de cent trente lieues. Le prix de filature, d'une livre du fil le plus fin, est de 17 à 18 livres, argent de France, quelquefois 20 liv. Ce fil se vend jusqu'à 16 florins, quelquefois plus.

Dans le Canton d'Appenzel, se trouvent de très-belles stalactites, des pierres à aiguiser qui renferment quelquefois des plantes pétrifiées. On y rencontre aussi beaucoup de dépouilles marines pétrifiées, des mines de crystal, des cailloux transparens de plusieurs couleurs, des agathes, des marcaffites, de l'albâtre, du marbre blanc, du marbre noir, de l'ochre, des terres de craie remplies de moules & de cornes d'amon; enfin des eaux minérales de différentes espèces.

L'exploitation du salpêtre fournit d'ailleurs, aux Appenzelois, une branche très-lucrative de commerce. Les étables de leurs bestiaux sont portées en l'air sur des billots de bois de deux pieds de haut ou un peu plus. Sous toute l'étendue de l'étable on pratique une fosse que l'on remplit d'une terre graveleuse qui, continuellement imprégnée de l'urine des bestiaux, & exposée à l'air libre qui facilite l'évaporation de la partie purement aqueuse, se trouve, au bout de deux ans, suffisamment chargée de nitre pour être lessivée avec succès.

Cela fait, cette même terre rejetée dans la fosse, & devenue plus propre qu'elle ne l'étoit auparavant à la crySTALLISATION du salpêtre, s'en trouve suffisamment imprégnée dans le cours d'une année pour être soumise à une nouvelle lessive. Dans une habitation de médiocre étendue, ces lessives annuelles produisent communément huit cents livres & quelquefois un millier pesant de salpêtre.

Enfin il se fabrique, au Canton d'Appenzel, ainsi que dans celui de Glaris, beaucoup de chapsigre ou fromage d'herbes mais il est inférieur en qualité à celui de Glaris.

H É R I S A W .

JE congédiai mon guide à Appenzel où j'en repris un nouveau qui , par monts & par vauds , par des pays stériles & sans culture , & toujours peuplés , me rendit à Hérifaw. C'est le lieu le plus considérable de tout le Canton d'Appenzel , bourg riche & magnifique , où il se trouve beaucoup de fortes maisons de commerce. Son active industrie l'a fait passer rapidement à un haut degré d'opulence ; & quoiqu'il n'ait point de murs , il pourroit bien passer pour une très-jolie ville. Ses principales maisons sont peintes , & il y regne , en général , un grand air de prospérité.

Il manufacture des indiennes , des toiles de lin , des toiles de coton , des mouffelines , quelques-unes de la plus grande finesse. Il s'y fait aussi beaucoup de broderies.

 L E T O G G E N B O U R G .

L E G A S T E R .

D'HÉRISAW au Toggenbourg , les sentiers sont très - âpres , le pays très - montueux. Indépendamment de l'utilité dont m'étoit mon guide pour me diriger dans un labyrinthe perpétuel de chemins & de vallées , il m'étoit d'un grand secours pour ouvrir devant moi les barrières qui se rencontrent à deux ou trois cents pas les unes des autres. En quelques autres pays , il m'eût encore servi à me faire voyager en sûreté ; mais en Suisse , de jour ou de nuit , en rase campagne ou dans les bois , en plaine ou dans les montagnes , on marche avec pleine sécurité.

Parvenu sur le haut de la chaîne de montagnes qui longe un des côtés du Toggenbourg , j'embrassai d'un clin-d'œil toute la belle vallée dans laquelle il consiste. Elle est longue , spacieuse , aérée , arrosée de la rivière de Thour. Les montagnes qui la renferment sont couvertes de bois ; le fond de la vallée est en pâturages , à la réserve de quelques places fort rares , où on recueille un peu de grains. Sa longueur est de onze lieues , sur une largeur de quatre. Elle renferme environ
cinquante

cinquante mille habitans , dont les deux tiers sont Réformés , l'autre tiers Catholique. Il sort du pays une grande quantité de toiles de coton.

Si ingrat qu'en soit le sol , il est néanmoins bien meilleur qu'en plusieurs autres districts de la Suisse. Toutefois Lichtensteg ou Lirtensteg , sa capitale , m'a paru ne contenir qu'une population languissante. Elle est d'ailleurs mal bâtie. Cette ville est placée au fond de la vallée , vers le milieu de sa longueur.

Le Toggenbourg avoit précédemment ses Comtes Souverains. Le dernier d'entr'eux se voyant sans postérité , accorda à ses Peuples des privilèges si étendus & si considérables qu'ils pouvoient passer pour un Peuple libre. Il leur donna entr'autres la liberté de faire des loix municipales pour leur propre gouvernement , de choisir leurs Magistrats & autres Officiers , & d'entrer ensemble en association pour leur défense. Tous ceux du pays s'engagerent , par serment , à maintenir les libertés de leur patrie.

Pour donner de la consistance & de la stabilité à ces privilèges , il leur permit de former une alliance avec les deux Cantons de Schwitz & de Glaris. Par une suite de ces dispositions , la Souveraineté fut presque anéantie , ou singulièrement restreinte , ne s'étant réservé que le droit de percevoir ses revenus , d'exiger le ser-

vice militaire, de rassembler, en cas de besoin, ses sujets sous ses drapeaux.

Tel étoit l'état du pays lorsque le Comte de Toggenbourg mourut en 1436. Peu de temps après, l'Abbé de Saint-Gall acheta cette succession de ses héritiers collatéraux. Dans le contrat de vente, il y eut réserve expresse de tous les droits & privilèges des habitans; mais, bientôt après, l'Abbé prit des mesures pour parvenir à les anéantir, à ruiner leurs libertés spirituelles & civiles, & il alluma, par-là, en Suisse, une des guerres les plus sanglantes dont elle eût jamais été le théâtre. Zurich & Berne épouferent la querelle des Toggenbourgeois opprimés; plusieurs Cantons Catholiques prirent le parti contraire. Après bien des conférences, bien des négociations infructueuses, beaucoup de projets d'accommodemens sans succès, les armes victorieuses de Berne & de Zurich rétablirent les Toggenbourgeois dans leurs droits. Le Ministre de l'Empereur, auprès des Cantons, avoit offert la médiation de Sa Majesté Impériale, & sa garantie, mais on le remercia unanimement & promptement.

En vertu de cette paix, il existe dans le Toggenbourg un Conseil provincial, composé de soixante Membres, trente Catholiques & trente Protestans, élus par les Communautés du pays. Ce

Conseil fixe les impôts, & fait la révision des comptes. Il s'assemble tous les ans régulièrement une fois, & extraordinairement lorsque les circonstances l'exigent. Le Prince ne peut ni affeoir de nouvelles impositions, ni augmenter les anciennes.

Le fameux réformateur Zunigle, naquit dans un village du Toggenbourg, de parens qui occupoient la charge d'Amman, dignité la plus éminente du pays.

Je ne m'arrêtai pas à Lichtensteig, je traversai la riviere de Thur, & je gravis la chaîne de montagnes qui forme le côté opposé du Tokkenbourg. Après avoir marché quelque temps dans des vallées qui sont sur le haut, mes regards se porterent tout-à-coup sur la partie supérieure du lac de Zurich, sur les plaines du pays de Gaster, & sur les Alpes dont je n'étois plus séparé que par les fonds interposés.

Des montagnes du Toggenbourg, je descendis dans le Gaster qui s'étend du lac de Zurich à celui de Wallenstadt, le long du fleuve de Limat & de la riviere de Setz ou Mag qui s'y jete. Ce district qu'on nomme quelquefois pays d'Uznach, appartient par indivis aux deux Cantons de Switz & de Glaris qui en ont la Souveraineté, non sans des réserves considérables octroyées & conservées volontairement aux Peuples du pays,

& qui les rapprochent des Peuples libres. On y professe les deux Religions Catholique & Réformée.

Je vis, en passant, l'abbaye de Schoënis qui possède la plus saine partie du pays. Elle est libre & réservée à des dames de qualité qui, toutes, à l'exception de l'Abbesse, ont la faculté de quitter le couvent & de se marier. Elle fut rendue indépendante en 1045, par l'Empereur Henri III. L'Abbesse a le titre de Princesse, & le monastere est sous la protection des deux Cantons qui ont le domaine du pays.

Cette contrée, comprise entre les montagnes, est sujete à de fréquentes inondations. Les chemins y servent souvent de lit pour les rivières permanentes ou momentanées. Dans les endroits où elles occupent le chemin, les gens de pied sont obligés de passer de clos en clos, ouvrant les barrières, ou franchissant les haies. Le pays, jusqu'au lac de Walenstadt, n'offre point de culture.

Je ne tardai point à m'engouffrer entre deux énormes montagnes disposées parallèlement, qui forment une vallée très-profonde, & c'est ici que je m'ensevelis dans les Alpes. Le fond que laissent entr'elles les deux montagnes dont je viens de parler, est arrosé par le fleuve de Limat : cet espace, ainsi que la rivière, se bifurquent

bientôt ; à droite , l'intervalle des montagnes conduit à Glaris , & le bras de la riviere qui en descend est la Linth ; à gauche , on va au lac de Walenstadt en côtoyant la Setz qui en dérive ; c'est le chemin que je suivis.

LAC DE VALLENSTADT.

LA vue du lac de Vallenstadt est triste & sévère. Il est encaissé entre des rives à pic de roc vif, de sept cents toises de hauteur. Entre ces effrayantes barrières, il développe ses ondes orageuses sur une longueur de quatre lieues, & une de large ou environ. Engagé dans cette enceinte redoutable, le voyageur, incertain, n'en apperçoit ni l'entrée, ni l'issue. Les énormes chaînes de montagnes qui l'enveloppent, ne laissent d'intervalle entr'elles que deux ouvertures resserrées, par lesquelles la rivière de Setz entre dans le lac & s'en échappe. Sa profondeur est de quatre-vingt à quatre-vingt-cinq toises.

La navigation, sur le lac de Vallenstadt, est très-périlleuse : il s'y élève souvent des tempêtes très-violentes. Ses eaux, refoulées par les vents & arrêtées par l'escarpement des rives, opposent aux navigateurs des vagues brusques, courtes, ferrées, & qui s'élèvent, par fois, à des hauteurs excessives. Ajoutons qu'on ne peut gueres aborder, en sûreté, qu'aux deux extrémités, & du côté du nord. Sur plus des trois-quarts de sa longueur, l'escarpement continu des rochers ôte au voyageur, en détresse, tout espoir d'aborder ; on ne le feroit que pour se briser.

Le bourg de Wefen est placé à la partie occidentale du lac. J'y arrivai vers les onze heures du matin : à une heure, nous nous disposâmes à entrer dans le frêle esquif que nous avions loué pour nous porter à l'autre extrémité du lac. Mais une atmosphère nébuleuse, le conflit des vents, les vagues qui commençoient à s'amonceler, nous dissuaderent de nous confier, en ce moment, à l'élément perfide sur lequel nous devons bientôt essuyer de si terribles assauts. Environ une heure après, l'impatience de partir diminuant à nos yeux le danger, pensa à nous coûter la vie, & à nous ensevelir sous les flots.

L'état du ciel n'ayant point empiré, l'espérance d'un calme prochain nous détermina à nous embarquer. Nous naviguâmes d'abord sans péril; mais bientôt les choses changèrent : les vents soulevent les eaux avec une violence extrême, les flots s'entre-choquent, l'onde écume, les vagues amoncelées menacent à chaque instant de dissoudre la nacelle ou de la submerger, & nous fûmes quelque temps entre la vie & la mort. Personne ne resta oisif dans cet instant de crise; &, en forçant de rames, nous nous portâmes, à travers les flots, au voisinage d'un amas de débris, terres & cailloux, tombés de la montagne; nous nous y élançâmes.

Échappés au danger le plus éminent, nous longeâmes le lac par des sentiers très-difficiles, & nous gagnâmes à pied la ville de Vallenstadt, située à l'autre bord du lac, où nous arrivâmes harassés, une heure en nuit. Un mauvais gîte nous y attendoit : un souper auquel on ne put toucher, un grabat où il ne fut point possible de clôre l'œil, terminèrent cette heureuse journée.

C'est à cause des tourmentes qu'on éprouve fréquemment sur le lac de Vallenstadt, qu'il est rigoureusement défendu aux nautonniers, de s'y servir plus de trois ans du même bateau. Les vents sont terribles lorsqu'ils s'abattent sur ce lac, d'où ils n'ont point d'issue. Les voyageurs qui ne veulent point tenter l'aventure & s'exposer, se voient souvent obligés de demeurer deux & trois jours consécutifs à Wefen ou à Vallenstadt, pour y attendre le moment de s'embarquer sans risque.

Hors les mauvais temps, il regne périodiquement, sur le lac de Vallenstadt, certains vents, dont les bateliers ne manquent pas de profiter. Le matin, avant & après le lever du soleil, il y souffle un vent d'est qui dure jusques vers les dix heures. Entre dix heures & midi, le vent cesse. Après-midi, commence un vent d'ouest qui regne jusqu'au soir; & après le soleil couché, le vent d'orient recommence ordinairement.

rement à souffler. Il n'y a que le vent du nord & les temps orageux, qui interrompent cette direction périodique des vents.

On pêche en ce lac de très-beaux faumons, dont quelques-uns pèsent de vingt à trente livres.

*Observations sur les Plages comprises entre
le Lac de Zurich, & le Pays des Grisons.*

DANS le Gaster & sur le côté opposé du Limat; de Vallenstadt à Sargans, & de suite jusqu'au Rhin, les terres, presque au niveau des deux lacs, sont si basses, qu'il s'en faut très-peu que de Zurich aux Grisons, il n'existe un grand lac de près de trente lieues de longueur, abreuvé par le Rhin, absorbant les deux lacs de Zurich & de Vallenstadt, couvrant les espaces compris entre la première de ces villes & celle de Meyenfeld, & s'étendant encore jusqu'au-dessus de Nafels, sur les plaines arrosées par la Linth. Le bourg de Nafels, en latin *Navalia*, désigne encore ce qu'il fut autrefois, un port sur le grand lac dont nous venons de parler, un lieu d'abord pour les navires.

C'est même ainsi que les choses furent autrefois : il exista, ce lac, dans des temps plus reculés & inassignables, où les montagnes, plus hautes qu'elles ne le sont aujourd'hui, versaient les eaux en plus grande abondance. De Meyenfeld à Sargans & à Vallenstadt, & du lac de ce nom à celui de Zurich, les terres rasées & unies décelent encore le séjour qui firent

les eaux. Dans l'état actuel des choses, la riviere de Setz & celle de Limat, qui parcourent ces terres, coulent habituellement à pleins bords. Il fut un temps où leur superficie étoit constamment plus haute qu'elle ne l'est maintenant, puisque la surface du lac a baissé, la ville de Vallenstadt, qui étoit autrefois sur ses bords, en étant aujourd'hui à une distance assez considérable. A cette époque, quelle qu'elle soit, les eaux du lac de Vallenstadt couvrirent les terres adjacentes, d'une part, jusqu'au lac de Zurich; de l'autre, jusqu'au Rhin. Il exista donc autrefois une mer qui, touchant au Rhin, dans les plaines voisines de Meyenfeld, s'étendoit jusqu'à Zurich. Partie des eaux du Rhin, confondues avec celles du Limat, rejoignoient la branche principale du premier de ces fleuves, aux confins de la Suisse & de la Suabe, grossies des eaux de l'Aar.

L'abaissement des montagnes successif & lent, mais assuré, en diminuant le volume des fleuves, & en exhaussant le fond des vallées, a tari cette mer; il n'en reste que les deux lacs dont nous avons parlé.

MAIS cette dépression des montagnes est-elle effective? Qui en doutera jamais! Tout y concourt: l'air, l'eau, le feu, les vents, la gelée,

les fermentations , la végétation , l'électricité , les commotions souterraines , les explosions , le choc des orages , & nombre d'autres causes connues ou inconnues.

La différente forme des montagnes , les matières dont elles sont composées , la nature ou l'inclinaison des bases sur lesquelles elles sont assises , font qu'elles cedent plus ou moins vite aux causes de destruction toujours agissantes , qui tendent à les ravaler. Leur action est le plus souvent insensible ou presque insensible ; mais , agissant sans relâche , leur effet n'en est pas moins assuré , quoique pour des temps plus ou moins reculés , & qu'il n'est point donné de soumettre au calcul.

Un roc fortement incliné , recouvert d'une certaine épaisseur de terre , forme-t-il le côté de la montagne ? le moment viendra où ces terres , délayées par les eaux pluviales , ou par celles des neiges , céderont à l'impulsion de leur poids , & glisseront en lavanges vers le fond de la vallée , laissant le roc à nud. L'effet sera & plus général & plus fréquent , si les terres sont mêlées de cailloutages , & n'adherent point au roc par les racines de quelques arbres ou de grands arbustes insérées dans les gerçures du rocher. Ces effets sont très-connus dans les hautes montagnes ; on en citeroit mille exemples. J'indiquerai

celui qu'offre le village de Randan, près d'Aiguebelle, en Savoie : en 1750, les terres & cailloutages descendus des montagnes, & amoncélés dans le village, en ont enseveli l'église, & élevé le terrain au niveau du clocher, où l'on entre maintenant par les fenêtres.

Dans les temps de pluie, ou dans la fonte des neiges, les eaux qui descendent du haut des montagnes, concourent sur leur penchant dans les endroits surbaissés qu'elles excavent ; &, augmentant de volume, de poids, & de vitesse, à mesure qu'elles s'éloignent du point de leur départ, elles entraînent, elles précipitent les terres, le sable, les pierres, les graviers, les roches mêmes ; elles fillonnent sur le flanc des montagnes, des ravins qui, à succession de temps, deviennent larges & profonds.

Que fera - ce des torrens, des rivières, des fleuves même qui en descendent ! gonflés par les fontes subites des glaces & des neiges, ils entraînent des rochers entiers, qui en associent d'autres à leur chute ; &, dans la révolution des siècles, ils creusent des vallées sur le flanc de la montagne.

Les hauteurs qui séparent ces gorges ou ces ravins, s'abaissent à leur tour.

Les eaux de pluies & de neiges, qui agissent

en entraînant , en précipitant , agissent aussi en dissolvant ; elles détrempent les terres , descendent chargées des parties qu'elles tiennent en dissolution , & les déposent dans les plaines ou au fond des vallées , dans les rivières , & dans la mer. On croit que le Rhône porte dans la Méditerranée un dix-sept centième de son poids , en sédimens. Cet effet , perpétuellement répété , produit à la longue , au haut ou sur le flanc des montagnes , une diminution sensible de la terre végétale , qu'elle finit par enlever entièrement vers le haut , où la pente est plus rapide , & l'escarpement presque vertical ; le roc se trouvera donc fréquemment à nud. De-là ces cornes , ces pointes , dents , ou aiguilles de roc vif qui couronnent les grandes chaînes , dominant , & s'élevent au-dessus des parties couvertes de pâturages , de broussailles , & même de forêts.

Maintenant , ces rocs fourcilleux , sont-ils à l'abri de la destruction ? bravent-ils la succession des siècles ? Ils offrent assurément à la dissolution une résistance & plus opiniâtre & plus longue , mais une multitude d'agens physiques les ravale à leur tour. Ces rocs , qui sont le noyau des terres précédemment entraînées , sont gercés , ouverts par des fentes , des crevasses , plus ou moins larges , plus ou moins profondes.

Les eaux s'y infinent; en hiver, elles s'y convertissent en lames de glace; &, en passant de l'état de liquide à celui de solide, elles acquierent une force expansive capable d'efforts prodigieux, & qui seroient incroyables, si l'expérience ne les avoit constatés, & n'eût fait voir jusqu'où ils peuvent aller. En quantité considérable, l'eau, convertie en masse de glace & augmentant en volume, écartera, détachera, rompra, précipitera des blocs de pierre, des rochers, des cîmes entières qui, emportées avec furie sur le flanc de la montagne, iront renverser des habitations dans la plaine, porter la mort au loin, ou désoler, de leur masse importune, le propriétaire du champ où le hasard les fixera. D'ailleurs, la violence du choc dans des blocs énormes, qui, détachés des sommets élevés, tombent perpendiculairement, dérangent plus ou moins l'économie intérieure des montagnes, & préparent de nouvelles dégradations dans l'avenir.

L'eau ne pénètre pas seulement en masses dans les rocs, elle s'y infinue aussi par particules insensibles, & dans ses pores. Ces molécules aqueuses, dans les gelées, se convertissent en autant de petits glaçons, dont la force expansive écarte, souleve, exfolie les petites lames de pierre entre lesquelles ils se trouvent en-

gagés, & la pierre fusera sous les doigts, sans effort, ou s'écaillera, & se levera par feuilles, que les vents, les pluies, rameneront dans la vallée.

Travaillés par les causes que nous avons indiquées, les sommets les plus fatigués céderont à l'action de leur poids, ou aux premières commotions souterraines, souvent insensibles pour nous, & qui ont des effets bien plus marqués lorsque ces tremblemens de terre sont violens. On a remarqué que, dans celui de 1755, qui renversa Lisbonne, le Cimplon dans le Vallais s'est abaissé sensiblement. On ne peut faire deux pas dans les Alpes, qu'on ne foule des débris de montagnes. Que les regards se portent vers le dessus, on reconnoît aussi-tôt les vuides qu'ils ont laissés.

La masse de certaines montagnes reposant sur une base imparfaitement solide, elles s'éroulent en tout ou en partie. Dans un grand nombre d'exemples, je choisirai celui dont rendra à jamais témoignage le magnifique bourg de Pleurs, situé dans la Valteline, au pied du mont Conto, riche par ses fonds de terre, par le commerce & l'industrie de ses habitans, & environné de belles maisons de campagne. Le 6 Septembre 1618, après des pluies abondantes, tout-à-coup par une nuit calme & un temps serein, la montagne s'entr'ouvrit, tomba sur ce bourg, l'abîma,
&

& ensevelit tout vifs , ou écrasa sous ses ruines , deux mille quatre cents trente habitans , qui formoient sa population , sans qu'il en réchappa une seule personne. La montagne enveloppa , dans sa chute , le village de Schilano , composé de soixante-dix-huit feux , & couvrit une lieue quarrée de ses débris. Les habitans de Chiavene , qui n'en étoit pas fort éloigné , furent bien surpris de voir , tout-à-coup , leur riviere à sec ; les eaux en ayant été interceptées par les débris de la montagne fracassée.

Les courans d'eaux souterrains , plus ou moins volumineux , plus ou moins rapides , attaquent les bases des montagnes ; ils en minent les fondemens.

Les arbuttes & les arbres , qui tirent leur nourriture de la terre végétale qui recouvre les montagnes , concourent à leur destruction par l'insertion de leurs racines dans les gerçures & les fentes des rochers : elles y exercent une action contre les cloisons qui coarctent la seve , & leur force expansive devient souvent victorieuse.

Le froid & le chaud agissent alternativement sur la substance des montagnes : ils en dilatent & en resserrent perpétuellement les pores , ils en tiennent les parties dans un mouvement perpétuel de contraction & de dilatation : frottement

par conséquent habituel , cause nécessaire d'altération & de dégradation.

Les fermentations des principes , les émanations ou vapeurs seches qui s'exhalent de tous les corps solides , les molécules constituantes perpétuellement exposées au choc de l'éther qui les pénètre : l'électricité, la lumière, la gravitation, les écoulemens (*effluviū*) des autres corps, auxquels leur tissu est perméable, l'influence physique résultante de l'aspect des astres, l'action des météores, le mouvement, le bruit extérieur, tout concourt à tenir les parties élémentaires de ces rocs dans un mouvement intestin, mouvement de frémissement & de trépidation qui, dans la profondeur des temps, doivent les altérer, les miner, les dégrader, les anéantir, comme nos édifices les plus solides cedent à la durée des siècles.

C'est ainsi que s'opere l'abaissement des montagnes, c'est ainsi que se dissolvent ces masses imposantes qu'on eût cru devoir durer autant que le Globe, & cela par des moyens lents, mais assurés, par des progressions insensibles, par un concours, une réunion de causes qui, agissant sans relâche, finissent par montrer à nos yeux des résultats inattendus.

Qui, n'en doutons point, les montagnes furent plus hautes qu'elles ne le sont. Elles verserent

de leurs flancs des volumes d'eau plus considérables que ceux qui s'en échappent aujourd'hui. Les unes & les autres diminueront encore. Il n'est point de mon objet de rechercher quelle influence ces effets doivent avoir sur les autres combinaisons physiques de la masse terrestre, & par contre-coup sur les constitutions politiques & les qualités morales de ses habitans.

V ALLENSTADT, SARGANS,

Entrée chez les Grisons.

V ALLENSTADT, ou Wahlstadt, quoique située vers l'extrémité d'une des plus belles vallées de la Suisse, & au bord d'un lac poissonneux, propre à y vivifier l'industrie & le commerce; quoique sur la grande communication de l'Allemagne & de la Suisse avec les Grisons & Venise, ce qui la rend un entrepôt considérable; Wahlstadt est une ville chétive, & misérable. La pauvreté, la désertion, des maisons de bois demi-ruinées, ou qui le sont entièrement; voilà l'aspect qu'elle présente. Elle obéit à des Maîtres justes & humains, à la vérité: mais elle n'est point à elle; &, dans un pays où la liberté a arboré son étendard, c'en est assez pour s'opposer à sa prospérité, & en éliminer les habitans.

Cette ville d'ailleurs, qui est petite, n'est point pavée, & très-mal propre. Elle est sujette aux huit anciens Cantons, & elle est sous la juridiction du Bailli de Sargans. Si les Cantons, ou les Grisons forment respectivement quelques pré-

tentions, c'est à Wahlstadt que se tiennent les dietes conciliatoires.

La vallée qui s'étend de-là à Sargans, est large & droite. Des terres, trop froides & trop humides, y excluent la culture. On n'y voit que quelques champs de bled de Turquie aux approches de Sargans, petite ville située sur une éminence, à l'angle d'une haute montagne, inactive & dépeuplée comme Wahlstadt; comme elle, sujette des huit anciens Cantons, avec son district, dans lequel est comprise cette dernière ville.

Ici, les montagnes prennent de l'écartement. La plaine rase & unie qu'on a devant soi, se propage jusqu'au Rhin, qui fait la limite: au-delà sont les Grisons. Cette plaine est en partie en vergers ouverts & sans clôture, partie en pâturages. On a sur la gauche une montagne à pic, d'une hauteur extrême, de roc vif; sa fraîcheur, comparée à toutes les montagnes environnantes, indique qu'elle a été partagée jusqu'à sa racine, par quelque accident local.

Au Comté de Sargans est l'abbaye de Pfeffers ou de Favieres, située non loin du Rhin, & dont l'Abbé est Prince de l'Empire, & relève immédiatement du Pape. Elle est riche, & de l'Ordre de Saint-Benoît; & les bâtimens du monastere sont incrustés de marbre noir, veiné

de blanc. Cette abbaye est sous la protection des huit Cantons Souverains du pays de Sargans, qui ont la haute-justice.

Près de-là, sont les bains de Pfeffers : la source en est au fond d'un précipice entouré de hautes montagnes. Autrefois, on ne pouvoit y descendre qu'avec des cordes. Ces eaux, qui sont chaudes, forment des bains, & se prennent aussi en boisson ; elles sont extrêmement claires & sans faveur. Elles sortent toujours au commencement du mois de Mai, & disparoissent vers le milieu de Septembre : elles sont imprégnées de soufre, de vitriol, de nitre, & de parties métalliques. On les dit salutaires contre les maux de tête, l'épilepsie, la paralysie, les maladies nerveuses, les fièvres invétérées, & elles sont très-fréquentées.

Le Rhin, comme nous venons de le dire, sert ici de barrière & de limite entre la Suisse & les Grisons. Il est fort large, & d'une rapidité excessive. Durant une partie de l'année, sa violence interdit absolument la communication avec Meyenfeld, qui est de l'autre côté du fleuve. On va chercher un pont qui oblige à un circuit de deux lieues. Dans les temps où son impétuosité est rallentie, il est encore d'une rapidité extrême. Les bateliers ont soin de partir d'un endroit de beaucoup au-dessus du lieu où

ils doivent aborder. Ils se jetent d'île en île; la barque est emportée comme un trait, & maîtrisée presque totalement par la force du courant. L'embarras de ceux qui la conduisent, leur anxiété, leurs cris, leurs efforts, tout y donne l'image d'une barque au moment de faire naufrage.

C'est ainsi que je traversai ce fletve. En débarquant, je me trouvai sur les terres de la domination des Grisons. Je fus bientôt à Meyenfeld, située à un quart de lieue du Rhin, & chef-lieu d'une des trois Liges.

Vues générales sur les Grisons.

ENTRE les alliés des Suiffes, les Grisons sont les plus considérables & les plus puiffans. Leur pays est l'ancienne Rhétie, dont le nom se perdit au commencement du 16^e siecle. Ils sont divisés en trois Républiques Démocratiques, unies & confédérées; ce sont les trois Ligues des Grisons: la Ligue Haute ou Ligue Grise; la Ligue Cadée ou de la Maison-Dieu; la Ligue des dix Jurifdictions ou des dix Communautés. Chacune a son Gouvernement à part, & de l'union des trois résulte une République générale, en qui réside l'autorité suprême sur tout le pays.

La contrée qu'habitent les Grisons est entre le Tirol au levant, les Suiffes au couchant, la Lombardie au midi, & au nord quelques districts dépendant du Tirol & annexés au cercle d'Autriche. Elle a environ trente-cinq lieues du nord au sud: l'étendue en est moindre d'orient en occident. Le nom de Grisons leur vient des habits de grossiere étoffe grise, de fabriques du pays, que portoient ceux de la Ligue Grise, qui furent les premiers à secouer le joug d'une domination devenue insupportable. Le nom de la Ligue Cadée dérive, par corruption, du

latin *Casa Dei*, dénomination qui rappelle le siege de l'Évêché qui se trouve dans cette Ligue.

Ce fut dans l'intervalle de 1424 à 1436, que se consumma le grand œuvre de leur indépendance.

Les habitans de cette contrée, en grande partie à l'Évêque de Coire, le reste tant à la Maison d'Autriche qu'à divers Princes particuliers, s'érigerent en Peuple libre, par l'invasion du Domaine de l'Évêque, lors de la Réformation; par l'extinction des Maisons qui dominoient dans le pays, & par l'acquisition successive qu'ils firent des droits de la Maison d'Autriche, & de ceux de quelques autres Seigneurs, ventes toutefois déterminées par leurs succès & les progrès de leurs armes.

Le pays, quoique situé au cœur des Alpes, quoique couvert & hérissé de montagnes entassées, séjour éternel des neiges & des glaces; quoique généralement sans culture, & sans autres ressources que quelques pâturages dans le fond des vallées & à mi-côté; ce pays, néanmoins, offre aux regards étonnés une population nombreuse, une race d'hommes courageuse & fière, qui sauroit défendre sa liberté par les mêmes voies qui la lui ont acquise. La vie ne se fût point répandue sur ces rochers, dans cette espèce de société politique monstrueuse, où la crainte

lie les sujets au Chef, où l'avarice lie le Chef aux sujets, où le pouvoir arbitraire isole les hommes au sein de leur patrie, & étouffe tous les germes de prospérité.

Les hommes y sont robustes; ils tiennent cela de la rigueur du climat: de la souveraineté qu'ils ont de leur pays, de l'indépendance, de la liberté même plus pleine & plus entière qu'ailleurs, ils tiennent la franchise, le courage, la sérénité, la fierté, le bonheur domestique! Ceux d'entre eux que les relations de commerce & d'intérêt conduisent dans les délices de l'Italie, les quittent toujours avec plaisir pour retourner dans leurs foyers.

Dans chacune des trois Ligués alternativement s'assemblent, tous les ans, sur la fin du mois d'Août, les Députés de chaque Communauté. Dans ces Diètes, qui durent ordinairement trois semaines, les Députés ne peuvent prendre aucune résolution finale: ils n'ont que la faculté de délibérer. Ils portent les résultats à leurs Commettans, qui discutent l'affaire de nouveau, & la décident à la pluralité des voix. Chaque Communauté envoie son arrêté, par écrit, au prochain Congrès; alors se forme la résolution de l'État, sur la pluralité des voix des Communautés.

Indépendamment de ce Conseil, il en est un

général de toute la Nation ; mais il s'assemble rarement. Tout homme âgé de seize ans y a voix délibérative , ainsi que dans les Assemblées de sa Communauté. La République des Grisons peut , au besoin , lever une armée de cinquante mille hommes. Les revenus de la République sont peu considérables ; mais , dans les cas extraordinaires , chacun se taxe suivant ses facultés , & la nécessité des circonstances.

Les Grisons tirent des sommes considérables de l'Italie , pour les troupeaux qu'on amène paître sur leurs montagnes , durant la belle saison.

Les trois-quarts environ des Habitans suivent la religion évangélique , suivant la doctrine réformée. Le reste est catholique. Les Réformés , quoique beaucoup plus forts , non-seulement laissent , aux Catholiques , le libre exercice de leur religion , mais encore ils les admettent dans toutes les charges publiques , & les dignités du pays.

Chaque Paroisse réformée a le droit d'établir ses Pasteurs ; toutes indistinctement ont le droit du cours d'eau , de la chasse & de la pêche.

Le soulèvement des Grisons fut postérieur de plus d'un siècle à celui des Suisses. Il commença à s'effectuer vers le milieu du quinzième siècle. Les vexations , les déprédations , les violences de toute espece , les dénis de justice exaspèrent

les esprits. Les Historiens du pays allèguent des brigandages exercés au nom de l'Evêque de Coire. Ils reprochent des infamies, des atrocités horribles à l'Abbé de Dissentis, l'un des Despotés du pays. Je ne les cite point, par ménagement pour des oreilles délicates. Ils allèguent enfin des cruautés inouïes, commises sous l'autorité de la Maison d'Autriche.

Ces bons peuples poussés à bout, & ayant sous les yeux l'exemple des Suisses leurs voisins, songerent à se soustraire à un joug devenu intolérable. Ceux de la Ligue Haute, après quelques assemblées tenues de nuit, & dans les forêts, envoyèrent, à leurs Seigneurs, des Députés vénérables par leur âge, par leurs *cheveux gris*, avec des *vêtemens de la même couleur*.

Quelques-uns des Seigneurs prévoyant les suites que cette affaire devoit avoir, & les extrémités auxquelles les esprits étoient prêts à se porter, accéderent aux demandes des peuples, mais ce fut le plus petit nombre. Enfin l'excès de l'oppression & du brigandage poussa ces peuples à chercher, dans leurs armées réunies, & dans leurs propres forces, la justice & le rétablissement de l'harmonie que l'autorité précaire des Empereurs ne pouvoit maintenir.

La Ligue Cadée se confédéra également. Peu de temps après, les Comtes de Toggenbourg,

Seigneurs du reste du pays , étant venu à mourir sans postérité , les Communautés s'unirent entre elles par une confédération perpétuelle , pour la défense de leur liberté , & formerent la troisieme Ligue , dite des dix Droitures ou Jurisdiccions , connue aussi sous le nom de Ligue-Basse ou inférieure , de sa situation sur la partie basse du Rhin qui baigne les trois Ligues.

Lorsque chacune des trois Ligues eut réglé intérieurement sa constitution politique & économique , toutes ensemble s'unirent en République générale par une alliance perpétuelle , dont l'époque est à l'an 1471.

On donne le nom de *Grisons* ou de *Ligues-Grises* à l'Etat résultant de l'union des trois Ligues. Chaque Ligue est souveraine chez elle , pour ce qui regarde sa police intérieure , & dans ses propres affaires. Mais , lorsqu'il est question des affaires de la Nation ; lorsqu'il s'agit de guerre , de paix , de faire des alliances , d'envoyer des Députés aux Puissances étrangères ; le pouvoir suprême réside dans l'assemblée des trois Ligues , dont les décisions se prennent d'après les intentions connues des Communautés , & produites par écrit dans l'Assemblée , où les Représentans ne se jouent pas insolemment de leurs Constituans , mais en sont , comme ils doivent l'être , les instrumens & les organes. Ils

ne font que cela ; ils ne doivent être que cela ; c'est le comble de la perversité & du désordre s'ils sont davantage. Le cas arrive-t-il , c'en est fait : l'Etat est bouleversé , anéanti !

S'il arrive qu'un Député malverse , il le paye quelquefois de sa tête , comme dans les petits Cantons.

Les Liges-Grises forment donc une démocratie confédérée , résultant d'un grand nombre de petites Souverainetés Populaires , absolument indépendantes pour leur Police & leur Administration intérieure. La Maison d'Autriche ne vit pas , sans envie , la naissance de ce nouvel Etat qui devoit naturellement entrer dans l'alliance de la Suisse , & ajouter à sa puissance. Il s'unit en effet étroitement avec les Cantons ; tout tendoit à rapprocher ces deux Nations : il contracta , d'ailleurs , avec la République de Vallais ; & , par cette double alliance , l'Etat des Grisons a acquis un haut degré de stabilité & de consistance.

Dans la même année que les trois Liges se fondirent en une seule République , la Maison d'Autriche acheta les prétentions des Héritiers des Comtes de Toggenbourg , sur les Communautés des dix Jurisdictions. Elle n'acquit & n'exerça d'abord que les droits seigneuriaux qui leur appartenoient ; mais ses prétentions allèrent

bientôt en croissant, & elle finit par affecter la Souveraineté sur toute la Ligue inférieure, & par demander qu'elle fût retranchée de la confédération, pour être & demeurer soumise à sa domination. Elle chercha à en imposer & à se rendre redoutable par des cruautés qui font horreur, & à détourner les autres Ligues de l'envie de la secourir; mais les Grisons, à l'aide des Cantons & des secours que leur envoya la France, expulserent les Troupes Autrichiennes; &, définitivement, en 1694, les Princes de cette Maison vendirent, aux Habitans de la Ligue Basse, pour soixante-quinze mille florins, toutes leurs prétentions sur les pays qu'ils en avoient occupés.

Entre les trois Ligues, la Ligue Grise jouit de la préséance. Le Chef en a le titre d'excellence. La Diète générale, outre les trois Chefs des Ligues, est composée de deux Députés de chaque Communauté qui a droit de suffrage, dont l'un est Député en chef, l'autre Député en second. Cette Diète se tient successivement dans chacune des trois Ligues; de manière, cependant, qu'elle se tient deux fois à Ilautz, deux fois à Coire, & une fois dans la Ligue des dix Jurisdictions. Le Chef de la Ligue où elle se tient, y préside toujours. Elle dure quinze jours ou trois semaines.

Dans ces Assemblées, on délibère sur les pro-

positions des Princes étrangers ; on reçoit les deniers communs , & on vérifie les comptes. On y reçoit le serment des Lieutenans , & on juge les appels des Sujets des Grisons.

Dans la Ligue Grise , il y a vingt-une Communautés ayant droit de suffrage , dix-sept dans la Ligue Cadée , & dix dans la troisieme. Il est à remarquer que les Ligues n'ont point d'armes ni de sceau commun. Les actes & délibérations de la Diète s'expédient sous les trois sceaux des trois Ligues , ou sous le sceau particulier de la Ligue dans laquelle la Diète est assemblée. Lorsque des Souverains étrangers adressent une lettre aux trois Ligues en commun , le Président de la Ligue Cadée , qui réside toujours à Coire , en fait l'ouverture , & la communique aux deux autres Chefs.

Outre la Diète générale , il y en a d'autres moins solennelles qui s'assemblent lorsque les circonstances l'exigent , & , pour plus de commodité , elles se tiennent à Coire. D'ailleurs , il y a les Diètes Provinciales de chaque Ligue , qui se convoquent toutes les fois qu'on le juge nécessaire , & des Assemblées séparées des districts de chaque Ligue , dans lesquelles on délibere sur tout ce qui intéresse la confédération des trois Ligues. Tous les emplois sont assujetis à une confirmation

confirmation annuelle qui se fait dans l'Assemblée de la Communauté.

Pour se prémunir contre les manœuvres, les insinuations & les séductions auxquelles les Représentans pourroient se laisser aller, lorsque la Diète est assemblée, les Payfans se présentent en troupe & demandent une Chambre de Justice contre les Délinquans; on la leur accorde, & elle procède rigoureusement.

La Ligue des dix Jurisdicions a moins de prérogatives dans le Corps National, comme étant, en quelque sorte, une conquête des deux autres Ligues. Elle n'a même point d'alliance directe avec les Cantons: elle n'en a que par l'intermede des deux autres Ligues alliées du Corps Helvétique. Cependant les Cantons Suisses lui ont donné, en 1567, des assurances de leur bienveillance & de leur protection; &, depuis cette époque, ils comprennent les Habitans sous le titre commun de *bons Voisins & Alliés*, dans leurs adresses aux trois Ligues.

Les Grisons ne supportent aucune espèce d'impositions. Ils n'ont point de Troupes réglées sur pied. Leur milice comprend généralement tous les habitans capables de porter les armes; & les rochers élevés au-dessus des nues, qui les séparent de leurs Voisins, leur tiennent lieu de forteresses.

L'Etat accorde la permission des recrues pour deux régimens complets; l'un au service de la France, l'autre au service de la Hollande. Elle l'accorde aussi pour un bataillon à la solde du Roi de Sardaigne, & pour quelques compagnies de gardes à Versailles, & à Naples.

La Langue dominante du pays est l'allemande. Dans les parties voisines de la Lombardie, les Habitans entendent assez communément l'allemand & l'italien.

Au reste, il est des parties du pays des Grisons qui, à raison de leur rudesse, ne sont pas encore connues, où l'on n'a pas encore pénétré, & qu'il faut classer avec ces contrées du centre de l'Afrique, ou du Nord-Ouest de l'Amérique, dont on ne parle que par conjectures. Tels sont les espaces compris entre le mont Rhetico & le Tirol, à quoi il faut joindre la contrée d'Avey, nommée, sans doute, ainsi parce qu'il n'est permis qu'à la gent ailée d'en reconnoître la surface. En général, les Peuples y sont à demi Sauvages; point de chemins, point d'auberges, ou presque point. Dans le petit nombre de celles qui s'y rencontrent, on ne trouve communément que du pain noir & de mauvais fromage. Deux draps & une couverture étendus sur des feuilles seches composent le lit qu'ils ont à vous offrir, & la plupart des maisons n'y sont que des cabanes enfumées.

Les Grisons possèdent , en Italie , la Valteline , les Comtés de Bormio & de Chiavenne , qu'ils régissent par des Baillis , Gouverneurs ou Podestats. Ces trois pays se désignent sous le nom commun de Valteline. Les Grisons en firent la conquête en 1512. La Maison d'Autriche comprenant de quelle utilité il lui étoit de réunir cette contrée à ses domaines , a fait de longs efforts , & a employé , avec la force des armes , les insinuations & les manœuvres dans le pays , pour avoir une communication de ses Etats d'Allemagne avec ceux d'Italie. Elle a eu des succès momentanés , mais les Grisons sont parvenus à en avoir la paisible souveraineté. Les mêmes causes qui rendirent si intéressante à la Maison d'Autriche la conquête de la Valteline , sont précisément celles qui doivent en rendre la possession très-précieuse aux Liges Grises , & la plupart des Puissances voisines ont un intérêt direct à ce qu'elle ne sorte point de leurs mains.

Ces peuples qui connoissent les droits sacrés de l'homme à la propriété de ses possessions , la respectent dans les peuples mêmes qui leur obéissent à titre de sujets. La Valteline , cette belle province de vingt-six lieues de longueur , arrosée par l'Adda , d'une admirable fécondité , & très-peuplée , ne rend pas annuellement 30,000 livres aux Grisons. Les autres sujets des Suisses

font traités avec une égale douceur. La Valte-line est abondante en bons vins. Les deux Comtés de Bormio, de Chiavene, & la Valteline proprement dite qui la composent, sont gouvernés par des Capitaines, Commissaires ou Podestas, & tous les deux ans la Diète des trois Liges y députe des Syndics pour entendre les griefs portés contre les Juges ou Gouverneurs, & les sujets peuvent appeller des Syndics à la Diète.

Une chaîne immense de montagnes qui s'étend jusqu'au mont Saint-Gothard, est la barrière qui sépare les Suisses d'avec les Grisons. Elle régné sans interruption sur toute la longueur de leur pays, & le Rhin en baigne les racines, ainsi que les trois lieux principaux des trois Liges. La vallée qu'il descend, évasée en beaucoup d'endroits, est la meilleure & la plus saine partie du pays des Grisons : cependant qu'y trouve-t-on ? à travers des monceaux de pierres charriées par le Rhin, ou tombées des montagnes, & , par intervalles, séparés de plusieurs lieues, quelques poignées d'avoine ou de seigle que les habitans coupent verts à la fin de septembre, & exposent à l'air sur des perches pour leur donner une maturité (si c'en est une) que leur refuse la dureté du climat : on y rencontre des pâturages, des bois, quelques petits emplacements, plantes de vignes, ailleurs des

landes , des rochers , des glaces & des neiges pendant les deux tiers de l'année ; voilà la partie privilégiée du pays des Grisons ! Sur le reste du pays , les montagnes pressées , entassées , les mers de glaces , les neiges permanentes y excluent généralement toute culture , même celle de l'hortolage. Ajoutons au tableau que les chemins n'y font point praticables aux voitures , & rarement peut-on les tenir à cheval.

M E Y E N F E L D.

Route de Meyenfeld à Coire.

MEYENFELD est qualifiée de ville chez tous les Géographes : & , à la vérité , elle a des portes , des murs , des fossés. Mais , dans le fait , & avec tout cela , ce n'est qu'un gros village qui m'a paru pauvre. Il est situé à l'angle de deux grandes vallées , dont l'une est arrosée par le Rhin , & l'autre par la riviere de Setz. L'écartement des montagnes y laisse parvenir à maturité le peu de grains que l'on y confie à la terre ; ses environs ont aussi quelques vignobles.

La constitution politique de Meyenfeld est d'une nature très-singulière. Ses habitans sont sujets des Grisons & co-Régens de l'Etat. Ils ont part à tous les emplois publics , aux Baillages de la Valteline , de Bormio , & de Chiavene , & les trois Liges y envoient successivement un Bailli , pour gouverner ce lieu & la Seigneurie qui en dépend. Cette ville est sujette de droit , & co-Régente par concession. Sa sujétion dérive de l'acquisition qu'en firent les trois Liges , des Comtes Souverains à qui elle appartenoit.

L'étendue , la richesse , & la puissance des

pays, sujets des Grisons, relativement à l'Etat, sont vraisemblablement la raison qui a déterminé les Ligues à admettre leurs sujets de Meyenfeld à partager avec eux les honneurs & les émolumens de la Souveraineté. Elles avoient d'ailleurs intérêt à attacher à leur domination un district sur lequel la Maison d'Autriche étoit toujours prête à faire valoir quelques prétentions.

Davos n'est ni une ville, ni un bourg, ni un village; c'est une communauté de hameaux & d'habitations épars dans une solitude très-sauvage : leur point de réunion pour le spirituel est l'église de *Saint-Jean de Davos*, dite Métropolitaine. L'Hôtel-de-Ville de la Jurisdiction de Davos, situé près de cette Eglise, est le point de la Ligue des dix Juridictions qui en est le chef-lieu, & ce titre n'appartient point à Meyenfeld.

C'est-là, c'est à l'Hôtel-de-Ville de Davos que se convoque à tour la Diète générale des trois Ligues, & celle de la Ligue des dix Juridictions en particulier. C'est-là que sont les archives de la Ligue; c'est le lieu de réunion pour la Ligue; c'est-là qu'elle a son étendard, & le Chef de la communauté de Davos est ordinairement le Chef de toute la Ligue.

LA grande route de Meyenfeld à Coire, est un sentier qui disparoît la plupart du temps dans

des mers de cailloux charriés par le Lanquart & par tous les torrens qui coupent le pays, & descendent des montagnes que l'on a sur la gauche : torrens qui se répètent à chaque pas, sur lesquels il n'y a ni ponts, ni bacs, & qu'il est d'angereux de traverser, tant à cause de leur rapidité qu'à cause de l'inégalité & de la mobilité de leur fond. Ce sentier, dont on perd souvent la trace sur les cailloux, dispareît aussi quelquefois sur la pelouse : fréquemment il se bifurque, toujours il est rude & désagréable, & entre deux endroits distans de quatre lieues, & situés dans une vallée, on est obligé de prendre un guide. Pleut-il quelques heures de suite, il ne faut plus songer à marcher, toutes les communications sont interceptées ! les torrens enflés se sont transformés en fleuves furieux qui déchirent le sein de la terre, roulent avec fracas de grosses pierres qui s'entre-choquent, entraînent des sapins qui, par fois, arrêtant leurs eaux, ne font qu'augmenter leur violence. Ils changent souvent de lit, & il n'y a point de remede à ce fléau.

Coire est regardée comme la capitale des Grisons : c'en est, à vrai-dire, la seule ville. Nous avons observé que Meyenfeld n'est qu'un village, & Ilantz est abandonné. Coire est placée au pied de montagnes très-hautes, & à une demi-lieue

du Rhin. Elle est arrosée par la riviere de Plessur qui, encaissée dans de petits canaux de pierres-de-taille, en parcourt les rues, & y entretient la propreté. Les rues en sont étroites, les maisons élevées, &, en général, assez bien bâties. Cependant il y regne un air de tristesse, & un étranger n'aimeroit pas à y séjourner.

La cour de France, l'Empereur, l'Espagne, & le Roi de Sardaigne y ont un résident auprès des Liges Grises. On y suit la Religion réformée : la catholique ne s'exerce que dans l'enceinte de la cathédrale, qui renferme encore la maison épiscopale, le chapitre, résidence des Chanoines, la maison des Officiers de l'Evêque, un hospice de Capucins, & quelques petites & chétives habitations. Ce quartier, environné de murailles de toutes parts, est élevé & domine la ville. Le revenu de l'Evêque, provenant, tant du pays des Grisons que des terres & fiefs qu'il possède dans le Tirol & en Alsace, est de 14 à 15,000 livres. Les canonicats sont de 2600 livres; mais des vingt-quatre canonicats, il n'y en a que six de dotés, les autres sont titulaires seulement, & ne sont point tenus à résidence : ils ont part cependant à l'élection de l'Evêque avec les six Chanoines effectifs. L'Evêque de Coire a droit de battre monnoie, & il l'exerce conjointement avec la Ville ; mais il n'exerce la souveraineté

ni ne la partage, & il n'est admis à la régence d'aucune partie du pays. Il est sous la protection de la Ligue Cadée, à laquelle il est subordonné avec son Clergé.

Ainsi que l'Abbé de Saint-Gall, l'Evêque de Coire a une existence versatile : il est Allemand ou Suisse, suivant qu'il a intérêt d'être l'un ou l'autre ; il est Prince de l'Empire sans fournir de contingent ; il a droit de suffrage aux Dietes sans s'y faire représenter, & sans être compris dans aucun Cercle ; il se trouve néanmoins inscrit dans celui d'Autriche, on ne fait trop ni pourquoi, ni comment. Veut-il prendre le haut ton chez des peuples par qui il existe, il parle de l'Empire : croit-il avoir à ménager la bienveillance & la protection des Ligues & des Cantons, il s'en dit l'allié. Il n'est ni dehors ni dedans ; c'est un amphibie. Ce double rôle est accablant : car, après tout, comment revenir par voie de persuasion à ceux dont on a cherché à éluder l'autorité légitime, à ceux qu'on a bravé, en se targuant du titre de membre de l'Empire ? S'il existe chez les Grisons comme pierre d'attente, & que, dans cette vue, il ait consenti à être agrégé au Corps Germanique, où sont d'assez grands trésors pour payer une pareille complaisance ? C'est dire aux Grisons, c'est leur dire à tous les instans : Vous êtes heureux, vous vous

êtes multipliés sur ce sol précédemment abandonné; vous avez contraint ces rochers à fournir à la subsistance de leurs nombreux habitans; vous avez amené l'abondance entre des rocs arides voués par la nature à toutes les rigueurs de l'indigence; vous avez couvert de vos habitations une terre qui ne devoit être à jamais qu'une lugubre solitude; le bonheur public fut le fruit de votre bravoure, votre bonheur domestique est le fruit de vos vertus; si ce bonheur doit un jour être troublé, si cette félicité doit vous échapper, si cette population doit s'évanouir de dessus ce sol que pressent vos pas, si la pénurie doit succéder à l'abondance, si la discorde doit déchirer votre sein, si elle doit parmi vous armer le frere contre le frere, le fils contre le pere; si elle doit introduire l'étranger dans le sein de votre patrie, si elle doit réunir le fléau d'une guerre étrangere aux horreurs d'une guerre domestique, si ces innocentes vallées doivent être inondées de votre sang: Peuple brave & vertueux, c'est de cette éminence, qui domine vos murs, que le coup doit partir. C'est-là qu'il se prépare, c'est-là qu'existe le ferment de vos maux!

Il se trouve à Coire un Collège, où sont enseignées les belles-lettres grecques & latines, & la philosophie. Les revenus en ont été pris sur les biens de deux Couvens supprimés lors

de la réformation. Le surplus a été appliqué à un Hôpital. Ce n'est pas sans besoin qu'on a fondé, en cette ville, une école latine; témoin cette épitaphe d'un Gouverneur de l'ancienne Rhétie, qu'on lit dans l'ancienne Eglise des Prémontrés, & qui commence ainsi : *Hic sub istâ lapide marmoreâ. . . .*

On y parle la Langue allemande; mais plusieurs y entendent l'Italien, & quelques-uns le François.

A l'Hôtel-de-ville sont déposées les archives des trois Liges; c'est aussi là qu'est l'Arseнал. Coire fut autrefois une ville impériale; c'est aujourd'hui une République démocratique, dans laquelle l'autorité suprême réside dans l'Assemblée des cinq Tribus ou Corporations de la ville, où chaque Citoyen a droit de suffrage. Dans chaque Tribu, l'objet des délibérations est décidé à la pluralité, & l'accession de trois Tribus forme la décision souveraine. Le grand Conseil & le Sénat, composés, l'un de soixante-dix personnes, & l'autre de vingt, ont le pouvoir exécutif, & l'expédition des affaires courantes. Les Membres en sont tirés de chacune des Corporations, à nombre égal.

La Maison de Salis, fixée à Coire, est des plus distinguées. Elle possède en souveraineté la Baronie de Haldenstein, située près du Rhin,

à une demi-lieue de Coire. Quoique sous la protection des Grisons, ils sont entièrement indépendans, & jouissent tant du droit de battre monnoie, que des autres droits régaliens.

J'aime à me rappeler cette grotte qu'on m'a dite située dans les montagnes voisines de Coire, & qui est un symbole si consolant de ce que sont les hommes lorsqu'ils ne sont pas dénaturés par de folles institutions. Les viandes s'y conservent très-bien; les habitans du lieu y ont chacun leur crochet, & on n'entend jamais dire que quelqu'un ait touché aux provisions de son voisin.

Route de Coire à Ilantz.

A UNE lieue & demie au-dessus de Coire, je trouvai le château de Reichenaw, au bas duquel se fait la jonction des deux grandes branches du Haut & du Bas-Rhin. Je traversai leurs eaux réunies sur un pont de bois couvert, & formé d'une seule arche, de deux cents quarante pieds d'ouverture, qui a eu pour Architecte Jean Grubenmann, dont le frere construisit le fameux pont de Schaffhouse. Je montai pendant quelque temps, & j'entrai dans une vallée qui retentit du bruit des cascades que la Nature s'est plu à y multiplier. La principale est formée par les eaux d'une riviere, qui descendant avec rapidité du haut & sur le flanc de la montagne, dans un canal dirigé en ligne droite & d'une largeur uniforme, se brisent en bas sur des débris qu'elles ont sans doute entraînés, & qui donnent lieu à des accidens & très-variés & très-pittoresques.

En remontant vers Flim, on côtoie la fougueuse riviere de Gourg, qui tombe de cascade en cascade, quelques-unes de cinquante pieds perpendiculaires, avec un grand fracas. Cette riviere est fournie par une multitude de sources

abondantes, que l'on voit sourdre de toutes parts, près de Flim. La montagne d'où ces eaux s'échappent a son sommet surbaissé en forme de voûte, & développe sous les pas de larges pierres, qui ne laissent entr'elles presque aucunes gerçures ni crevasses. On présume qu'elle récele dans sa concavité un vaste réservoir d'eau, qui fournit aux courans qu'elle verse de ses flancs. Le nom de la principale de ces sources, la Gourgue, dérivé du latin *Gurgis* (Gouffre), confirme cette opinion, en montrant qu'elle fut déjà celle des anciens Peuples qui habiterent cette contrée.

A ces différens courans, viennent se joindre ceux qui dérivent des neiges fondues : ceux-ci sont intermittens. Je quittai ces lieux, & bientôt un sentier en zig-zag, sur une côte extraordinairement rapide, me conduisit au bord du Rhin. Je traversai ce fleuve, & je me trouvai à Illantz, capitale de la Ligue Haute ou Ligue Grise.

Rien de si chétif, de si délabré, de si pauvre, de si triste, de si misérable, que cette ville d'Illantz. On y marche dans le silence. La plupart de ses maisons sont ou closes, ou inhabitées, ou en ruine ! Elles s'y écroulent de toutes parts ; & c'est une observation très-juste que celle d'un moderne, qui dit qu'il semble qu'elle vienne d'essuyer un bombardement, avec cette

différence que , dans une ville bombardée , on verroit de l'action & du mouvement pour fuir , pour réparer , ou pour reconstruire ; au lieu qu'ici , par-tout c'est la désertion & le silence.

Qu'une ville tombe en ruine & se dépeuple , au passage de la liberté à la servitude ? l'expérience de tous les siècles y est conforme : mais que , dans un Etat libre , une ville tombe dans l'anéantissement ? le fait s'annonce sous les dehors du problème. Ilantz nous offre , en effet , l'opposé de ce qui arrive constamment. Sous les petits Despotes qui y précéderent la naissance de la liberté , elle renfermoit une population assez nombreuse ; ses maisons , qui n'étoient point celles de l'opulence , ne présentoient cependant point de ruines : il y régnoit même une certaine aisance. C'est que , depuis l'expulsion des Tyrans , les Peuples de la Ligue sont rentrés dans leurs droits , dans la propriété de leurs possessions ; depuis qu'ils ont arraché le sceptre des mains de la tyrannie , ils se sont revêtus de la souveraineté de leur pays. Non-seulement les bourgs & les villages y ont eu part , mais encore les hameaux , les habitations éparées , des maisons isolées & comme perdues dans l'enfoncement des montagnes. Dans cet état de choses , où la souveraineté est comme dispersée sur toute la surface du pays , la propriété y
fixe

fixe, y attache les hommes par-tout où il y a un fragment de terre à remuer, quelques pâturages dont ils puissent tirer parti. Alors point de capitale, à proprement parler; point de foyer de la richesse, point de foyer de l'intrigue, des brigues, du luxe, de l'espérance, de la corruption! Chacun reste sur la parcelle de terre qui lui est échue, chacun s'y retire & s'y est retiré, aussi-tôt qu'il a commencé à en être propriétaire réel. Dans une Démocratie, où la souveraineté est par-tout; où, hors des assemblées, il n'y a point de centre d'autorité, de pouvoirs & de graces; où le pouvoir souverain est disséminé jusques sous les chaumieres, il n'est point de raison pour que le lieu qui en est regardé comme la capitale, absorbe la population du pays. Le mouvement s'est donc ralenti à Ilantz, & les citoyens les plus aisés ont préparé, par leur retraite, l'indigence du peu d'habitans qui ont continué à l'habiter.

Route d'Ilantz à Disentis.

D'ILANTZ, je continuai à remonter la grande vallée du Rhin, qui va toujours en s'élevant. Dans l'après-midi, le sentier que je suivois disparut sur la pelouse. J'avançai, je ne le vis point reparoître ; aucune trace de chemin, aucun vestige d'habitations. Je ne doutai point alors que je ne me fusse fourvoyé. Je continuai, cependant ; le jour, qui s'avançoit, ajoutoit à mon embarras : j'appréhendois de m'enfoncer trop avant dans des lieux inhabités. Sur ces entrefaites, je trouvai un chalet abandonné ; je délibérai si j'y passerois la nuit, comme dans un lieu propre à m'y retrancher contre les ours. Cependant je me résolus à passer outre, avec l'intention de rebrousser chemin, & de rejoindre cet asyle, dans le cas où rien ne m'indiqueroit quelqu'habitation voisine. Je fis bien ; je tombai sur un sentier qui, par un bois, le long & sur le penchant de la montagne, me conduisit dans un village, où j'entrai un quart d'heure après le coucher du soleil. Le gîte n'étoit point excellent, à beaucoup près ; mais quand je le comparois au chalet, qui fut quelque temps le terme de mon espoir, je me croyois à la délicieuse

Sybaris. Dans la chambre où je couchai, étoient épars, de tous côtés, du linge, des hardes, des nipes, mille petits meubles, des fruits, des comestibles, &c. ; je conclus qu'il ne passoit à cette auberge que des gens du pays ; d'autres, qui respectent moins les droits de la propriété, eussent promptement appris à l'aubergiste, l'usage & l'utilité des ferrures.

Le lendemain, de bon matin, je traversai le Rhin, que je laissai sur ma gauche ; &, vers le midi, j'arrivai à Disentis, une des hautes-jurisdiccions des Grisons. C'est un village avec une ancienne, riche, & célèbre abbaye, de l'Ordre de Saint-Benoît. L'église en est assez jolie. La dorure & les peintures, qui, toutefois sont mauvaises, n'y laissent à l'œil aucun repos. Les bâtimens du monastere sont très-vastes, mais de la plus grande simplicité. Les croisées en sont si rétrécies, à cause de la rigueur du climat, que ce ne sont gueres que des lucarnes.

L'étendue & l'élévation de cet édifice, ravallant encore les cabanes enfumées des payfans, les fait paroître comme un amas de hutes. Ce qui eût servi à préparer des logemens propres & commodes à ces bons citoyens, a été absorbé par le colosse abbatial ! Dans un pays stérile, & sans ressource ; dans un pays où l'habitant arrache quelques poignées d'orge à une terre

avare qui ne le conduit point à maturité; dans ce pays, dis-je, une abbaye opulente entourée de cabanes, est un scandale; c'est une insulte à l'humanité! L'existence de chacun des individus qui la composent, donne la mort à vingt autres, & prive le reste du nécessaire.

L'Abbé de Disentis a part à l'Administration politique & civile de la Communauté, & on s'en aperçoit par sa constitution même, dans laquelle est interverti l'ordre naturel & primordial des choses. Le Grand-Conseil de la Communauté juge les affaires criminelles; les causes civiles & les affaires d'Etat sont réservées au Petit-Conseil, dans lequel il a plus d'influence. Il est membre de l'un & de l'autre: le premier est composé de quarante personnes.

L'Abbé est Prince de l'Empire, & il a droit de battre monnaie. Il assiste ordinairement, en personne, aux Diètes de la Ligue Grise; mais il n'a ni voix ni séance à la Diète générale des Grisons, peut-être à cause de sa complaisance à accepter un titre qui ne devoit point flatter ses compatriotes.

DISONS maintenant quelque chose de mon auberge, & de ma salle à manger; elle mérite bien que l'on en parle. C'étoit la salle même où réside le pouvoir souverain & le tribunal

de la Justice. Cette vertu personifiée, le glaive & les balances à la main, & brillante de dorure, y est suspendue au plafond, comme descendant du ciel. Au fond de la salle est le siege éminent du Président; à côté est suspendu, à deux crochets de fer, le symbole de l'autorité suprême; une énorme épée, de celles qu'on faisoit mouvoir à deux mains.

Ceci, qui est loin de nos mœurs, me toucha. J'y vis des vestiges de l'ancienne hospitalité; j'y vis un hommage qu'on lui rend encore dans ces lieux sauvages. Vous êtes étranger, vous êtes notre frere; c'est la Communauté qui vous reçoit, & elle vous reçoit dans le lieu le plus sacré & le plus respectable: elle vous y prend sous sa fauve-garde! C'est un témoignage de bienveillance universelle. C'est d'après ces principes & ces sentimens que, dans toute la Suisse, la principale auberge est ordinairement à l'hôtel-de-ville, dans une partie des bâtimens qui y est spécialement affectée.

La vallée où est Disentis recueille quelques seigles; mais hélas, quelle récolte! semés en Mai, ils sont coupés, encore verds, à la fin de Septembre: liés en petites gerbes, ils sont suspendus à l'air sur des perches, pour les faire mûrir, disent les habitans.

Route de Difentis à l'une des Sources du Rhin.

DE Difentis par des sentiers montans, & après avoir traversé une excavation profonde, formée par les eaux qui descendent des montagnes, je me rendis au village de Tavetsch. J'y arrivai vers les quatre heures; &, la journée se trouvant trop avancée pour m'engager dans le désert qui est au-delà, j'y restai. En effet, il y avoit pour six heures de marche, par des chemins impraticables aux chevaux, par des sentiers qui vous abandonnent, & dont il faut deviner la direction; par des escarpemens & des précipices. Je n'avois donc d'autre parti à prendre que celui de m'arrêter; c'étoit le jour de S. Laurent, vers le moment de la sortie des Vêpres.

A défaut d'auberge, un cabaret m'offrit un asyle. J'y étois à peine, que le Curé entra avec douze ou quinze de ses payfans. Nos gens s'attablent, tirent des cartes, & jouent le vin qui doit se boire. On boit; le haut bout de la table, comme place d'honneur, est assigné au Pasteur, qui verse à boire, distribue les verres, & boit lui-même: la gaieté étoit de la partie. La scene me surprit d'abord davantage encore, dans des contrées où la décence & les bonnes mœurs

font respectées. Seul, obscur, ignoré, dans un coin de ce réduit, je jouissois de ce spectacle, & je ne tardai pas à revenir de mon étonnement. Je me rappelai en quel pays j'étois, sur quelle terre je me trouvois, quels étoient les hommes qui l'habitoient. Le Curé, jouant & buvant, jouoit & buvoit avec les Seigneurs, que dis-je, avec les Souverains du pays! Pouvoit-il se trouver dans une compagnie & plus noble, & mieux titrée, & plus relevée? Des payfans qui traitent avec les Potentats, peuvent bien s'affeoier à table à côté de leur Curé. La franchise, la sérénité, se déploioient sur les fronts des convives. Ces payfans, qui jouissent des prérogatives de l'homme, ailleurs méconnues, ont l'ame d'une trempe analogue à leur position. J'avois commencé par être presque scandalisé, je finis par bénir une terre où les hommes ramenés à la pureté de leur origine, conservent la noblesse dont le premier Être les revêtit.

A MESURE que l'on s'avoisine de la tête du Rhin, & de la partie supérieure de la vallée, à mesure le sol s'en exhauße. Disentis se trouve déjà sur un plateau très-élevé, & de-là on monte encore beaucoup pour arriver à Tavetsch, où il faut s'appréter à gravir des pentes encore plus roides, qui conduisent à des escarpemens

qu'il faut escalader , & qui sont surmontés d'autres qui portent leurs cîmes au-dessus des nues. Là , environné de glaces aussi anciennes que le Monde , le Rhin dérobe sa source aux regards des Mortels !

Il tombe d'abord de rochers à pic dans un bassin , d'où , par un canal scabreux & encombré , il parvient au Val-Tavetsch , & court ensuite dans la grande vallée. De Tavetsch , en la remontant , on ne trouve aucun vestige de chemin. Bientôt , fléchissant à droite , elle va frapper au mont Crispalt , dont les cîmes inaccessibles versent les premières eaux du Rhin.

A dix lieues de ses sources , il charie beaucoup plus d'eau que la Saône à Lyon. Celle dont nous avons parlé est la plus considérable des trois dont il descend. Elle fournit le *Rhin antérieur* , *Avant-Rhin* ou *Bas-Rhin* ; le haut-Rhin ou arrière-Rhin naît au mont de l'Oiseau ; & le Rhin du milieu , qui se jette dans le Rhin antérieur avant sa jonction avec le haut-Rhin , part du Luckmanier. Mais aucune des trois branches n'a sa source au mont Saint-Gothard , comme le disent faussement les *Ecrivains* qui ne parlent que par apperçus.

Passage du Crispalt.

Nous voici enfin parvenus à la partie de la Suisse, chargée du poids des hautes Alpes : nous touchons à la grande chaîne qui court entre le Vallais & le Canton de Berne; nous touchons à la chaîne fameuse du Grand-Saint-Bernard. Nous voici à cet amas de Montagnes entassées, dont les bases pressent le Canton d'Uri, les frontières du Milanès, celles du Canton de Berne, des Grisons, & du Vallais ! Ici, le Grimfel, le mont de la Fourche, le mont Saint-Gothard, le Schreck-Horn, &c., qui portent leurs cîmes au-dessus de la région des nues. C'est le foyer des Alpes, c'est la crête de l'Europe ! Ici, les sources adossées de quantité de fleuves, qui portent le tribut de leurs eaux dans les mers qui baignent les extrémités opposées de l'Europe ! On en voit descendre le Tesin, qui verse à la Mer Adriatique; le Rhin, qui va se rendre dans la Mer du Nord; le Rhône, qui va se jeter dans la Mer Méditerranée; l'Inn, qui porte ses eaux dans la Mer Noire, conjointement avec celles du Danube !

D'ici les montagnes accumulées, en se divisant & se subdivisant, couvrent toute l'Europe

de leurs rameaux. Quelques-unes de ces Montagnes ont jusqu'à quatorze mille pieds d'élévation perpendiculaire, & s'apperçoivent de plus de quatre-vingt lieues de distance !

Le groupe de montagnes que j'ai désigné, est le chevet, & le terme des principales vallées qui découpent les Alpes ; & , avec celles de la double chaîne du Vallais, il rassemble les plus hautes montagnes de notre Continent ! Le *Pic d'Adam*, en Asie, dans l'isle de Ceylan ; le *Pic de Teneriffe*, en Afrique, dans les isles Canaries ; le *Canigou*, dans les Pyrénées, sont de beaucoup inférieurs ! Le *Canigou*, la plus haute montagne des Pyrénées, n'a que quatorze cents quarante toises au-dessus du niveau de la mer, & le *Pic de Teneriffe*, plus élevé que le *Pic d'Adam*, n'en a que dix sept cents.

Les Alpes séparent l'Italie de la France & de l'Allemagne, & commencent aux bords de la Méditerranée, près de Monaco, entre l'Etat de Gênes & le Comté de Nice. Elles longent le Piémont ; qu'elles divisent de la Provence & du Dauphiné : elles couvrent la Savoie, & la plus grande partie de la Suisse, où elles sont le plus élevées : elles y sont répandues sur le pays des Grisons, sur le Vallais, la majeure partie du Canton de Berne, & sur les Cantons d'Uri, d'Underwald, de Switz, de Glaris,

d'Appenzel, & partie de ceux de Lucerne & de Zurich. D'ici, elles se dirigent à l'orient, & se terminent à la Mer Adriatique, au golfe de Quarnero, entre l'Istrie & la Croatie, après avoir fourni une chaîne, non interrompue, de plus de deux cents soixante lieues de longueur.

On appelle *Alpes Maritimes*, celles qui, du voisinage de la mer, vont à la source du Var; *Alpes Cottiennes*, celles qui, des sources du Var, se terminent à Suze; *Alpes Grecques*, celles qui de Suze atteignent le Grand-Saint-Bernard: on les nomme aussi *le Petit-Saint-Bernard*. Les *Alpes Pennines* s'étendent entre le mont Blanc & le mont Saint-Gothard; c'est la chaîne même du Grand-Saint-Bernard, & elles servent de clôture au Vallais, du côté du midi. On appelle *Alpes Rhétiennes* ou *Grisonnnes*, celles qui sont entre le mont Saint-Gothard, & la source de l'Inn. On nomme *Alpes Jules*, *Noriques*, *Carniennes*, & *Septentrionales*, celles qui s'étendent de la source de l'Inn à la Mer Adriatique. Les *Alpes Lepontiennes*, sont celles qui sont entre Coire & le lac de Come. Enfin, le mont Saint-Gothard, est le centre de ce groupe de montagnes, que les Anciens désignoient sous le nom commun de *Mont-Adula*. C'est cet amas de montagnes qu'ils nommoient encore *Summæ Alpes*, les grandes Alpes; il comprenoit une portion de la chaîne septentrio-

nale du Vallais , dans laquelle est le Schreck-Horn.

Entre un grand nombre de rameaux , les Alpes en jettent deux principaux : l'Apennin , qui s'en détache près de la côte de Gênes , & file suivant la longueur de l'Italie jusqu'à l'extrémité du Royaume de Naples ; l'autre qui , de la Cluse au voisinage de la Savoie , prend sa direction vers le nord , pour élever , à jamais , un rempart de séparation entre la France & la Suisse ; c'est le Mont-Jura. Il court le long de la Franche-Comté , produit la chaîne des Vosges , moins élevée , qui se voit entre la Lorraine & l'Alsace ; & ces montagnes , en s'abaissant encore , se perdent dans celles des Ardennes , qui expirent aux plaines des Pays-Bas. Les sommets du Jura les plus élevés , ne sont gueres qu'à six cents toises au-dessus du niveau de la mer.

Les plus hautes montagnes des Alpes sont le *Mont Blanc* , à la jonction du Grand & du Petit-Saint-Bernard ; le *Velan* , qui en est voisin ; le *Gemmi* , le *Mettelberg* , le *Veterhorn* ou le *Pic des Orages* , le *Schreck-Horn* ou la *Corne d'Horreur* , le *Jung-Frauhorn* ou le *Pic de la Vierge* , le *Grimfel* , dans la chaîne du Vallais parallèle au Grand-Saint-Bernard ; le *Crispalt* , voisin du Saint-Gothard ; le *Mont de la Fourche* ; & de suite en allant à l'orient , le *Luckmanier* , le *Vogelsberg* , *Avicula* ou

mont de l'Oiseau, le *Splugen*. Entre toutes, la plus élevée est le Mont Blanc, qui est la plus haute montagne de l'ancien Monde. Le Schreck-Horn, moindre en masse, & beaucoup plus aigu, l'emporte, après le mont Blanc, sur toutes les pointes les plus élevées des Alpes.

Le Jung-Frauhorn ou pointe de la Vierge, est ainsi nommé, de ce que personne jamais n'est parvenu à son sommet. Je ne fais si ce qu'on raconte de deux chasseurs de chamois, qui y auroient successivement laissé leur couteau sous une pierre, en monument de l'escalade, est bien avéré.

A LA tête de la grande vallée du Rhin, la montagne qui se présente en forme de barrière entre deux plus élevées, & que l'on escalade pour pénétrer dans la vallée qui est au-delà, est une montagne de troisième formation : elle ne me parut être qu'un éboulement. Du côté du Val-Tavetsch, elle présente presque un mur d'aplomb. Deux bergers, que je trouvai sur la cime, habitoient, pêle-mêle avec leur bétail, dans une hute faite avec de grosses pierres, qu'ils avoient amoncelées de leur mieux. Ces pasteurs, ces hommes dans toute la simplicité de la Nature, m'offrirent du lait, que j'acceptai, & qui étoit pour moi d'un grand prix dans le désert que

j'avois à traverser ; mais il me fut impossible de leur faire accepter aucune marque de ma reconnoissance : le présent devenoit pour eux une insulte. Combien nous sommes loin de ces mœurs !

Le plateau de cette montagne ne présentoit aucune trace de chemin , & je me dirigeai en suivant , de mon mieux , l'indication de mes bergers. Arrivé au bord du plateau , j'eus sous les yeux une vallée , formée par de hautes montagnes de roche crue , & dont le fond est occupé , en partie , par un lac , ignoré des Géographes ; ce lac , d'une demi-lieue de longueur , est abreuvé par une chute d'eau d'environ cent quatre-vingt pieds de haut. Il donne naissance à une riviere qui va se jeter dans la Reufs , près d'Urfere.

Une pente très-roide , & sans vestiges de sentier , me conduisit au bord du lac , que je commençai à côtoyer. Un éboulement de montagnes de fraîche date , & qui avoit jonché au loin la vallée de ses débris , me barra le chemin. Il fallut me déterminer à en fouler les lambeaux entassés , qui , dans la chute , se sont portés bien avant dans le lac.

Au-dessous du lac , & dans la même vallée , je trouvai trois autres éboulemens , plus anciens , qui ont encombré plus de la moitié de la vallée ,

quoique fort large. Dans l'un, la montagne s'est écroulée sur un quart de lieue de longueur; & , en quelques endroits, ses débris ont atteint l'autre côté de la vallée. A succession de temps, les terres ravalées, la décomposition des végétaux, &c. recouvrant ces débris, qui seront bois, pâturages, & verdure; cet accident de la Nature sera pleinement ignoré : on n'en aura pas même de soupçon. Combien n'y en a-t-il pas que le laps des siècles a ainsi voilé à nos yeux. Toutefois le fond de cette vallée, ainsi qu'on peut le remarquer du côté d'Urfere, à huit cents pieds ou mille pieds de profondeur, n'est formé que des débris & des éboulemens des montagnes collatérales, & il fut un temps que le Val-d'Urfere, où nous allons descendre, communiquoit de plein pied avec le Val-Tavetsch, où nous avons quitté la source du Rhin.

La rivière qui sort du lac d'Urfere, sillonne profondément le fond de cette vallée, & il y a ouvert des précipices, des abîmes, du côté où les terres & les déblais ne sont pas soutenus, & où elle se précipite dans le Val-Urfere. On y descend par des sentiers détestables, continués en quelques endroits par des degrés de pierres rondes, inégales, mal assurées. L'aspérité des chemins n'empêche pas qu'on ne porte, avec plaisir, ses regards sur les cascades, d'une pro-

digieuse élévation qu'on a devant soi; & qui, de la région des montagnes où les neiges sont permanentes, se précipitent de roc en roc, sous des formes & avec des accidens aussi multipliés que la forme & les accidens même des rochers qui en brisent les eaux!

VAL URSERE.

QU'IL est bien nommé, ce Val Urseré ! On n'y aborde & l'on n'en sort qu'en passant sous terre, ou en franchissant le terrible passage de la Fourche, & celui du *Saint-Gothard*, ou en traversant le désert par lequel j'y pénétrai. Ce pays, enclavé & dans le cœur même des plus hautes Alpes, exposé aux rigueurs du froid le plus violent, dans des hivers qui y durent neuf mois entiers, n'a pas une branche de bois. Ses montagnes nues, chauves, pelées, & arides, ne se revêtent d'aucune espèce de bois ; & on ne peut en tirer d'ailleurs, à cause des barrières dont la Nature a séparé ce pays du reste de l'Univers. L'œil, dans cette vallée, ne découvre aucune espèce de culture. C'est-là, c'est-là, cependant, qu'un Peuple nombreux & vaillant s'est multiplié, & vit dans l'aisance, sous les auspices de la liberté ! Sur deux lieues de long, la vallée d'Urseré offre quatre villages riches & bien peuplés, & où il se trouve assez de superflu pour y dorer les clochers. C'est la liberté qui enfante ces prodiges, c'est elle qui y tire de l'huile des cailloux, c'est elle qui y convertit les pierres en pain : *Dic lapides isti panes fiunt !*

Sous le régime d'un Maître, à peine cette vallée récéleroit-elle quelques pâtres demi-nuds, affamés, courbés sous l'infortune!

Cette vallée est le district habité le plus élevé de l'Europe, & de tout l'ancien monde. On n'y connoît ni le printemps, ni l'automne; l'été n'y dure que trois mois, & rarement quatre. Elle est située dans le foyer des Alpes, & elle est enveloppée de montagnes, dont l'ensemble se nomme quelquefois le Saint-Gothard, lorsque ce mot est pris dans toute son extension.

En venant d'Altorf, elle partage la montée du Saint-Gothard, & on y débouche par un chemin taillé dans l'intérieur & le vif du rocher. Cette route souterraine est haute de neuf pieds, tellement qu'un homme peut y passer à cheval: elle a onze pieds de large, & trente-deux toises ou cent quatre-vingt-douze pieds de longueur. Une ouverture, pratiquée vers le milieu, y donne accès à la lumière: à côté, la Reufs tombant de cascade en cascade. Ce chemin fut percé en 1708; antérieurement on étoit obligé de passer les précipices sur des ponts suspendus par des chaînes.

Au-dessus d'Ursere, sur le penchant de la montagne, est un petit bois, que l'on conserve pour protéger le village contre les avalanches: il est défendu, sous peine de la vie, d'y toucher.

Cette vallée forme une petite République alliée, & sous la protection du Canton d'Uri. Elle étoit autrefois sous la dépendance de l'Abbé de Disentis : rebutée par l'injustice d'un gouvernement oppressif, les armes apportèrent le terme à ses maux, & elle s'affranchit d'un joug devenu insupportable. Ses habitans sont bien faits, industrieux, & éclairés. Ils brûlent une espèce de bruyere, ressource bien foible contre l'aspérité des hivers qu'ils éprouvent. La vallée qu'ils habitent est comprise entre le mont Saint-Gothard & le mont de la Fourche, & elle est arrosée par la riviere de Reufs ou Rufs (*Urfa*), qui a donné le nom à la vallée.

Au sortir du village d'Ursère, je côtoyai le mont Saint-Gothard, qui est un des grands passages pour entrer en Italie. Cette montagne fameuse, à la prendre dans toute son extension avec les montagnes adjacentes, dont elle est le centre, confine au Vallais, au Canton d'Uri, au Canton de Berne, aux Lignes Grises, & à l'Italie. Dans cette acception, la montée du Saint-Gothard commence dès le village de Silsène, à trois lieues d'Altorf; & de-là, il y a neuf lieues de chemin pour parvenir au plateau qui est sur le sommet de la montagne, dont la hauteur perpendiculaire, au-dessus de la Méditerranée, est, suivant M. de Saussure, de mille

trois cents soixante-dix-huit toises , à la prendre de la sommité des pointes qui bordent le plateau ; ainsi , il s'en faut bien que le Saint-Gothard , proprement dit , soit une des plus hautes montagnes des Alpes.

Là , se trouve un hospice , tenu par deux Capucins Italiens. Douze cents chevaux sont continuellement employés & dans toutes les saisons de l'année , au transport des marchandises qui vont en Italie , ou qui en viennent. Mais ce passage est fermé neuf mois entiers par les neiges , & le reste du temps , les avalanches le rendent très-dangereux.

Sur le plateau du Saint-Gothard , il se trouve sept petits lacs , qui sont gelés huit ou neuf mois de l'année. Le Tesin a sa source dans un de ces lacs. De celui qu'on nomme lac de Luzendre , descend un ruisseau , qui mêle ses eaux à celles de la Reufs , près du village de l'Hôpital. Le sommet du mont Saint-Gothard verse donc aux deux mers.

Le chemin par lequel on le franchit a de dix à quinze pieds de large , & il est pavé dans la plus grande partie de son étendue.

Le mont Saint-Gothard a fourni peut-être mille quintaux de cristal. Les plus beaux blocs se vendent pour Milan , où ils sont mis en œuvre. Les moindres sont envoyés en Allemagne , où

on en fait des pommes de cannes, des pierres pour les boucles, & autres espèces de petits ouvrages, & les débris ou fragmens passent aux verreries, où l'on en fait du verre blanc, & des cristaux factices. Ces belles mines de cristal, qui s'exploitent encore aujourd'hui, se voient vers le bas du *Saint-Gothard*, dans les environs de Gestinen, sur la route d'Altorf.

Près d'Ursere, la Reufs s'élançe entre deux rochers très-rapprochés; &, au-dessous, on passe le fameux Pont du Diable, ainsi appelé autant du pont en lui-même, que du site; de sa position affreuse par les rochers, par les précipices, par les chûtes & les mugissemens de la Reufs, dont les eaux battues, froissées, & écumantes, forment une brume, un vaste tourbillon de vapeurs qui remplissent toute cette gorge.

Le pont, de la structure la plus hardie, est suspendu sur l'abîme, & embrasse d'une seule arche, très-légère, un écartement de trente pas, appuyé sur deux saillies de rocher. Ajoutons que cette arche est formée de pierres brutes; ce qui la rend analogue au site sauvage où on en tenta l'étonnante construction. Ce pont est sans parapets, & de quinze pieds environ de largeur.

D'après les mesures du Mont-Saint-Gothard, prises par M. de Saussure, qui sont certainement les plus exactes que l'on ait, & qui ne lui donnent

que treize cents soixante dix-huit toises d'élévation perpendiculaire au-dessus du niveau de la mer ; combien M. de la Borde se trouve loin de la vérité , lorsqu'il le donne pour la montagne la plus haute de l'Europe ! loin d'être la plus haute , elle n'est pas même , comme je l'ai dit , une des plus hautes. Toutes celles qui l'environnent , le Mont de la Fourche , le Mont Grimfel , le Schreckhorn , &c. &c. le surpassent de beaucoup , & celles-ci mêmes sont toutes inférieures au Mont Blanc , qui n'a pas moins de deux mille quatre cents cinquante toises d'élévation perpendiculaire.

Voici cependant ce que dit M. de la Borde.

« Il me semble qu'un grand nombre penche pour
 » ne pas admettre le Saint-Gothard pour la plus
 » haute montagne de l'Europe. Ils prétendent
 » même qu'il y en a de deux fois plus élevées.
 » M. Coxe ajoute qu'il a de bonnes raisons pour
 » le croire ; mais moi , qui suis sûr d'en avoir de
 » meilleures pour ne pas croire à ses calculs ,
 » ni à ceux de MM. les Physiciens , je demeure
 » persuadé , & je leur en fais excuse , que le
 » Mont-Saint-Gothard est la montagne la plus
 » élevée de l'Europe. »

Et quelles sont donc , M. de la B....., ces raisons meilleures que celles de M. Coxe & de Physiciens , que vous nous annoncez avec un

ton d'assurance qui exigeoit effectivement les excuses que vous faites à vos maîtres ?

« C'est, dites-vous, que vous voyez descendre
 » du plateau du Saint-Gothard des fleuves qui se
 » répandent au nord, au midi, à l'orient & à
 » l'occident ! S'il y avoit quelque chose de plus
 » élevé, ajoutez-vous, l'eau ne prendroit pas
 » son cours de ce côté ! » Et sûr par-là d'avoir
 triomphé de M. Coxe & des Physiciens, vous
 ajoutez, en compatissant à leur foiblesse : *je n'ai
 pas besoin de calculs pour prouver cette assertion, il
 ne faut que du bon sens.* Oui, M. de la Borde,
 il ne faut que du bon sens, mais c'est pour
 voir que vous ne le consultez pas ici ! Il n'est
 pas excusable de se faire d'aussi grossières
 illusions.

Les eaux qui descendent du plateau du Saint-Gothard, prouvent l'exhaussement du Mont-Saint-Gothard au-dessus des racines des Hautes-Alpes qu'elles arrosent, mais non au-dessus de ces montagnes elles-mêmes. Ces eaux descendues du Saint-Gothard prouvent l'exhaussement de ce plateau par-dessus les vallées & les plaines qu'elles parcourent, mais non par-dessus le Mont-Blanc, le Mont de la Fourche, le Mont de l'Oiseau, le Mont-Gemmi, dont elles ne lavent point le sommet.

Vous manquez donc de physique, M. de la

Borde! mais vous manquez aussi de mémoire! Après avoir affirmé à vos Lecteurs que le Mont-Saint-Gothard est la plus haute montagne de l'Europe, vous leur dites, quelques pages plus loin : « Nous apperçumes le fameux Mont-Blanc » qui élevoit sa tête altiere au-dessus des autres » montagnes du Faucigni. Cette montagne est, » dit-on, la plus élevée de l'Europe, & peut- » être du monde entier! » Cela n'est pas conséquent.

Vous poursuivez, & vous ajoutez en parlant du Mont-Blanc : *Personne ne peut se vanter d'avoir approché son sommet, seulement à la distance de cinq à six cents toises : ceux qui s'en vantent en imposent, car l'air y est trop rare pour qu'on puisse y respirer!* Comme vous tranchez, M. de la Borde! Convenez cependant que vous avez à rétracter & votre assertion & la raison sur laquelle vous la fondez : l'une & l'autre déclarées fausses par l'expérience contre laquelle il n'y a point de preuve admissible. Vous savez, ou vous devez savoir, que M. le Professeur de Sauffure de Genève, suivi d'environ trente personnes, a escaladé la cîme du Mont-Blanc au mois d'Août 1787. Il y a existé, vécu, respiré. On peut donc y exister, y vivre, y respirer; & l'air n'y est donc pas trop rare pour cela!

Votre dire porte le même caractère de matu-

rité lorsque , à la ligne suivante , vous ajoutez que la vue de qui que ce soit n'a jamais atteint jusqu'à la sommité du Mont-Blanc ! Il n'est pas un Genevois , Monsieur , qui ne puisse vous dire que vous êtes en opposition avec la vérité : Madame de Saussure , en particulier , vous certifiera que lorsque son mari eut atteint le sommet du Mont-Blanc , il se fit connoître à elle par le drapeau blanc qu'il étoit convenu avec elle d'agiter lorsqu'il y seroit parvenu. Et d'ailleurs , M. de la B..... , comment avez-vous espéré nous persuader que la vue ne porte pas à une lieue ? vous , Monsieur , qui refusez de croire à M. de Saussure quand il a raison , trouvez bon que nous ne vous croyions pas quand vous avez tort !

M. de la Borde fait la très-singulière observation que c'est depuis la nouvelle physique qu'on a réduit le S. Gothard au tiers de sa hauteur. En vérité , M. de la B..... , il semble que vous reveniez d'un autre monde , en nous disant par-là que nos Physiciens devoient aller s'instruire à l'école aristotelicienne , y apprendre que l'eau monte dans les pompes aspirantes , parce que la Nature a horreur du vuide ; y apprendre qu'une pierre tombe , parce qu'elle obéit à un principe qui la pousse en bas ; y apprendre à renoncer à la raison , à rejeter l'expérience , & à tout expliquer par les qualités occultes !

Vous ajoutez que lorsqu'on a réduit la hauteur du Saint-Gothard à la moitié de celle qu'on lui avoit donnée jusques-là, c'est qu'on a supprimé, d'un trait de plume, les pointes ou cornes qui bordent le plateau! Consultez M. de Sauffure, Monsieur, & il vous dira que la hauteur du Saint-Gothard, déterminée à treize cents soixante dix-huit toises, est prise de la corne la plus élevée de la montagne. Ces dents ou aiguilles y ajoutent d'ailleurs bien peu, puisqu'elles ne sont que de quelques centaines de pieds.

Adopter les résultats de Mickeli reconnus & démontrés faux, & rejeter ceux de nos grands Physiciens dont les calculs sont généralement avoués, sur-tout depuis la perfection des instrumens, c'est se décider contre la lumière, en faveur des ténèbres; c'est un renversement, une perversité d'idées absolument inconcevable pour moi.

Mais ne quittons point encore le S. Gothard: où sont-ils donc ces quatre fleuves que nous annonce M. de la Borde, qui, descendans du plateau de cette montagne, vont aux quatre points opposés de l'Europe, nord, sud, orient, occident. Je vois bien le Rhin qui va dans la mer du Nord, le Tesin qui va dans la mer Adriatique, du côté du midi. Voilà deux points cardinaux; où sont les deux autres? Vous citez le Rhône? Mais le Rhône ne descend pas du plateau du Mont-

Saint-Gothard : il vient du Mont de la Fourche !

D'Altorf à Usere, dit M. de la B....., on voit de temps en temps des ponts jetés sur la Reuff, & composés d'une seule poutre. Composés d'une seule poutre ! Mais avez-vous bien réfléchi que c'est le grand passage des marchandises entre l'Italie, la Suisse, la France & l'Allemagne par le Mont-Saint-Gothard ? Et depuis quand les mulets chargés franchissent-ils les abîmes sur une poutre !

Certains passages du livre de M. de la Borde semblent indiquer qu'il ne parle pas d'après lui-même des lieux qu'il décrit. Je cite celui-ci, page 143 du Tome II : *On trouve sur le sommet du Grimsel deux petits lacs qui sont toujours couverts de neiges & de glaces.* J'en atteste tous les voyageurs ! Tous vous diront, M. de la B....., qu'il n'y a point de lacs sur le sommet du Mont-Grimsel. Vous continuez & vous dites : *Après avoir descendu environ deux heures de l'autre côté de la montagne, nous trouvâmes une maniere d'hospice.* C'est là, M. de la Borde, que sont les deux petits lacs que vous placés sur le sommet. Voilà une faute : en voici une autre ! Vous dites qu'ils sont toujours couverts de neiges & de glaces. Permettez-moi de m'inscrire encore en faux contre cette assertion, car ils étoient d'une eau bien vive & bien limpide lorsque je les vis dans le mois d'Août. Il

n'y avoit aucuns vestiges de glaces & de neiges ni sur les lacs, ni sur leurs bords, ni aux environs.

M. de la Borde nous donne la ville de Vevay pour la mieux bâtie de la Suisse ? C'est sans doute pour plaisanter, & je ne puis m'arrêter à réfuter une erreur aussi lourde & aussi grossière.

L'inscription du passage de *Pierre-Pertuis*, que M. de la B. nous donne pour celle qui existe, est seulement celle que les favans ont suppléée à la vue des lettres & fragmens de mots existans: c'est ce qu'il falloit énoncer.

A Vallengin, il dit n'avoir vu que quatre maisons. Il y en a de vingt-six à trente.

La carte de Suisse, que M. de la Borde a jointe à son voyage, est d'une belle exécution. L'exactitude répond-elle à la netteté du burin ? Le coup d'œil que j'y ai jeté, ne me permet pas de le croire !

J'ai reconnu que M. de la Borde n'a pas eu connoissance de l'échange de territoire fait entre le Roi, & le Prince-Evêque de Bâle, & qu'il a employé les anciennes limites entre la Franche-Comté & la Principauté de Porrentrui. L'échange en question du mois de Juillet 1780. Par cette convention dont feu M. de Vergennes, Ministre, m'adressa un exemplaire, la France a cédé ce qui est au nord & à l'orient du Doubs, & le Prince régnant de Porrentruy ce qu'il possédoit

à l'occident de ce fleuve ; tellement qu'aujourd'hui le Doubs sert de limite entre les deux Etats.

Dans cette carte , M. de la Borde place la chute du Staupach dans la vallée de Kandel-steg ? Elle est au contraire dans la vallée de Lauterbrunn.

Il en joint les eaux à la riviere de Kandel qui verse au lac de Thunn ? Elle les joint, au contraire, à la riviere de Lauterbrunn , qui tombe dans celle du Glacier versant à l'Aar entre les deux lacs de Thunn & de Brientz.

Pour les lacs de Joux , M. de la Borde a copié les anciennes cartes , où leurs positions & leurs grandeurs respectives sont absolument fautives.

La lecture que j'ai faite du livre de M. de la B..... a été bien rapide : j'ai lu les deux volumes dans une après-midi. Ainsi je ne lui conseille pas de croire que ce soit là les seules incorrections qu'une lecture réfléchie feroit appercevoir dans ses *Lettres sur la Suisse*. Une autre vérité dont je le prie d'être également persuadé, c'est que l'amour seul de la vérité m'a dicté ces observations : suivant l'expression de Tacite , l'Auteur de ces *Lettres mihi nec est beneficio , nec est injuriâ cognitus*.

Il y auroit une inculpation d'un genre plus grave à lui faire : c'est de blasphémer la liberté dans son sanctuaire , & chez un Peuple à qui elle coûta tant de sang ! c'est de déprimer la liberté au sein d'une Nation où tout en annonce

à un si haut degré l'excellence ?..... Cette liberté qui féconde tous les germes de prospérité, & de laquelle seule l'homme tient sa dignité ! cette liberté qui a couvert les rochers de la Suisse d'hommes & d'habitations, qui a transformé les marais de la Hollande dans le plus superbe pays de la Terre, qui a cumulé les richesses dans Albion, qui a rendu Amsterdam le magasin du Monde, qui a vivifié la Côte aride de Gènes ! Son souffle enfanta les Héros qui étonnerent l'Univers par leurs exploits & par leurs vertus ! C'est enfin de la liberté que dérivent sur cette Terre comme d'une source unique & féconde, tous les genres de biens qui peuvent exister entre les hommes !

Fin du Tome premier.





3297